

**LA DRAC RHÔNE-ALPES**  
(DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES)  
**ET LES AIDES**  
**A L'ECONOMIE DU LIVRE**

MEMOIRE DE MAITRISE  
INFORMATION-COMMUNICATION  
systèmes et pratiques d'édition

MURIEL BURLON  
SOUS LA DIRECTION DE  
Mr SERGE REVEL

**LA DRAC RHÔNE-ALPES**  
(DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES)  
**ET LES AIDES**  
**A L'ECONOMIE DU LIVRE**

## ***REMERCIEMENTS***

Je tiens à remercier le service livre et lecture de la DRAC Rhône-Alpes, tout spécialement Brigitte d'Hennezel et Gilles Lacroix, qui m'ont fourni tous les documents et informations utiles à mes recherches, et pour la disponibilité dont ils ont fait preuve.

Je remercie également Serge Revel, Directeur de recherches à l'Institut de la Communication, pour les précieux conseils qu'il m'a prodigués, ainsi que toutes les personnes qui m'ont si agréablement accueillie à la DRAC (en particulier les services ethnologie et musées).

# SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	p. 6
<b>IERE PARTIE. LA DRAC RHONE-ALPES :</b>	
<b>DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES</b>	
<b>DE LA REGION RHONE-ALPES.....</b>	<b>p. 7</b>
1. SES CARACTERISTIQUES, SES MISSIONS.....	p. 7
2. L'ACTION DE LA DRAC RHONE-ALPES : QUELQUES CHIFFRES.....	p. 9
2.1. Quelques définitions.....	p. 9
2.2. Les crédits déconcentrés sur le titre IV en 1996, DRAC Rhône-Alpes.....	p. 11
3. LE SERVICE LIVRE ET LECTURE.....	p. 11
3.1. Son rôle.....	p. 11
3.2. Les aides aux entreprises culturelles.....	p. 12
3.2.1. Aide accordée par la DRAC aux librairies.....	p. 12
3.2.2. Aides accordées aux maisons d'édition.....	p. 12
3.3. Quels sont les critères de sélection pour l'obtention d'une subvention.....	p. 14
<b>IIEME PARTIE. PRESENTATION DE L'ETUDE :</b>	
<b>BILAN DES AIDES A L'ECONOMIE DU LIVRE DE 1989 A 1996.....</b>	<b>p. 17</b>
1. METHODE DE TRAVAIL, DIFFICULTES RENCONTREES.....	p. 17
2. REMARQUES CONCERNANT LA PRESENTATION DE L'ETUDE.....	p. 18
2.1. Les tableaux.....	p. 18
2.2. Dossiers étudiés.....	p. 19
2.3. Références des entreprises culturelles.....	p. 20
2.4. Informations manquantes.....	p. 20
2.5. Liste des dossiers manquants.....	p. 20

3. BILAN DES AIDES A L'ECONOMIE DU LIVRE DE 1989 A 1996.....	p. 21
A. Tableau récapitulatif des subventions accordées et refusées aux libraires et éditeurs.....	p. 22
B. Classement départemental des librairies subventionnées ou non .....	p. 24
C. Classement départemental des éditeurs subventionnés ou non .....	p. 28
D. Carte régionale des librairies aidées par la DRAC.....	p. 32
E. Carte régionale des éditeurs aidés par la DRAC .....	p. 33
F. Classement détaillé par année des établissements subventionnés et refusés ...	p. 34

<b>DEUXIEME PARTIE. REGARDS SUR L'ACTION DE LA DRAC RHONE-ALPES DANS L'ECONOMIE DU LIVRE.....</b>	<b>p. 57</b>
---	--------------

<b>CONCLUSION.....</b>	<b>p. 79</b>
------------------------	--------------

<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>p. 81</b>
---------------------------	--------------

<b>ANNEXES.....</b>	<b>p. 82</b>
---------------------	--------------

1. Références des établissements : librairies et maisons d'édition .....	I
2. L'édition en Rhône-Alpes (production 1996) comparée à l'édition nationale 96 (chiffres clés) .....	IX
3. <i>Et si on remettait tout à plat</i> .....	XIV
4. Les autres aides proposées aux librairies et maisons d'édition en Rhône-Alpes .....	XVII
5. <i>Des aides pour les librairies de proximité - Les aides aux librairies de     proximité se mettent en place</i> .....	XXIV
6. <i>Le CNRS ne répond plus</i> .....	XXVI
7. Liste des libraires et éditeurs aidés par le CNL en 1995 et 1996 en région Rhône-Alpes .....	XXVII
8. Liste des librairies aidées par l'ADELIC de 1989 à 1995 en Rhône-Alpes ....	XXIX
9. L'ARALD.....	XXX
10. Composition d'une commission « Vie Littéraire » .....	XXXII
11. Définition de termes économiques - Les statuts juridiques.....	XXXIII
12. Circulaire d'emploi des crédits déconcentrés pour 1997; Ministère de la Culture, chapitre/article 43.50/72 .....	XXXIX

## *INTRODUCTION*

L'écrit et la lecture sont l'un des bases essentielles de la culture. Faire lire c'est aider chacun à choisir sa propre culture plutôt que la lui imposer. Le développement de la lecture passe par la mise en oeuvre des moyens permettant l'accès du plus grand nombre au livre, et plus particulièrement par le biais de la lecture publique, mais également par le maintien en amont d'une filière favorisant la création littéraire, l'édition, la promotion, la diffusion et la commercialisation du livre.

Le Ministère de la Culture et de la Francophonie, avec ses DRAC, a mis en place une politique de soutien au livre, en faveur de ces lieux de diffusion et de création du livre que sont les maisons d'édition et les librairies, afin de favoriser le plus large accès à la culture du livre et de l'écrit. En effet, la filière livre est marquée par une grande précarité. Si les initiatives, souvent heureuses, ne manquent pas, il apparaît clairement que les acteurs de la filière demeurent toujours très isolés et déstabilisés par les contre-performances persistantes du marché du livre, ces derniers mois.

Comment la DRAC, service déconcentré de l'Etat, organise-t-elle son intervention et met-elle en oeuvre une politique de soutien à la filière livre en Rhône-Alpes ? Quelles sont aujourd'hui en Rhône-Alpes les aides publiques en faveur des acteurs de la chaîne du livre de la part de la DRAC ? Ces aides sont-elles adaptées aux spécificités du métier de libraire et d'éditeur ?

Grâce aux tableaux présentant les aides à l'économie du livre par la DRAC Rhône-Alpes de 1989 à 1996, aux nombreux entretiens et auditions réalisés, un certain nombre de références ont été compilées, permettant ainsi d'appréhender le rôle de la DRAC Rhône-Alpes en faveur des librairies et des maisons d'édition.

## IERE PARTIE. LA DRAC RHONE-ALPES : DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES RHONE-ALPES

### 1. SES CARACTERISTIQUES, SES MISSIONS

---

Jusqu'à la fin des années 60, les missions culturelles de l'Etat sont assurées principalement à l'échelon central par le Ministère de la Culture, les seuls « services extérieurs » étant des services patrimoniaux (archives départementales, directions des antiquités, conservations ou agences des Monuments historiques ou des Bâtiments de France).

La déconcentration culturelle commence timidement après 1963 par la mise en place des comités régionaux des affaires culturelles, puis par la nomination de correspondants permanents appelés à se transformer progressivement en Directeurs régionaux des affaires culturelles (DRAC). Mais il faut attendre la fin de la décennie 1970 pour que toutes les régions métropolitaines bénéficient d'une Direction Régionale des Affaires Culturelles, et l'année 1977 pour que soit publié le décret (du 3 février) qui entérine leur existence.

Les années 80 serviront ensuite à les placer en régime de croisière, en leur offrant le personnel minimum nécessaire à la réalisation de leurs tâches, en affirmant l'autorité du Directeur régional sur tous les services régionaux et départementaux de la culture et son rôle de coordinateur de l'ensemble des secteurs culturels, et en leur fournissant d'importantes responsabilités grâce à l'octroi de crédits déconcentrés d'un montant croissant chaque année.

Ce n'est qu'en 1986, par le décret 86-538 du 14 mars, que sont définies les attributions des DRAC, quatre ans après les textes qui font des préfets commissaires de la République les représentants de l'Etat dans les régions et dans les départements, et qui subordonnent à leur autorité les services extérieurs de chaque ministère.

Les pouvoirs des DRAC sont considérables depuis que la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République et le décret portant charte de la déconcentration (1<sup>er</sup> juillet 1994) qui l'accompagne ont fait de la gestion déconcentrée le droit commun de la gestion de l'Etat (le mot déconcentration est entendu au sens de transfert de compétences aux représentants de l'Etat auprès desquels sont placés les services déconcentrés). L'échelon régional devient le niveau normal d'intervention de

l'Etat, d'où des transferts de crédits réguliers opérés par le Ministère de la Culture au bénéfice des DRAC et le sens croissant de celles-ci sur le terrain.

Ainsi, depuis 1977 (décret du 3 février 1977), le Ministère de la Culture est présent dans chaque région grâce aux DRAC, Directions Régionales des Affaires Culturelles, chargées de la mise en oeuvre, adaptées au contexte régional, des priorités définies par le Ministère (27 DRAC au total : 22 en métropole, 5 outre-mer).

Service déconcentré de l'Etat dans la région, la DRAC intervient, sous l'autorité du préfet de région pour les compétences qu'ils exercent dans le domaine culturel, et des préfets de département pour leurs responsabilités propres, et ce dans tous les domaines de compétence du ministère : patrimoine, musées, archives, livre et lecture, musique et danse, théâtre, arts plastiques, enseignements artistiques, action culturelle, cinéma et audiovisuel. Sauf rares exceptions, le rôle de l'Etat en région n'est pas de gérer directement des équipements culturels (musées, bibliothèques, conservatoires de musique, salles de spectacle...) mais de soutenir, par le conseil technique et l'aide financière, les initiatives des créateurs, des collectivités locales (les communes, les départements, les régions) ou d'autres organismes, tout en assurant la cohérence des interventions publiques dans le développement culturel.

Pour mener à bien ses missions, la DRAC Rhône-Alpes regroupe une centaine d'agents placés sous autorité du Directeur Régional des Affaires Culturelles ; outre les services généraux à vocation d'information, de coordination et de gestion, la DRAC rassemble de nombreux spécialistes dans tous les domaines culturels :

- service régional de l'archéologie,
- service régional de l'inventaire,
- conservation régionale des monuments historiques,
- conseiller pour l'ethnologie,
- conseiller pour les musées,
- conseillers pour les arts plastiques,
- conseillers pour le livre et la lecture,
- conseillers pour le théâtre et l'action culturelle,
- conseillers pour la musique et la danse.

Les missions du Ministère de la Culture (décret du 10 mai 1982) : le Ministère chargé de la culture a pour missions :

- de permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer, d'exprimer librement leurs talents et de recevoir la formation de leur choix ;
- de préserver le patrimoine culturel national, régional dans divers groupes sociaux pour le profit commun de la collectivité toute entière ;

- de favoriser la création des oeuvres de l'art et de l'esprit et de leur donner la plus vaste audience ;
- de contribuer au rayonnement de la culture et de l'art français dans le libre dialogue des cultures du monde.

## 2. L'ACTION DE LA DRAC RHONE-ALPES : QUELQUES CHIFFRES

---

### 2.1. Quelques définitions

Les crédits affectés en région par le Ministère de la Culture se distinguent entre :

- crédits centraux : engagés en administration centrale ;
- crédits déconcentrés : délégués par l'administration centrale. Les décisions d'attribution et les engagements sont réalisés au niveau régional par l'ordonnateur secondaire (le Directeur régional des affaires culturelles, par délégation du préfet de région).

Ces crédits sont attribués sur des Titres, unités fondamentales de présentation des dépenses publiques :

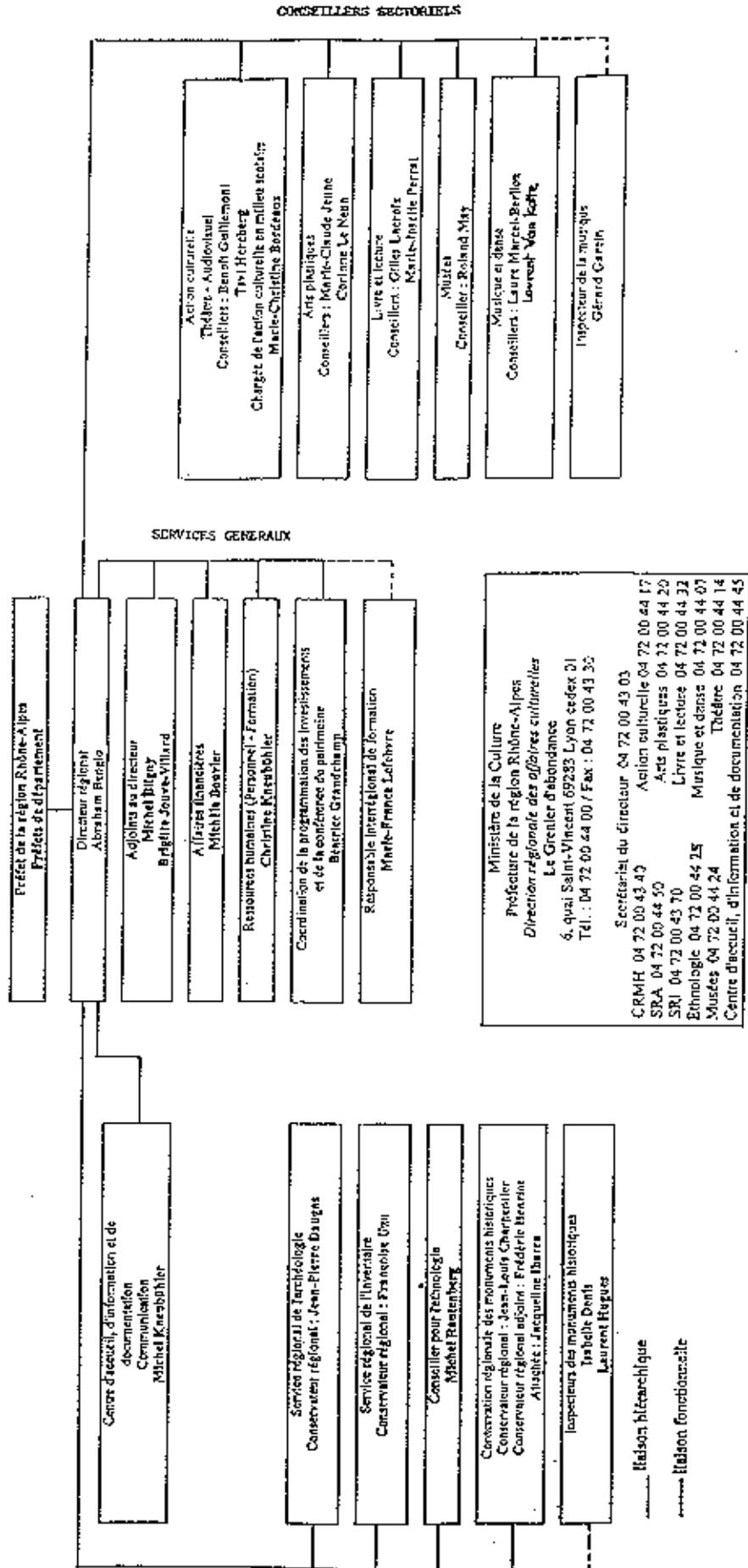
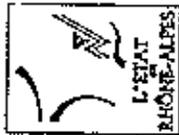
#### FONCTIONNEMENT (ou dépenses ordinaires)

- ◆ Titre III : moyens des services (rémunération du personnel ; matériel et fonctionnement des services).
- ◆ Titre IV : interventions publiques (subvention de fonctionnement ; c'est sur ce Titre que sont subventionnées les entreprises culturelles : librairies et maisons d'édition).

#### INVESTISSEMENT (ou dépenses en capital)

- ◆ Titre V : investissements exécutés par l'Etat.
- ◆ Titre VI : subvention d'investissement.

# DRAC RHONE-ALPES, ORGANIGRAMME, OCTOBRE 1996



## 2.2. Les crédits déconcentrés sur le titre IV en 1996, DRAC Rhône-Alpes

	1996
Crédits déconcentrés sur le titre IV	141 337 778 F
Crédits déconcentrés sur le titre IV, livre et lecture	2 240 000 F *

\* De fait, ce chiffre ne concerne que les crédits déconcentrés affectés par le Ministère de la Culture au livre et à la lecture en région Rhône-Alpes ; s'y ajoute plus de 15 millions de francs pour les constructions de bibliothèques municipales (crédits gérés par le Préfet de région) et environ 5 millions de francs d'aides du Centre National du Livre (établissement public sous tutelle du Ministère de la Culture), sur instruction de la DRAC.

## **3. LE SERVICE LIVRE ET LECTURE**

---

### 3.1. Son rôle

L'objectif général est de concourir à la promotion du livre et au développement de la lecture en Rhône-Alpes. Les principaux axes d'intervention sont :

- ◆ l'aide aux manifestations : salons et fêtes du livre, animations littéraires...
- ◆ l'aide aux communes par la construction et la modernisation de bibliothèques municipales.
- ◆ l'aide aux entreprises culturelles : librairies et maisons d'édition ; chaque année, une demi-douzaine de librairies de la région, et environ 3 ou 4 maisons d'édition, sont aidées pour les opérations de développement ou de modernisation (agrandissement, informatisation...). Les éditeurs étaient également aidés pour la publication d'ouvrages littéraires jusqu'en 1995 (compris).
- ◆ les opérations de développement de la lecture.
- ◆ la formation aux métiers du livre.
- ◆ le patrimoine écrit.
- ◆ l'ARALD : la région et l'Etat ont décidé, fin 1992, de créer l'Agence Rhône-Alpes pour le Livre et la Documentation (ARALD), qui a son siège à Annecy et des bureaux à Lyon (Villa Gillet, cf. annexe 9). Cet organisme rend des expertises pour le compte de la région ou de la DRAC et donne conseils et aides techniques aux réseaux de professionnels du livre de Rhône-Alpes. L'ARALD est subventionnée

par la DRAC de manière importante : sa gestion et ses actions sont suivies par l'intermédiaire, en particulier, de son Conseil d'administration.

Au sein de la DRAC Rhône-Alpes, ce sont les deux conseillers pour le livre et la lecture qui ont en charge ces missions : Gilles Lacroix et Marie-Josette Perrat.

### 3.2. Les aides aux entreprises culturelles

#### 3.2.1. Aide accordée par la DRAC aux librairies

L'aide, sous forme de subvention, peut porter sur :

- l'acquisition ou le renouvellement des moyens de fonctionnement en vue de développer les activités (informatisation par exemple) ;
- l'acquisition ou l'extension d'un stock de livres (fonds spécialisé ou à rotation lente) ;
- la création d'un espace spécialisé pour la jeunesse ;
- l'extension du magasin et tout projet de développement ou de modernisation (les travaux ne devant pas être commencés).

Les librairies qui sollicitent une telle subvention doivent respecter la loi de 1981 sur le prix unique du livre, exister depuis au moins un an (l'aide à la création reste exceptionnelle) et la vente de livres doit représenter une part importante du chiffre d'affaires global.

Les dossiers de demande de subvention sont à adresser de préférence en fin d'année pour l'exercice suivant.

#### 3.2.2. Aides accordées par la DRAC aux maisons d'édition

##### Subventions pour le développement et la modernisation des maisons d'édition

Les dossiers sont à présenter de préférence en fin d'année pour l'exercice suivant. Exemples de situations considérées : informatisation, changement de forme juridique, investissement lourd en matériel, amélioration du système de diffusion/distribution...

Un projet ne peut être aidé à plus de 50%.

## BILAN ANNUEL DRAC 1996 : SERVICE LIVRE ET LECTURE

### LIBRAIRIES

Le bilan est ici particulièrement élevé : 9 librairies ont été aidées (contre 6 en 1995), pour un montant total de 415 000 F. L'objectif minimal fixé à 6 a donc été dépassé. La répartition géographique des aides sur 4 départements est satisfaisante.

La situation des librairies est marquée par une bonne résistance des petites librairies attaquées par la concurrence de librairies appartenant à des groupes comme à Grenoble par exemple. Au total, le nombre de librairies qui oeuvrent demeure supérieur, en Rhône-Alpes, à celui des fermetures.

### MAISONS D'EDITION

5 projets de développement ont été aidés, pour un montant total de 210 000 F : ils concernent 3 éditeurs en Rhône-Alpes, un dans l'Ain et un dans la Loire.

La petite édition est dans une situation délicate et instable en Rhône-Alpes, le manque de fonds propres rendant souvent difficile les adaptations nécessaires pour faire face à un marché concurrentiel.

### INDICATEURS D'ENVIRONNEMENT

ENTREPRISES CULTURELLES	NOMBRE	DEPENSE
LIBRAIRIES	198	415 000
MAISONS D'EDITION	81	210 000

### INDICATEURS D'ACTIVITE

LIVRE ET LECTURE	NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUMENTS	NOMBRE DE DOSSIERS SUBVENTIONNES	DEPENSES
Aides aux librairies	12	9	415 000
Aides à l'édition	9	5	210 000
Aides au développement de la lecture	15	13	350 000
Opérations de formation subventionnées	6	6	370 000
Actions sur le patrimoine (hors FRAB)	4	3	105 000
Vie littéraire	50	22	790 000
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>58</b>	<b>2 240 000</b>

### Subventions pour la publication d'ouvrages littéraires (stoppées en 1996)

Avant 1993, aucune subvention « à titre propre » n'existait pour la publication d'ouvrages littéraires ; c'était l'ARALD qui avait la charge de distribuer les aides à la publication, après que la DRAC lui ait attribué une subvention réservée à cet effet.

En 1993, changement de procédure : le paiement des subventions est effectué directement par la DRAC Rhône-Alpes, mais l'ARALD continue à réunir et animer la commission chargée de proposer à la DRAC les dossiers pouvant être subventionnés. La commission « Vie littéraire » regroupe 10 à 20 membres, des professionnels, des personnes compétentes dans le domaine du livre ; chaque dossier est lu au moins par deux membres de la commission et les avis sont présentés ensuite au Directeur Régional des Affaires Culturelles. Parallèlement, à partir de 1993, le Conseil Régional aide à la publication d'ouvrages de sciences-humaines et de sciences-sociales ; un an et demi plus tard, suite à des problèmes juridiques, le système se bloque et les aides du Conseil Régional sont stoppées.

En 1996, la commission « Vie littéraire » arrête de fonctionner suite à une circulaire du Ministère de la Culture qui n'autorise plus la DRAC à subventionner les projets de publication des éditeurs de littérature. Toutefois, la même année, les interventions du Conseil Régional reprennent dans le domaine des sciences-humaines auxquelles s'ajoutent la littérature. Depuis 1996, il n'existe plus d'aides déconcentrées pour la publication d'ouvrages littéraires (le CNL continue, nationalement, à attribuer des subventions de ce type). Or cette aide répondait aux vœux des éditeurs qui désiraient être plus soutenus dans leur production que pour l'entreprise : en effet, tous les ans des livres sont publiés alors que les investissements pour le fonctionnement de la structure éditoriale sont plus étalés dans le temps (informatisation, agrandissement, aide à la diffusion...).

Dans le cas où un aide du Ministère de la Culture est obtenu, la mention de cette participation doit être indiquée sur les documents promotionnels diffusés à l'occasion de la réalisation du projet. En outre, toute subvention de l'Etat entraîne, de la part du bénéficiaire, l'engagement de fournir un compte-rendu détaillé (artistique et financier) de l'utilisation des crédits reçus, et ce dans une limite de 12 mois maximum après le versement de la subvention.

### 3.3. Quels sont les critères de sélection pour l'obtention d'une subvention

Pour déterminer quelles entreprises culturelles peuvent bénéficier d'une aide au fonctionnement, les conseillers pour le livre étudient minutieusement chaque dossier et suivent quelques critères précis :

- ◆ économiques : il est nécessaire de connaître la viabilité de l'entreprise, sa situation financière ; il est extrêmement rare qu'une aide à la création soit accordée. Les entreprises doivent fournir leur bilan, leur compte de résultat. Il est également important de voir la proportion des salaires dans le bilan (indice de rentabilité de l'entreprise).
- ◆ culturels : les conseillers regardent la place de l'établissement dans la vie culturelle : pour chaque maison d'édition, ils apprécient la qualité de sa production, son « rayonnement » dans le paysage éditorial de la région Rhône-Alpes et pour les librairies, son rôle dans la vie culturelle de la ville, les actions, animations culturelles menées par l'entreprise...
- ◆ le contenu exact du projet : le projet doit être crédible, le financement assuré (la DRAC demande le tableau de financement qui fera apparaître les autres sources d'investissement puisque l'aide ne peut pas excéder 50% du coût du projet), l'informatisation logique pour le type de commerce... L'entreprise doit joindre dans son dossier un argumentaire sur sa stratégie : pourquoi elle entreprend ce projet à ce moment, quels en sont les critères de crédibilité, quels changements va-t-il apporter à la structure...

Le caractère essentiel pour subventionner une entreprise culturelle reste le professionnalisme : le projet doit être et crédible et porté par une entreprise culturelle elle-même crédible.

En ce qui concerne l'aide à la publication, des critères techniques servent à rendre plus cohérente la décision concernant les montants des subventions accordées (bien évidemment, les questions de fonds doivent être tranchées en premier lieu : la qualité et l'intérêt des projets de publication). La commission « Vie littéraire » (au sein de l'ARALD) travaille ainsi sur un certain nombre de données budgétaires concernant les dossiers qui lui sont soumis.

En premier lieu, elle détermine le ratio coût de fabrication des ouvrages par rapport au prix public de vente (sont pris en compte dans la détermination de ce coût tous les chiffres donnés par les éditeurs, hormis ceux liés à la promotion et à la diffusion des ouvrages).

#### RATIO COUT DE REVIENT D'UN EXEMPLAIRE SUR LE PRIX PUBLIC

$$\frac{\text{coût du n}^{\circ} \times 100}{\text{prix public}}$$

Si le circuit de vente normal des ouvrages est la librairie, ce ratio devrait être compris entre 16% et 25% en fonction du type d'ouvrage, de son marché, de sa rotation, etc. Des chiffres supérieurs donnent une série d'indications : certains éditeurs ont très certainement dû surestimer leur devis (la subvention représentant un

pourcentage ou étant fonction de celui-ci), d'autres ne pourront non pas équilibrer, mais espérer ne pas perdre d'argent grâce à l'obtention d'une subvention. Si ce ratio dépassait 70%, la viabilité économique du projet serait largement compromise. L'obtention d'autres subventions serait nécessaire.

Ensuite, la commission établit un tableau faisant apparaître :

- la subvention possible si elle représente 30%, 40%, 50% du coût de fabrication de l'ouvrage ;
- un nouveau coefficient, représentant le ratio coût de fabrication par ouvrage par rapport au prix public, déduction faite de la subvention. C'est ce nouveau coefficient qui renseigne sur la viabilité de l'opération après financement public. Hormis les cas pour lesquels un financement complémentaire est acquis, ce dernier ratio ne devrait pas être supérieur à 35% pour les faibles tirages (<1 000 exemplaires) et à 25% pour les autres. On ne voit pas, sinon, comment ces livres pourront être normalement distribués et vendus en librairie.

## **DEUXIEME PARTIE. PRESENTATION DE L'ETUDE ET BILAN DES AIDES A L'ECONOMIE DU LIVRE DE 1989 A 1996**

### **1. METHODE DE TRAVAIL, DIFFICULTES RENCONTREES**

---

Pour effectuer correctement un travail de recherches, il est nécessaire, voire indispensable, de se fixer une méthode de travail qu'il faudra suivre scrupuleusement afin d'éviter de se disperser et donc passer à côté d'informations primordiales.

En tout premier lieu, il me fallait obligatoirement tous les dossiers d'aides à l'économie du livre (acceptés et refusés) de 1989 à 1996. Le service Livre et lecture archive ses dossiers dans des cartons, classés par années et par secteurs (librairies et éditeurs), et les a mis à ma disposition. Toutefois, les cartons de l'année 1990 n'ont pu être retrouvés ; en effet, à la suite du déménagement de la DRAC Rhône-Alpes., plusieurs archives ont été dispersées dans plusieurs locaux et la personne chargée de traiter ces dernières n'a intégré son poste qu'un mois avant mon arrivée. Malgré nos recherches, il nous a été impossible de mettre la main sur l'année « perdue ».

Heureusement, des listes d'aides à l'économie du livre sont faites chaque année et j'ai pu avoir au moins une partie des informations manquantes, mais pas toutes ; de plus, au regard de ces listes et des dossiers en ma possession, quelques-uns se sont avérés manquants. Cependant, les dossiers absents étaient peu nombreux et ceux sur lesquels je pouvais travailler étaient en nombre suffisant pour rendre compte des aides accordées de 1989 à 1996, et pour mener dessus une réflexion approfondie.

J'ai entrepris alors tout un travail de dépouillement année par année, travail qui se décompose ainsi :

- confrontation des listes et des dossiers présents dans les cartons ;
- distinction des dossiers acceptés et refusés ;
- distinction des dossiers librairies, éditeurs et aide à la publication ;
- dépouillement des dossiers un par un, en se focalisant sur les informations principales : nom de la structure, statut juridique, somme allouée (ou demandée pour les dossiers refusés), étude du compte de résultat, plan de financement de l'opération (effectué à partir des devis)...

A la suite de ce travail, j'avais en ma possession une « fiche » pour chaque dossier reçu ; il est arrivé que plusieurs informations manquaient ou n'étaient pas à

jour : nom du responsable de l'établissement, adresse et/ou téléphone, statut juridique, « doute » sur l'existence de la structure... Grâce à plusieurs ouvrages (« Lieux du livre en Rhône-Alpes 1994 », « Libr'air 1995 »), en téléphonant directement aux intéressés ou en effectuant des recherches sur minitel, j'ai pu combler tous ces éléments manquants. Pour que toutes ces informations contenues dans ce corpus soient « exploitables », j'ai établi 4 tableaux, chacun ayant une relation logique avec le suivant et permettant une lecture aisée du dernier tableau, le plus complet.

Tout ce travail de recherches a demandé beaucoup de temps, temps pour la recherche matérielle des dossiers, de classement et de mise en page, dans le but de proposer un bilan des aides à l'économie du livre de 1989 à 1996 le plus représentatif et le plus à même à porter une réflexion sur l'action de la DRAC dans ce domaine.

Au cours de ces travaux de recherches, j'ai rencontré quelques difficultés, la plus importante, déjà citée précédemment, étant de retrouver tous les dossiers d'après les listes d'aides déjà établies. Un autre problème majeur survenu lors du dépouillement des dossiers et d'ordre économique, concerne le déchiffrement des comptes de résultat, des budgets prévisionnels, des comptes prévisionnels... J'ai été obligée de chercher dans des livres d'économie des renseignements afin de bien comprendre comment exploiter ces informations et surtout afin de savoir lesquelles étaient plus nécessaires que d'autres dans le bilan ici mené.

Une dernière difficulté, mineure celle-ci et concernant les dossiers les plus anciens (1989) porte sur la lecture des dossiers, ces derniers étant soit écrits à la main, soit tapés à la machine à écrire. Or, avec le temps, l'encre s'estompe et certains passages « disparaissent ». C'est ici que l'on prend conscience d'un des grands avantages de l'informatique et du traitement de texte.

## **2. REMARQUES CONCERNANT LA PRESENTATION DE L'ETUDE**

---

### **2.1. Les tableaux**

Ce bilan des aides à l'économie du livre de 1989 à 1996 se présente sous la forme d'une succession de 4 tableaux et 2 cartes géographiques.

Le tableau A répertorie par année le nombre de dossiers subventionnés et refusés ainsi que les sommes accordées. Les tableaux B et C classent par départements et par villes les établissements aidés ou non selon les années (sous-classement alphabétique). Ils permettent de mieux fixer sa recherche dans le tableau F qui détaille

chaque dossier refusé et accepté pour toutes les années ; les structures sont présentées par départements et ensuite par ordre alphabétique, en commençant tout d'abord par les dossiers acceptés (librairies, éditeurs : aide à l'entreprise -AE-, aide à la publication -AP) et terminant par les dossiers refusés et sans suite. Les documents D et E représentent des cartes géographiques où apparaissent toutes les librairies (D) et éditeurs (E) aidés par la DRAC Rhône-Alpes de 1989 à 1996 et précisent si une des structures, après avoir obtenu une subvention, a cessé son activité.

Les informations présentées dans le tableau F ont été extraites des dossiers parvenus au service Livre et lecture, dossiers qui se composent de plusieurs pièces administratives :

- lettre de demande de subvention précisant le montant de la subvention demandée ;
- note détaillée indiquant le contenu de l'opération ;
- compte de résultat et/ou bilan de l'association (ou de l'entreprise) pour l'année écoulée ;
- budget prévisionnel de l'établissement pour l'année en cours, équilibré en recettes et dépenses, faisant apparaître le montant de la subvention de l'Etat accordée et incluant le résultat de l'exercice antérieur (bénéfice ou perte) ;
- plan de financement de l'opération, équilibré en recettes et dépenses, faisant apparaître le montant de la subvention de l'Etat accordée ;
- statut de la structure.

Pour les aides à la publication, la photocopie du contrat signé avec l'auteur et le manuscrit, complètent le dossier.

## 2.2. Dossiers étudiés

Pour cette étude, seuls les dossiers acceptés, refusés ou sans suite, ont été pris en considération ; les dossiers annulés ont été exclus, ainsi que ceux reçus à la DRAC R.A. mais n'étant pas passés en commission (pour l'aide à la publication).

On appelle un dossier sans suite lorsque ce dernier n'est pas complet, que l'établissement n'a pas renvoyé toutes les pièces administratives. De même, certains projets peuvent rester en attente : les conseillers sont intéressés par l'opération mais tous les crédits ont déjà été alloués ; ce même dossier sera alors subventionné l'année suivante sur les nouveaux crédits.

### 2.3. Références des entreprises culturelles

En ce qui concerne les adresses des structures, elles sont mentionnées en annexe (annexe 1, classement par départements et par ordre alphabétique) :

- les références sont celles communiquées en 1997, de même que pour le nom du responsable ;
- de plus, si l'entreprise ou l'association se trouvait avoir déménagé pendant les 8 années étudiées, son ancienne localisation et l'année correspondant au changement suivent les références actuelles.

### 2.4. Informations manquantes

Comme je l'ai expliqué précédemment, une des principales difficultés rencontrées lors du dépouillement des archives fut la « perte » de plusieurs dossiers et même d'une année entière. Dans la présentation du bilan, lorsque les informations s'avèrent manquantes, une astérisque (\*) signale cette absence de données.

### 2.5. Liste des dossiers manquants

#### 1989

- ◆ 3 dossiers acceptés librairies : La Grabotte (42), librairie du lycée Médiathèmes (38), A livre ouvert (69).
- ◆ Tous les dossiers refusés (librairies et maisons d'édition).

#### 1990

- ◆ Tous les dossiers acceptés et refusés (librairies et maisons d'édition).

#### 1991

- ◆ 1 dossier accepté librairie : librairie Le Sphinx (38).
- ◆ 1 dossier accepté éditeur/aide à l'entreprise : Comptoir international du livre (69).

1993

- ◆ 2 dossiers refusés éditeurs/aide à la publication : Champ Vallon (Alain Nadaud) (01), Paroles d'Aube (François Dagognet) (69).
- ◆ 1 dossier accepté éditeur/aide à l'entreprise : Association Laboratory (69).

### **3. BILAN DES AIDES A L'ECONOMIE DU LIVRE DE 1989 A 1996**

---

- A.** Tableau récapitulatif des subventions accordées et refusées aux libraires et éditeurs
- B.** Classement départemental des librairies subventionnées ou non
- C.** Classement départemental des maisons d'édition subventionnées ou non
- D.** Carte régionale des librairies aidées par la DRAC
- E.** Carte régionale des éditeurs aidés par la DRAC
- F.** Classement détaillé par année des établissements subventionnés et refusés

**A. TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS ACCORDEES ET REFUSEES AUX LIBRAIRES ET EDITIONNEURS**

		1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
DOSSIERS SUBVENTIONNES	LIBRAIRES	6	7	7	2	7	6	6	9
	EDITEURS	0	2	3	4	4	5	3	5
	AIDE A L'EDITION	0	0	1	0	10	9	9	
	<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>14</b>
DOSSIERS REFUSES SANS SUITE	LIBRAIRES	*	*	4	4	4	7	7	3
	EDITEURS	*	*	1	4	3	6	1	3
	AIDE A L'EDITION	*	*	2	5	7	21	14	
	<b>TOTAL</b>	<b>*</b>	<b>*</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>34</b>	<b>22</b>	<b>6</b>
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES	LIBRAIRES	300 000	378 000	340 000	100 000	310 000	240 000	240 000	415 000
	EDITEURS	0	50 000	130 000	190 000	185 000	225 000	142 500	210 000
	AIDE A L'EDITION	0	0	7 000	0	146 000	150 000	157 500	
	<b>TOTAL</b>	<b>300 000</b>	<b>428 000</b>	<b>477 000</b>	<b>290 000</b>	<b>641 000</b>	<b>615 000</b>	<b>540 000</b>	<b>625 000</b>

## COMMENTAIRE DU TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS ACCORDEES ET REFUSEES (TAB.A)

En regard de ce tableau, nous pouvons ajouter que sur les huit années observées : 105 dossiers, sur 201 reçus, ont été subventionnés, ce qui représente un montant global de 3 916 000 F qui se détaille ainsi :

- 50 dossiers librairies subventionnés, sur 79 reçus, soit 2 323 000 F
- 26 dossiers éditeurs subventionnés, sur 44 reçus, soit 1 132 000 F
- 29 dossiers aide à la publication subventionnés, sur 78 reçus, soit 460 500 F.

Si nous ramenons ces chiffres en pourcentage, pourcentage des subventions accordées :

- Libraires : 63,30%
- Editeurs : 59,10%
- Aide à la publication : 37,17%
- Total : 52,23%.

La DRAC Rhône-Alpes, Livre et Lecture, subventionne donc plus de la moitié des dossiers qu'elle reçoit, avec une majorité de libraires aidés. Par contre, les aides à la publication sont plus faibles, ce qui peut s'expliquer par le nombre très important de dossiers présentés.

Le montant total des subventions allouées est en constante progression (excepté une diminution en 1992) puisqu'il passe de 300 000 F en 1989 à 625 000 F en 1996. Les librairies restent majoritairement les plus aidées face aux éditeurs, mais elles sont aussi en plus grand nombre : 198 librairies en région Rhône-Alpes contre 81 éditeurs (voir Bilan annuel DRAC 1996, service Livre et Lecture, indicateurs d'environnement, p. 13). Cependant, si nous ajoutons les aides à la publication aux aides à l'entreprise pour les maisons d'édition, il devient alors évident que le montant des subventions est plus élevé pour les éditeurs que pour les libraires.

1994 voit une augmentation importante des dossiers reçus, surtout en ce qui concerne les éditeurs, car la commission d'aide à la publication, mise en place en 1993, commence à être connue par les éditeurs et cela coïncide également avec la création de l'ARALD.

Pour conclure, nous pouvons dire que la DRAC a alloué de plus en plus d'aides à l'économie du livre de 1989 à 1996 ; cela peut nous être montré par le montant total des subventions accordées en 1996, qui est de 625 000 F, alors que n'existe plus l'aide à la publication (par la DRAC) ; en effet, en 1994, le montant est à peu près identique, 615 000 F, pour un nombre de dossiers aidés plus important (aide à la publication encore en place).

**B. CLASSEMENT DEPARTEMENTAL DES LIBRAIRIES SUBVENTIONNEES OU NON**

DEPARTEMENTS	VILLES	LIBRAIRIES	STATUT	TYPE DE LIBRAIRIE	ANNEE(S) OU SUBVENTION(S) ACCORDEE(S)	ANNEE(S) OU SUBVENTION(S) REFUSEE(S)
AIN (01)	Ambérieu-en-bugey (01500)	Blanche-neige	SARL	librairie-papeterie	1993	
	Bellegarde (01200)	Proust (n'existe plus)	*	*		1991
	Aubenas (07200)	Chaix Marquand	SARL SARL	lib.générale-papeterie lib.générale-papeterie	1994 1995	
ARDECHE (07)	Bourg-Saint-Andéol (07700)	Les Beaux livres de Provence	SARL	librairie-papeterie	1995	
	Privas (07000)	Encre bleue (n'existe plus)	*	librairie générale	1991	
	Tournon (07300)	La Fontaine Courtial	SARL exploitation en association de fait	librairie générale librairie-papeterie	1991 1993	1993-1994
DROME (26)	Crest (26400)	Lib. du Château	ENTNOMP	librairie-générale	1995	
	Die (26150)	Mosatque	SARL	librairie-générale	1990-1996	1992
	Romans-sur-Isère (26100)	La Manufacture	SARL	librairie-générale	1991	
	St-Paul-Trois-Châteaux (26130)	Lib. des Cordeliers Lib. des cinq continents	ENTNOMP ENTNOMP	librairie-générale librairie-générale	1994 1996	
ISERE (38)	Grenoble (38000)	L'or du temps La Dérive	SARL SARL	librairie écotérique lib. spécialisée (sc. humaines, beaux-arts)	1996 1993	1995 1994
		Les Mots bleus	créée par l'association Vague à l'âme	librairie-générale		1992-1993

ISERE (38)	Grenoble (38000)	Le Sphinx	SARL	lib. spécialisée (philosophique)	1991	
		Lib. de l'Université	SARL	lib. générale et spécialisée (littérature, sc. hum.)	1991	
	Saint-Marcellin (38160)	Notre-Dame	SARL	lib. spécialisée (religion)		1994-1995
		Le Marque-page	SARL	librairie-papeterie		1994
		Lib. du lycée Médiathèques	SARL	librairie-papeterie	1989	
		Les Lucioles	SARL	librairie générale	1993	
	Vienne (38200) Villard-de-Ians (38250)	Au temps retrouvé	ENTNOMP	librairie générale	1994	1993
		Firminy (42700) Roanne (42300)	EURL SA	librairie générale lib. générale et papeterie	1993	1995
	Saint-Etienne (42000)	Blandine Blanc	ENTNOMP	librairie générale		1995
		La Grabotte	SARL	lib. spécialisée (jeunesse)	1989-1996	1994
Lib. de Paris		SARL	lib. générale-presse		1996	
L'oiseau de feu		SARL	librairie générale	1994		
Genas (69740) Lyon (6900.)	Alif/Alburda	SARL	lib. spécialisée (religion, monde arabe et islam)	1991		
	A livre ouvert	*	*	1989-1990		
	Choc corridor	SARL	lib. spécialisées (policier, espionnage)	1990		
RHONE (69)	D.R.L.P. (en vente)	SARL	librairie-papeterie	1989		
	La Librairie (n'existe pas)	*	*		1995 (création)	

<b>RHONE</b>  (69)	Lyon (6900.)	Le Papier à musique	SARL	librairie musicale		1993
		Le Réverbère	ENTNOMP	lib. spécialisée (cinéma et photo)	1991	1995
		L'Imaginaire	SARL	librairie générale		
		Lib. Fournier	SARL	lib. de livres anciens, et spécialisée (scolaire)	1990	1995
		Lib. Michel Descours	entnomp → 1997 : SARL	librairie spécialisée (beaux-arts)	1992-1996	
		Lib. des Nouveautés	SA	lib. spécialisée (sc.humaines)	1996	
		Lib. Galerie des Pavillons	SARL	lib papeterie générale et spécialisée (scientifique)	1996	
		Lib. St Paul	SARL	lib. spécialisée (religion)		1991
		JS Musique	SARL	lib. musicale		1992 (création)
		Lib. Parisienne	SARL	librairie-papeterie	1995	
<b>SAVOIE</b>  (73)	Aix-les-bains (73100) Chambéry (73000)	La Fontaine aux livres (n'existe plus : rachetée par Decitre)	*	*	1990	
		La Vieille boutique	SARL	librairie générale		1994
		Lib. J.J. Rousseau	SARL	librairie générale	1995	
		Lib. Nouvelle	SARL	librairie-papeterie	1989	
		Borghese (n'existe plus)	ENTNOMP	*		1989
<b>HAUTE- SAVOIE</b>  (74)	St Jean de Maurienne (73300) St Pierre d'Albigny (73250) Annecy (74000)	Atchoum livres à souhait (n'existe plus)	*	librairie spécialisée (jeunesse)	1990	1991
		Decitre	SA	lib. générale et spécialisée, papeterie	1993	

		BD fugue	ENTNOMP	lib. spécialisée (BD)	
<b>HAUTE- SAVOIE</b>  (74)	Amnecy (74000)	Imaginaire	SARL	librairie générale	1992 1994-1996
		La Procure	SARL	lib. générale et spécialisée (religion, sc.hum., tourisme)	1993
	Chamonix (74400)	Lib. des Pommaries	SARL	librairie-papeterie	1990
		Maison de la presse Mont-Blanc	SA	librairie-papeterie	1992
	Cluses (74300)	Lib. Cédille	ENTNOMP	librairie générale	1996
		Mégève presse	SA	lib.papeterie, presse	1995
	Morzine (74110)	Passaquin	SNC	librairie-papeterie	1994
	Rumilly (74150)	Au coin du livre	ENTNOMP	librairie générale	1994
	Thonon-les-bains (74200)	Les Guillemets	SARL	librairie générale	1991 1996 (création)

**C. CLASSEMENT DEPARTEMENTAL DES EDITEURS SUBVENTIONNES OU NON**

DEPARTEMENTS	VILLES	EDITEURS	STATUT	ANNEE(S) OU SUBVENTION(S) ACCORDEE(S)		ANNEE(S) OU SUBVENTION(S) REFUSEE(S)	
				Aide à l'entreprise	Aide publication	Aide à l'entreprise	Aide publication
AIN (01)	Seyssel (01420)	Champ Vallon	SARL	1992-1996	1993 1994 (2 dossiers) 1995 (2 dossiers)	Aide à l'entreprise	Aide publication 1993 1994 1995 (2 dossiers)
	*	Romanin	association				1995
ARDECHE (07)	Lyas (07000)	Libre parcours	association			1993	
	Crest (26400)	La Sétéree (Jacques Clerc)	association		1991-1993-1994		
	Die (26150)	A Die	association		1993		1994-1995
(26)	Etoile-sur-Rhône (26800)	Nigel Gauvin éditeur (a fermé en 1995)	SARL	1993		1995	
	Nyons (26100)	Le Magasin universel	SARL	1995			
	Valence (26000)	Faire-part éditions (revue qui n'existe plus)	association				1991
ISERE (38)	Grenoble (38000)	Jérôme Millon éditions	SARL	1992	1995		1994
		Éditions Giénat	SA				1995
		La Pensée sauvage	SARL	1991-1994		1996	
		P.U.G.	SA	1992		1996	1993-1994
	Montferrat (38620)	Esperluette éditions (a cessé son activité depuis 1995. Stock racheté par P.U.G et Améthyste)	coopérative SARL			1994	1992-1993

<b>ISERE</b>  (38)	St Pierre les Monestier (38650)	Editions du Serpaton (revue Turbulence qui n'existe plus)	SCP				1994
	St Quentin Fallavier (38070)	Planoiseau éditions	SARL			1994	
	St Sébastien (38710)	A la recherche des Payan	association				1994
	La Tronche (38700)	La Vague à l'âme (n'existe plus)	association				1991
	Villefontaine (38090)	La Cave littéraire	association				1993-1994
<b>LOIRE</b>  (42)	Charlieu (42190)	La Bartavelle éditeur	association		1993	1993	1995
	La Versanne (42220)	Encre Marine	ENTNOMP	1996	1993-1995	1994	1994
	St Etienne (42000)	Aires (revue) Printer	association	1990	1993-1994-1995		
	St Julien Molin Molette (42220)	Jean-Pierre Huguet éditeur	SARL		1994		1995
	Bron (69500)	Passé-rêve	association			1992	1994-1995
<b>RHONE</b>  (69)	Décines (69150)	Studion Jean Rich' Art Frezza	SARL			1994	
	Lyon (69000)	Aleas	SARL	1996			1994
		Arcletres (n'existe plus)	association				1994
		Améthyste (en liquidation)	SA	1994			
		Chardon bleu	SARL	1993		1992	
	Chronique sociale	SARL	1994		1993-1996		

RHONE	Lyon (6900.)	Comptoir international du livre (n'existe plus)												
		Le Croquant (revue)	association											
		Déclics et des claps	SARL											
		Economie et humanisme	association											
		Editions Bellier	association											1995
		Editions de Borée	SARL											
		Editions Oxymoron (n'existe plus)	association											
		Editions de la tour Gile	SARL											
		Grame	association											
		Horvath (en vente en 1997)	SA											
		LUGD (n'existe plus)	SA											
		P.U.L.	association											
		Poésie rencontres	association											
		Le Pré de l'âge	*											
		St Symphorien d'ozone (69360)												
Vénissieux (69200)	association → 1995 : SARL													
Villeurbanne (69600)	association													

(69)

<b>SAVOIE</b> (73)	Chambéry (73000)	Coup'act éditions La main de singe	entromp → 1995 : SARL	1991-1995	1994-1995	1994	1994-1995
	Entremont-le- vieux (73670)	Editions Curandera (a cessé son activité en 1995)	SARL	1990			1992-1993-1994
<b>HAUTE- SAVOIE</b> (74)	Montmélian (73800)	La Fontaine de Silcé	SARL				1994
	Amnecy (74000)	D.A.O. la petite école	association				1994
		Le Serpent à plumes (racheté en 1997)	SARL	1993	1994-1995		

**D. CARTE REGIONALE  
DES LIBRAIRIES AIDEES  
PAR LA DRAC**



Librairies n'existant plus



**F. CLASSEMENT DETAILLE PAR ANNEE DES ETABLISSEMENTS SUBVENTIONNES ET REFUSES**

AE : aide à l'entreprise  
AP : aide à la publication

ANNEE 1982

STRUCTURE	NATURE DU PROJET	BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION	LOGICIEL INFORMATIQUE PREVU	SOMME ALLOUEE	REMARQUES
<u>LIBRAIRIES</u>					
Lib. du lycée Méthathèmes (38)	extension des locaux	*		40 000	
La Grabotte (42)	constitution d'un stock de livres	*		40 000	
A livre ouvert (69)	participation des libraires au Salon du livre de Lyon	*		60 000	n'existe plus (← plus de Salon du livre à Lyon)
D.R.L.P. (69)	informatisation	*	colibri	50 000	dans la demande de subvention, 2 projets : informatisation et réfection de la vitrine → juste subvention pour l'informatisation. établissement en vente actuellement.
Borghese (73)	informatisation	110 000 HT	gestion commerciale UTI sur IBM 36	70 000	dans la demande de subvention, 2 projets : informatisation et communication et sensibilisation extérieure sur site grâce à l'implantation d'un centre de commerce → juste subvention pour l'informatisation ; demandait aide de 390 000 F pour les 2 projets, structure qui n'existe plus aujourd'hui
Lib. Nouvelle (75)	informatisation et acquisition de rayonnages	informatique: 116 702 mobilier : 236 948,59 TOTAL : 3536,59 HT	sygal	40 000	

ANNEE 1990

STRUCTURE	NATURE DU PROJET	BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION	LOGICIEL INFORMATIQUE PREVU	SOMME ALLOUEE	REMARQUES
<u>LIBRAIRIES</u>					
Mosaïque (26)	travaux d'aménagement pour nouvelle présentation des ouvrages	*		40 000	
A livre ouvert (69)	participation des libraires au 3 <sup>ème</sup> Salon du livre de Lyon	*		60 000	n'existe plus (← plus de Salon du livre à Lyon)
Choc corridor (69)	accroissement du stock de la librairie	*		70 000	
Lib. Fournier (69)	informatisation de la gestion	*	*	58 000	
La Fontaine aux livres (73)	informatisation de la gestion	*	*	60 000	aujourd'hui rachetée par Decitre → Decitre/La Fontaine (73)
Atchoum livres à souhait (74)	accroissement du stock de la librairie	*		50 000	n'existe plus aujourd'hui
Lib. des Pommaries (74)	informatisation de la gestion	*	*	40 000	
<u>EDITEURS</u>					
Aires (revue) (42)	promotion de la revue « Aires » pour une exposition	*		10 000	
Editions Curandera (75)	lancement d'une nouvelle collection	*		40 000	maison ayant cessé son activité en 1995

ANNEE 1991

STRUCTURE	NATURE DU PROJET	BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION	LOGICIEL INFORMATIQUE PREVU	SOMME ALLOUEE	REMARQUES
<u>LIBRAIRIES</u>					
Encre bleue (07)	informatisation et accroissement du stock	informatique : 17 175 stock : 20 369 TOTAL : 37544 HT (49 999 TTC)	compta ABG	50 000	n'existe plus aujourd'hui (pour les 2 projets, demandait aide de 50 000)
La Fontaine (07)	réfection des locaux	128 660 HT		50 000	
La manufacture (26)	réfection des locaux	130 300 HT		50 000	
Le Sphinx (38)	agrandissement des locaux	*		50 000	
Lib. de l'Université (38)	extension informatique	110 825 HT 131 438,45 TTC	word 5 (possède déjà colibri)	60 000	
Alif Alburda (69)	informatisation	63 228 HT 74 988,41 TTC	maestria (compta) 4 <sup>ème</sup> dimension (gestion)	60 000	dans la demande de subvention, 2 projets : informatisation et achat de véhicule de vente aux bibliothèques → juste subvention pour l'informatisation
Le Réverbère (69)	modernisation de la librairie : informatisation et aménagement	96 754 HT	excel 3 works 2	20 000	

<u>EDITEURS AE</u>																																		
La Pensée sauvage (38)		campagne de promotion pour étendre la diffusion des publications	*		40 000																													
Comptoir international du livre (69)		diffusion et distribution de livres étrangers	*		40 000																													
Comp'act éditions (73)		modernisation et accroissement des activités	126 308,16 HT		50 000																													
<u>DOSSIERS REFUSES-</u> <u>SANS SUITE</u> librairies																																		
Proust (01)		*	*																															
Lib. St Paul (69)		travaux réaménagement de la librairie (nouveau mobilier)	60 000 HT																															
Atchoum livres à souhait (74)		aide à la promotion d'une littérature enfantine	*																															
Au coin du livre (74)		travaux dans le magasin	*																															

<u>éditeurs : AE</u>									
Paroles d'Aube (69)	aide financière pour le développement de la maison d'édition	*							
<u>éditeurs : AP</u>									
Faire-part éditions (revue) (07)	édition d'un numéro de la revue	*							demandait aide de 15 000
La Vague à l'âme (38)	édition d'un numéro de la revue	*							n'existe plus aujourd'hui demandait aide de 100 000

ANNEE 1992

<u>STRUCTURE</u>	<u>NATURE DU PROJET</u>	<u>BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION</u>	<u>LOGICIEL INFORMATIQUE PREVU</u>	<u>SOMME ALLOUEE</u>	<u>REMARQUES</u>
<u>LIBRAIRES</u>					
Lib. Michel Descours (69)	ouverture d'une 2 <sup>ème</sup> librairie au Nouveau Musée d'Art contemporain à Villeurbanne	*		50 000	contrat passé entre le Nouveau Musée et la lib. Descours → point de vente ouvert par la lib. Descours dans les espaces du Nouveau Musée ; dans le contrat, la lib. Descours s'engage à constituer un stock de base suffisant pour permettre la réalisation de l'activité librairie de façon satisfaisante (→ sollicite donc aide de la DRAC)
Imaginaire (74)	agrandissement des locaux	353 500 HT 419 251 TTC		50 000	

<u>EDITEURS AE</u>								
Champ Vallon (01)	informatisation	103 588,50 HT 122 855,96 TTC	*	60 000	demandait aide de 70 000			
Jérôme Millon éditions (38)	achat d'un matériel de flashage	150 000 HT (linotronic 100)		50 000	demandait aide de 75 000			
P.U.G. (38)	renforcement du système informatique	3 devis : - syst. de réseau local novell : 34 375,02 TTC - ensemble PAO mac option imprimante hp : 33 530,59 TTC - ensemble PAO mac option imprimante apple : 36 098,28 TTC	*	50 000				
Paroles d'Aube (69)	création d'une nouvelle collection (édition du livre « Ça cavale » de André Velter)	120 490 HT		30 000				
<u>DOSSIERS REFUSES- SANS SUITE</u> <u>librairies</u>								
Mosaïque (26)	animations littéraires	*						
Les Mots bleus (38)	développement des activités (subvention de maintien)	*			librairie créée par l'association Vague à l'âme ; demandait aide de 50 000			
JS musique (69)	création et informatisation d'une librairie musicale	321 288 HT	*		magasin d'instruments de musique qui désirait créer un espace librairie			
Maison de la presse Mont-Blanc (74)	informatisation	45 950 HT 54 496 TTC	micro-live					

<u>éditeurs : AE</u>									
Chardon bleu (69)	*		*						dossier sans suite ; nouveau dossier présenté pour 1993.
Editions de Borée (69)	informatisation		*	*					demandait aide de 150 000 HT
Le Pré de l'âge (69)	éditeur-projet de modernisation		*	*					en relation avec la mairie de Vaulx-en-Velin ↔ recueils collectifs d'enfants et d'adolescents
Passé-rêve (69)	projet éditorial (lancement de la maison d'édition) création du prix littéraire Libre-lire		*	*					
<u>éditeurs : AP</u>									
Esperluette éditions (38)	« Notes sur le Pilat »			358 000 HT (700 ex)					
Aube magazine/Paroles d'Aube (69)	n°43 « Aube magazine », consacré à Bernard Siméone		*	*					
Grame (69)	« Création musicale et informatique dans la ville »		*	*					demandait aide de 20 000
Editions Curandera (73)	développement de la diffusion de la collection « L'embellie »			295 000 HT					dossier sans suite, refaire dossier pour 1993 ; a cessé son activité en 1995.
Le Serpent à plumes (74)	réédition au format de poche d'anciens numéros		*	*					demandait aide de 50 000 structure rachetée en 1997

ANNÉE 1993

STRUCTURE	NATURE DU PROJET	BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION	LOGICIEL INFORMATIQUE PREVU	SOMME ALLOUEE	REMARQUES
<u>LIBRAIRIES</u>					
Blanche-neige (01)	informatisation	162 033 HT		50 000	
Courtial (07)	rénovation du local développement du fonds régional	373 599,89 HT	ellipse	30 000	
La Dérive (38)	réfection des locaux	94 646,41 HT 112 250,65 TTC		50 000	avait demandé aide en 1989 pour réaménagement de la lib., aide qui avait été refusée
Les Lucioles (38)	informatisation	187 969,14 TTC	tire-livre	50 000	
Lauxerois (42)	informatisation de la gestion	340 181 HT	éclair 2/3	50 000	
Decitre (74)	informatisation (à la suite de l'ouverture de la lib. d'Annecy)	budget d'investissement pour ouverture de la lib. : 7 500 000	éclair 2	50 000	anciennement lib. Gaudet, rachetée par Decitre ; demandait aide de 70 000
La Procure (74)	renouvellement du matériel informatique	103 079,41 HT	*	30 000	1986 : syst. de gestion informatisé, aujourd'hui périmé
<u>EDITEURS AE</u>					
Nigel Gauvin éditeur (26)	installation d'un nouveau régime de diffusion et de distribution	*		50 000	diffusion/distribution confiée à CED et aux Belles Lettres ; a cessé son activité en 1995

Chardon bleu (69)	renouvellement du matériel de bureau et informatique	75 580 HT	météor (gestion, compta) excel file maker eti quick	50 000	
Paroles d'Aube (69)	projets éditoriaux et développement de la lecture	*		35 000	
Le Serpent à plumes (74)	aide au lancement de la nouvelle collection au format de poche	690 592 HT (3 000 ex)		50 000	demandant aide de 70 000 ; 11/09/92 : depuis 2 ans, soutien de l'ORAL, aide à la traduction pour publication d' auteurs étrangers subvention CNL : 75 000 structure rachetée en 1997
<u>EDITEURS AP</u>					
Champ Vallon (01)	« Un voyage en ballon » Anne Serre	29 507 HT		11 000	
A Die (26)	« Lettres du jour » Nicole de Poncharra Postnikova	15 190 HT		40 000	
La Sétérée (26)	revue « Nioques » n°7 et n°8	26 000 HT		8 000	
Aires (42)	revue « Aires » n°18 et n°19	42 052 HT		10 000	
Encore Marine (42)	« Réflexions sur la mesure » François Dagognet	45 842 HT		12 000	
La Bartavelle (42)	« Koltes-La nuit, le nègre et le néant » Bernard Desportes	22 835 HT		7 000	
Le Croquant (69)	revue « Le Croquant » n°14	49 068 HT		15 000	
Editions Oxymoron (69)	revue « Le soigneur de gravité » n°3	28 800 HT		8 000	revue qui n'existe plus

P.U.L. (69)	« Anthologie de la nouvelle poésie espagnole » Pedro Provencio	90 000 HT		25 000	
Paroles d'Aube (69)	« La rumeur libre » Patrick Laupin	35 800 HT		10 000	
<u>DOSSIERS REFUSES.</u> <u>SANS SUITE</u> <u>libraires</u>					
La Fontaine (07) Au temps retrouvé (38)	informatisation agrandissement du fonds d'ouvrages	193 580,70 TTC *	sygal 3.2		
Les Mots bleus (38)	aide au développement				DRAC a envoyé une lettre pour demander des renseignements complémentaires ; aucune réponse. Association Vague à l'âme créatrice de la librairie. Suite demande même aide en 1992.
Le Papier à musique (69)	réfection des locaux développement du fonds	260 000 HT			demandait aide de 60 000 ; le papier à musique, magasin de musique avec partie librairie musicale créée en septembre 1982
<u>éditeurs : AE</u>					
Libre parcours (07)	renouvellement du matériel informatique	120 000 HT	*		demandait aide de 55 000
La Bartavelle (42)	aménagement et réfection du siège social acquisition de matériel de bureau	travaux de réfection : 35 162,26 HT équipements : 52 333,17 HT TOTAL : 87 495,43 HT			
Chronique sociale (69)	équipement informatique et renovation du magasin	*	*		demandait aide de 55 000

<u>éditeurs : AP</u>									
Champ Vallon (01)	ouvrage de Alain Nadaud	22 323 HT							
Editions Esperluette (38)	« Notes sur le pilat »	358 000 HT (700 ex)							subvention demandée en 1992 et refusée ; dossier en attente au 05/02/93
La Cave littéraire (38)	publication n°3 recueils de poésie	15 000 HT							
P.U.G. (38)	« Lents vers de l'endroit » J.L. Roux	95 100 HT							
Editions de la tour Gile (69)	« Le val aux iris » Suzanne de Arriba	38 550 HT							
Paroles d'Aube (69)	ouvrage de/sur François Dagognet	49 882 HT							
Editions Curandera (73)	développement de la collection « L'embellie »	295 000 HT							maison ayant cessé son activité en 1995 ; demandait aide de 80 000

ANNEE 1994

STRUCTURE	NATURE DU PROJET	BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION	LOGICIEL INFORMATIQUE PREVU	SOMME ALLOUEE	REMARQUES
<u>LIBRAIRIES</u>					
Chaix (07)	aide au développement : acquisition de matériel informatique	81 310 HT	titre-livre	40 000	demandait aide de 80 000
Lib. des Cordeliers (26)	informatisation	85 900 HT	micro-livre	30 000	
Au temps retrouvé (38)	extension du fonds jeunesse et régionalisme	53 931,30 HT		40 000	

L'oiseau de feu (69)	aménagement de locaux	*			30 000	
Au coin du livre (74)	réaménagement-rénovation des locaux	170 687 TTC			40 000	
Passaquin (74)	agrandissement de locaux	865 000 HT			60 000	
<u>EDITEURS AE</u>						
La Pensée sauvage (38)	achat d'un matériel de flashage	181 748,57 TTC	*		60 000	demandait aide de 70 000
Améthyste (69)	restauration du matériel informatique	2 309 000 HT	maestria (gestion) novell netware 3.11 windows workgroups		50 000	restructuration afin de connecter et centraliser les syst. informatiques différents de chaque société éditoriale du groupe (Horvath, Création du pélican, La manufacture, éditions LUGD, Les sillons du temps) groupe actuellement en liquidation
Chronique sociale (69)	informatisation	72 000 HT	3 logiciels ciel (gestion commerciale, paie, comptabilité)		35 000	dossier pour la même aide déposé en 1993 mais refusé
Economie et humanisme (revue) (69)	aide à la diffusion (développement de la diffusion de la revue en Rhône-Alpes)	55 860 HT			40 000	demandait aide de 60 000
P.U.L. (69)	équipement informatique	83 727 HT 99 300 TTC	quark x press photoshop adobe illustrator		40 000	demandait aide de 60 000
<u>EDITEURS AP</u>						
Champ Vaillon (01)	« Journal de la mémoire » J. Borel « François Augerias » P. Berthier	51 292,36 HT (2 000 ex) 35 711,36 HT (1 800 ex) TOTAL : 87 003,72 HT			17 000 12 000 Total : 29 000	

Champ Vaillon (01)	« Le laminoir » Jean-Pierre Martin	53 370,54 HT	16 000			subvention CNL : 20 000
La Sétérée (26)	revue « Nioques » n°9 et n°10	68 000 HT	8 000			
Aires (42)	revue « Aires » n°20 et n°21	78 450 HT	7 000			demandait aide de 10 000 Subventions : CNL 12 000, Conseil général 5 000 et Conseil régional 11 000
Jean-Pierre Huguet éditeur (42)	« L'oeil trompe l'oeil » Paul Hickin	85 872 HT (700 ex)	16 000			pré-achat de la ville de Bourgoin-Jallieu (collaborateur) : 30 000 F achat 500 exempl. par l'association Le cheval bleu
Paroles d'Aube (69)	« Paroles échappées du coeur » Eugène Durif	55 000 HT (1 500 ex)	10 000			
Paroles d'Aube (69)	« L'immensité restreint où je vais piétinant » Lionel Bourg	47 180 HT (1 000 ex)	14 500			
La main de singe (revue)/Comp'act éditions (73)	« Coeurs » Jean Charlebois	47 150 HT (1 000 ex) Total : 94 300 HT	14 500 Total : 29 000			
Le Serpent à plumes (74)	« La veillée » Andréa Zanzotto	76 625 HT (1 000 ex)	20 000			
DOSSIERS REFUSES- SANS SUITE bibliothèques	« Mam'zelle libellule » Raphaël Confiant	126 893,48 HT	15 000			demandait aide de 30 000 structures rachetée en 1997
La Fontaine (07)	acquisition d'équipement informatique	*				

La Dérive (38)	aménagement de locaux, informatisation	96 563,44 TTC	file maker pro saari (compta)		demandait aide de 149 960 ; cofinancement FIAT (Fonds Interministériel d'Aménagement du Territoire)-Ministère de la Culture (Délégation au développement et aux Formations) de 75 000 F
Le Marque page (38)	informatisation	*	titre-live novell netware 3.12		demandait aide de 140 000
Notre-Dame (38)	informatisation de la gestion du stock	162 560 HT	titre-live		
La Grabotte (42)	informatisation	*	mantra		
La Vieille boutique (73)	informatisation	*	power book 165 C		
Imaginaire (74)	création d'une librairie itinérante	386 600 HT			demandait aide de 70 000
éditeurs : AE					
Esperluette éditions (38)	développement d'une structure de diffusion/distribution régionale	*			maison ayant cessé son activité en 1995 ; demandait aide de 15 000
Planoiseau éditions (38)	acquisition de matériel informatique	*	*		
Encre Marne (42)	développement du syst. informatique	11 490 HT	moniteur couleur 20'' sampo carte graphique orchid pro		demandait aide de 10 000
Horvath (69)	aide au développement de collection	*			aujourd'hui, établissement en vente
Studio Jean Rich' Art Frezza (69)	aide au développement	*			
Comp'act éditions (73)	aide au développement et à la diffusion (transformation juridique)	*			

<u>éditeurs : AP</u>								
Champ Vallon (01)	« La forêt périlleuse » Claude Dourguin	25 247,85 TTC (1 500 ex)						demandait aide de 12 500
A Die (26)	« Description de Ste Sophie de Constantinople » Paul le Silenciaire	81 740 HT (2 500)						demandait aide de 10 000 ; aide du Centre de recherches sur les civilisations antiques-CNRS : 5 000
A la recherche des Payan (38)	« Livre d'Eugénie » Louis Payan	13 000 HT (150 ex)						demandait aide de 3 000
Editions du Serpatou (38)	aide à la création de la revue « Turbulence »							revue qui n'existe plus aujourd'hui
Jérôme Millon éditions (38)	Réimpression à tirage limité : « St Jean de la Croix-le problème de l'expérience mystique » Jean Baruzi	160 3000 TTC						demandait aide de 60 300
La Cave littéraire (38)	« Cahier » n°2 « Foudulire » spéciale rentrée	12 910 TTC 5 500 TTC TOTAL : 18 410 TTC						
P.U.G. (38)	« Docherty » Mac Ivahney	67 843 HT (2 000 ex)						demandait aide de 35 000
Encre Marine (42)	« Dire le temps » Françoise Dastur	41 981 HT (700 ex)						
Aléas éditeur (69)	« L'enfant d'oultre- tombe » Margot Bruyère	48 060 HT						
Arclétres (69)	« Something else (du fouds des villes) » revue n°1	17 000 HT (500 ex)						

Espace latino-américains (69)	publication d'ouvrages				demandait aide de 10 000
Horvath (69)	« Mémoire de la montagne, tome I Savoie-Haute-Savoie » Gilbert Gardes	213 780 HT (1 500 ex)			aujourd'hui, établissement en vente
LUGD (69)	« En Forez, de pages en pages » Bernard Plessy				demandait aide de 33 000
P.U.L. (69)	« Le rire dans tous ses états » Robert Favre	52 742 TTC (1 000 ex)			demandait aide de 15 000 ; a cessé son activité
Paroles d'Aube (69)	« Les dieux manquent de tout » Annie Salager	38 900 HT (1 000 ex)			
Passe-rêves (69)	« A la guerre comme à la guerre » Sully Bernadje	24 534 HT (600 ex)			
Poésie rencontres (69)	« En marge » Lence Henson (édition bilingue)	11 385,56 TTC (500 ex)			
Comp'act éditions (73)	édition de 3 textes de théâtre choisis par un jury aux Journées d'auteurs du Théâtre des Celestins : « Le placard » Vivienne Mela, « L'échec fou » Vittorio Franceschi, « La dame de Ferrare » J.P. Mestre	pour 1 000 ex chacun : 72 400			projet de collection lié à la manifestation
Editions Curandera (73)	« Cartes postales » Jean-Marie Levet « La 2 <sup>ème</sup> mort de St Bruno » Vincent Desbrières	15 040 HT (1 000 ex) 6 650 HT (1 000 ex) TOTAL : 21 690 HT			maison ayant cessé son activité en 1995

La Fontaine de Siloé (73)	« L'inconnu d'Uccelo » André Gilbertas	59 027,65 TTC			demandait aide de 20 000
D.A.O. la petite école (74)	« Carnet de voyage-Cerveteri » Martine et Gérard Métral	77 231,20 TTC (1 000 ex)			demandait aide de 25 000

ANNEE 1995

STRUCTURE	NATURE DU PROJET	BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION	LOGICIEL INFORMATIQUE PREVU	SOMME ALLOUEE	REMARQUES
<u>LIBRAIRIES</u>					
Marquand (07)	informatisation	81 740 HT	éclair 2	42 000	obligation de se mettre aux normes du groupement La Voie du livre
Les Beaux livres de Provence (07)	informatisation	73 482,18 TTC	météor (gestion, compta)	20 000	
Lib. du Château (26)	aménagement de locaux (création de librairie)	engagement de la commune : -acquisition immobilière 349 000 HT -aménagement : 105 000 HT TOTAL : 454 000 HT		35 000	mairie de Crest : propriétaire des locaux dans lesquels la librairie s'installe
Lib. Jean-Jacques Rousseau (73)	informatisation	112 836 TTC 95 140 HT	colibri works windows	50 000	
Lib. Parisienne (73)	extension des locaux	161 000 HT		43 000	demandait aide de 46 000
Mégevè presse (74)	informatisation	154 710 HT	titre-live	50 000	

<u>EDITEURS AE</u>									
Le Magasin universel (26)	acquisition de matériel informatique	47 061,18 HT	quark x.press	23 500					
Paroles d'Aube (69)	changement de structure : passage en SARL, matériel informatique (nécessaire au développement de la nouvelle SARL)	37 811,32 TTC	météor (serveur et compta)	19 000					
Comp'act éditions (73)	aide à l'installation dans de nouveaux locaux et au changement de nature juridique	200 000 HT		100 000					
<u>EDITEURS AP</u>									
Champ Vallon (01)	« Maîtresse d'esthètes » Willy « Habiter en poètes » J.C Pinson	34 201,51 HT (36 083 TTC, 1 800 ex) 47 163,42 HT (49 757 TTC, 1 600 ex) TOTAL : 81 620 HT (77 364,93 TTC)		17 500 12 500 TOTAL : 30 000					
Champ Vallon (01)	« Toute ressemblance » Benjamin Jordane « Scènes dernières » Jude Stéfane	24 188,61 HT (26 600 TTC, 1 300 ex) 22 101,94 HT (23 320 TTC, 1 500 ex) TOTAL : 46 290,55 HT (48 836,53 TTC)		9 500 9 500 TOTAL : 18 500					
Jérôme Milon éditions (38)	« Le livre d'Angèle de Foligno » trad. par Jean-François Godet	45 798 TTC		17 000					
Aires (revue) (42)	revue n°22 et n°23	44 943 TTC		17 000					

Encre Marine (42)	« Lettres familiales » Tcheng Pan K'iao	42 395 HT 44 727 TTC (600 ex)		17 000	
Paroles d'Aube (69)	revue « Aube magazine » n°53 sur Louis Calaferte	19 518 TTC (1 000 ex)		7 000	
Paroles d'Aube (69)	« Les chiens manquent de tout » Annie Salager « Carnet du souterrain » René Pons	20 280 HT (1 000 ex)  22 130 HT (1 000 ex) TOTAL : 42 410 TTC		8 000  8 500 TOTAL : 16 500	pour ouvrage de A. Salager, aide refusée en 1994
Comp'act éditions (73)	« La passion d'Henriette St Marc » Jacques Rey- Charlier	25 848 TTC (200 ex)		9 000	
Le Serpent à plumes (74)	« Cahier nomade » Abdourahman A. Waberi	67 454 HT 69 122 TTC (4 500 ex)		25 500	demandait aide de 30 000 structure rachetée en 1997
<u>DOSSIERS REFUSES- SANS SUITE librairie</u>					
L'or du temps (38)	informatisation aménagement des locaux	90 444 TTC	elzévir clarisworks		
Notre-Dame (38)	informatisation	*			dossier sans suite
Blandine Blanc (42)	aide au développement	*			demandait aide de 30 000
La préface/Générale (42)	création d'une librairie	*			aujourd'hui, lib. La préface
La Librairie (69)	reprise d'un point de vente de livres	*			demandait aide de 100 000, dossier sans suite ; aujourd'hui, lib. qui n'existe pas

L'Imaginaire (69)	réfection de locaux	40 000 HT			dossier sans suite
Le Réverbère (69)	aménagement de nouveaux locaux	*			demandait aide de 50 000
éditeurs : AE					
Nigel Gauvain éditeur (26)	aide au fonctionnement	*			demandait aide de 50 000 ; a cessé son activité en 1995
éditeurs : AP					
Champ Vallon (01)	« Jean Follain »	46 000 TTC			
Charup Vallon (01)	Françoise Rouffiat	(1 500 ex)			
	« Pour saluer Robert Marteau » Collectif	61 000 TTC (1 500 ex)			
Romarin (07)	« Oeuvre T1 »	95 000 TTC			
A Die (26)	Suzanne Renaud	(2 000 ex)			
	« Le maître maçon » *	35 000 Tt (700 ex)			
Editions Glénat (38)	« L'arène blanche »	57 845 TTC			
	Marie Chalon				
La Bartavelle éditeur (42)	« Luckner ou le roman vrai d'un corsaire du XX <sup>ème</sup> s. »	85 168 TTC			
	G.A Jaeger	TOTAL : 143 013 TTC			
Printer (42)	« Poésies complètes »	21 305 TTC			
	Léon Deubel	(1 000 ex)			
Editions Bellier (69)	« Cahiers intempestifs » n°4	112 155 TTC			
	« Occident réveille-toi » Guy Créquie	(1 000 ex)			
Horvath (69)	« Le jardin de Lodé » Paul Vannier	15 825 TTC (500 ex)			
		92 513 TTC (1 500 ex)			aujourd'hui, établissement en vente

Horvath (69)	« Le survivant de St Jean d'Acre » Raymond Pécou	44 084 TTC (1 500 ex)			aujourd'hui, établissement en vente
LUGD (69)	« Le spiritisme à Lyon » Christine Berger	48 427 TTC (1 000 ex)			a cessé son activité
Passé-rêve (69)	« La route du rail » Patrick Ferrand	18 260 TTC (100 ex)			
Poésie rencontres (69)	« Jeune poésie Belge » n°39	27 219 TTC (500 ex)			
Comp'act éditions (73)	« Le portrait ovale » Raymond Carasco	22 155 TTC (1 000 ex)			

ANNEE 1996

STRUCTURE	NATURE DU PROJET	BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION	LOGICIEL INFORMATIQUE PREVU	SOMME ALLOUEE	REMARQUES
<u>LIBRAIRIES</u>					
Lib. des cinq continents (26)	informatisation et modernisation	55 929,92 HT 67 451,48 TTC	elzévir	25 000	
Mosaïque (26)	modernisation de la librairie (agrandissement)	198 387,23 HT 239 255,77 TTC	elzévir	60 000	subvention OUCDA (Opération Urbaine de Développement du Commerce et de l'Artisanat) : aide au commerce culturel de proximité, subvention plafonnée à 80% de l'investissement : 39 677 TTC
L'or du temps (38)	informatisation et aménagement des locaux	90 944 HT	elzévir clarisworks ciel (compta)	40 000	emprunt CNL : 9 000 TTC

La Grabotte (42)	informatisation	102 065 HT	gestion gestlib (commerciale et compta)	50 000	
Lib. Michel Descours (69)	aménagement de locaux et changement de structure juridique	816 000 HT		60 000	
Lib. des Nouveautés (69)	réfection de locaux	366 817 HT 442 381 TTC		80 000	demandait aide de 100 000
Lib. Galerie des Pavillons (69)	aménagement de locaux et informatisation	62 240 HT	pack office (gestion)	30 000	demandait aide de 31 120
Lib. BD fugue (74)	animations littéraires opérations de promotion	130 000 HT		40 000	
Lib. Cécille (74)	informatisation (renouvellement)	91 883 HT	sygal → 1996 : syst. 3 électre lib.	30 000	demandait aide de 37 000
<u>EDITEURS AE</u>					
Champ Vallon (01)	aménagement de locaux	243 081,30 TTC		50 000	déménagement des activités suite à la vente de la maison qui abritait le siège des éditions ; demandait aide de 70 000
Encre Marine (42)	modernisation de l'entreprise	123 500 HT	Page Maker Word 7	50 000	
Aléas éditeur (69)	informatisation	110 000 HT	syst. informatique P.A.O.	50 000	
Déciles et des claps (69)	développement de la structure/actions de promotion	95 000 HT		30 000	
Paroles d'Aube (69)	développement de la structure	964 341,91 HT		30 000	passage à la diffusion/distribution professionnelle (P.U.F) Subvention CNL (en 1995 pour le même projet) : 50 000



### III EME PARTIE. REGARDS SUR L'ACTION DE LA DRAC RHONES-ALPES DANS L'ECONOMIE DU LIVRE

Afin d'avoir une vision plus complète de l'action de la DRAC Rhône-Alpes en faveur des libraires et des éditeurs, plusieurs d'entre eux, répartis sur toute la région, ont été interrogés. Aux données recueillies à la DRAC, se sont ainsi ajoutés les différents points de vue des professionnels du livre, pour lesquels quelques interrogations se doivent d'être énoncées :

- ◆ Les aides de la DRAC Rhône-Alpes en direction de l'édition et de la librairie sont-elles significatives et répondent-elles aux besoins ? Quelle place prend la subvention dans le fonctionnement de l'établissement et pourquoi ce dernier y recourt-il ?
- ◆ La DRAC Rhône-Alpes se base-t-elle sur certains critères de sélection pour choisir les projets à subventionner ?
- ◆ Les informations à propos de son action circulent-elles auprès des professionnels et le travail de communication est-il correctement rempli ?
- ◆ Comment la disparition de l'aide à la publication par la DRAC Rhône-Alpes est-elle vécue par les éditeurs ?
- ◆ Quel est le poids du statut juridique dans le fonctionnement des organismes ?

Telles sont les principales questions auxquelles il est nécessaire d'apporter des éléments de réponse afin de pouvoir mieux appréhender le rôle de la DRAC Rhône-Alpes dans l'économie du livre.

---

En matière d'édition, le poids de la capitale fait de la France le pays où l'édition est la plus concentrée. Ce phénomène, couplé aux modifications actuelles du marché du livre, pose le problème de la viabilité à long terme des petites maisons d'édition en région. Comment les éditeurs réagissent-ils face à un tel contexte ?

---

« Les aides sont toujours agréables mais on préférerait s'en passer. » Cette remarque d'un éditeur de la région Rhône-Alpes résume à elle seule la position délicate de l'édition régionale : fragile, elle a besoin de soutien mais elle ne veut pas qu'il devienne une prise en charge systématique.

Les maisons d'édition de la région Rhône-Alpes reconnaissent le bien-fondé de l'intervention de l'Etat, par le biais de la DRAC : les subventions accordées ne sont pas « indispensables » mais nécessaires. En effet, deux grandes faiblesses caractérisent leurs activités, les empêchant de générer suffisamment d'argent pour investir :

- ◆ Le manque de fonds propres : un certain nombre d'éditeurs fonctionnent avec un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 F par an. Ils souffrent d'un manque de fonds propres qui rend encore plus aventureux le lancement des ouvrages. Il menace la maison au premier échec et ne permet ni d'exploiter un succès, ni développer l'entreprise quand elle a réussi son lancement. Or l'éditeur a besoin de travailler sur le long terme, tout particulièrement dans la littérature.
- ◆ L'accès à la diffusion : un grand nombre de petites maisons d'édition, focalisées sur des niches d'activités et dirigées par des passionnés de littérature, ne disposent pas de la notoriété et de l'activité suffisante pour être sélectionnées par les diffuseurs et distributeurs de taille importante, qui sont de surcroît d'un coût très élevé pour elles. En Rhône-Alpes, la plupart des établissements ont une diffusion nationale mais les opérations de diffusion et de distribution des ouvrages restent très coûteuses et au centre de leurs préoccupations.

Ainsi, toute mesure au niveau de l'entreprise est à analyser quant à ses conséquences au niveau du produit lui-même et inversement, une aide développée au niveau du produit (aide à la publication) peut avoir des répercussions non négligeables au niveau de l'entreprise. La subvention est plus à considérer comme une enveloppe globale de trésorerie.

En ce qui concerne l'aide à l'entreprise, la subvention est nécessaire et va servir au développement de l'établissement, puisque ce dernier manque d'argent pour investir. Toutefois, si l'aide est refusée, les éditeurs s'accordent pour dire que le projet sera quand même réalisé (le projet ne dépendant pas de l'allocation de la subvention) ; mais pas de la même manière et avec plus de difficultés : soit l'investissement sera étalé dans le temps, soit l'éditeur sera contraint de retarder (voir supprimer) une publication, ou bien sollicitera un prêt auprès d'une banque... Cette situation est à nuancer du côté des plus petits éditeurs, ceux qui ont une position juridique et surtout financière beaucoup plus précaire : pour eux, la subvention est indispensable à la réalisation du projet, comme par exemple une informatisation, pour laquelle l'investissement est très lourd et étalé sur plusieurs années.

Le même phénomène se retrouve pour l'aide à la publication : la subvention n'est pas indispensable à la sortie d'un ouvrage, elle est plus vue comme un apport en trésorerie dans le budget de la maison d'édition. Si la DRAC refuse de subventionner le projet, le livre sortira quand même, entraînant toutefois quelques désagréments pour l'éditeur (perte dans les ventes, diminution du nombre d'exemplaires à publier...). Néanmoins, pour les livres très spécifiques, comme les essais universitaires, les publications indispensables à la Recherche où le sujet est très pointu, les ouvrages destinés à un public très ciblé... A ce niveau, l'aide est indispensable, la maison d'édition ne pouvant se permettre de « tout » risquer sur un seul titre.

Le seul reproche fait à propos de l'aide à la publication porte sur le délai de versement de la subvention : la DRAC organise deux sessions par an où une commission étudie et sélectionne les projets à subventionner. Si la demande de l'éditeur arrive juste après une session, il lui faudra attendre 6 mois avant d'avoir une réponse, et plus encore pour toucher la subvention. Et comme dit un éditeur : « quand je suis intéressé par un livre et que je veux le publier, je ne vais pas attendre plus de 6 mois, le livre sortira dans les mois qui suivent ». De plus, même si une aide est accordée, la maison d'édition doit « avancer les frais », comme par exemple payer l'imprimeur à 90 jours fin de mois. Ce délai entre l'accord de la subvention et l'attribution effective est un facteur de précarité assez important pour une petite structure éditoriale.

Les subventions en direction des publications d'ouvrages représentent une faible part du financement total ; il semble indispensable à l'Etat de demander une participation financière aux éditeurs afin de responsabiliser la démarche. Du côté des

éditeurs, ils affirment également qu'ils doivent remplir le rôle d'éditeur, c'est-à-dire celui de découvreur de talents qui répond aux attentes et aspirations des lecteurs sur des créneaux totalement « oubliés » par la plupart des grands (livres à risques). Si un ouvrage intéresse vraiment l'éditeur, il le publiera, même si aucune subvention ne lui est accordée.

Toutefois, il est nécessaire de rester prudent quant à l'analyse du réel besoin de l'aide à la publication ; étant donné le nombre assez élevé de demandes de subvention auprès de la DRAC (17 en 1993, 30 en 1994, 23 en 1995), il est à craindre que les éditeurs interrogés minimisent l'importance de la subvention et que cette dernière a une influence beaucoup plus forte dans la décision de publier ou non un livre (ce sont les maisons d'édition les plus anciennes, connaissant parfaitement le milieu éditorial, qui peuvent courir le risque de publier certains ouvrages, contrairement aux nouvelles structures éditoriales, encore dans leur période de lancement).

Le paysage de la distribution du livre a beaucoup évolué ces dernières années, la librairie traditionnelle reculant au profit du commerce spécialisé-concentré et des grandes surfaces pour qui le livre est un fort produit d'appel. La multiplication des canaux de vente (près d'un dizaine de circuits de distribution différents aujourd'hui) se traduit par une forte intensité de concurrence, accentuée en raison de la position des leaders au sein de chacun des circuits.

Avec la loi du 10 août 1981 sur le prix unique, le discount a disparu et n'est plus un moyen de concurrence. Ce sont la diversité et la qualité du service (nouveautés, assortiment, rapidité, recherche bibliographique...) qui permettent aux librairies d'accroître leur part de marché. Mais cela ne veut pas dire pour autant que la concurrence des grandes surfaces et des FNAC vis à vis des librairies est écartée. Bien au contraire, cette concurrence, associée au développement de livres en club, l'émergence de points de vente de livres en de nouveaux lieux (gares, musées...), accentuent les difficultés des libraires et les conduisent à rechercher de nouvelles stratégies commerciales.

En Rhône-Alpes, 5 libraires sur 10 énoncent la concurrence des grandes surfaces comme un des principaux problèmes de leur commerce. Par exemple, les bibliothèques préfèrent s'adresser aux grandes chaînes de commerce du livre, de même que les collectivités, et de ce fait, la librairie traditionnelle voit une part de ses ventes diminuer ainsi que son chiffre d'affaires. De plus, l'adaptation de la distribution aux conditions modernes du commerce requiert l'accélération de l'informatisation des librairies qui pourront ainsi proposer des services aussi performants que ceux des grandes chaînes. Et au vu de leurs difficultés actuelles, le libraire ne peut pas toujours investir dans un tel projet.

---

Dans un tel contexte, les librairies de la région Rhône-Alpes considèrent la politique de soutien de la DRAC comme une aide essentielle, voir indispensable pour certains projets. En effet, lorsqu'il s'agit de réaménagement de locaux, la réfection de la librairie, tout ce qui touche au commerce en tant que « bâtiment », la subvention accordée par la DRAC est indispensable. Si elle n'est pas accordée, le projet ne sera pas fait ou attendra encore quelques temps que la situation financière de la librairie soit meilleure. Au contraire, l'informatisation de la librairie, bien qu'il s'agisse d'un investissement très lourd, sera effectuée même si l'aide est refusée. Bien évidemment, l'établissement sera dans une phase très critique ensuite, mais ce projet est d'une importance capitale dans le contexte actuel. La DRAC, à ce titre, aide majoritairement les librairies qui en font la demande.

L'animation et la promotion de la littérature restent les principales fonctions pour toute « vraie » librairie ; malheureusement, ici aussi, les difficultés financières empêchent parfois le libraire d'effectuer ce travail. Les subventions qui peuvent être accordées par la DRAC sont nécessaires et pallient les insuffisances en trésorerie ; toutefois, la plupart des libraires interrogés en région Rhône-Alpes s'accordent à dire qu'ils ne pensent pas à en faire la demande auprès du conseiller, et que de toute façon, même si elle était refusée, les programmes d'animation seraient mis en place. Ils risquent de faire perdre de l'argent mais cette activité « fait partie de la vie de la librairie ».

Néanmoins, les aides allouées par la DRAC, au regard des libraires, sont trop tournées vers le commerce (informatisation) alors qu'elles devraient plus concerner la promotion de la lecture, c'est-à-dire aider le libraire à mettre en place des animations, des rencontres avec des auteurs, des tables rondes..., aider les librairies qui font un vrai travail autour du livre.

La faible part de disparition d'éditeurs et de librairies aidés par la DRAC entre 1989 et 1996 amène à dire que les subventions accordées ont rempli leur rôle : sur 5 librairies ayant reçu une subvention et n'existant plus aujourd'hui, 2 ont été rachetées par une grande librairie, ce qui ramène seulement à 3 le nombre effectif de fermetures. En ce qui concerne les maisons d'édition, 5 établissements ont cessé leur activité depuis 1989, un est en liquidation (et a entraîné avec lui les structures éditoriales qui lui étaient rattachées), un autre a arrêté sa production pour se consacrer à sa librairie.

3 librairies et 6 maisons d'édition qui ont stoppé leurs activités en 6 ans d'action de la DRAC, sur plus de 200 dossiers reçus et 100 dossiers subventionnés, le rapport reste correct. Surtout que la DRAC insiste bien sur le fait que sa politique de soutien n'est pas une prise en charge systématique, mais plutôt un « coup de pouce ».

---

Suite au dépouillement des dossiers de subvention parvenus au service livre et lecture de la DRAC Rhône-Alpes, de 1989 à 1996, il est possible de classer les projets subventionnés selon quelques « grandes » catégories. Après une exposition succincte de celles-ci, la vision des professionnels du livre sur l'allocation des aides permettra de mieux apprécier l'existence, ou non, de critères de sélection sur lesquels se baseraient la DRAC pour choisir les projets à soutenir.

---

Les projets concernant l'informatisation et les travaux d'aménagement de locaux sont un peu délicats à analyser puisqu'il arrive souvent qu'ils soient regroupés avec un autre projet sur une seule demande. Cependant, quelques observations ont pu être faites.

En ce qui concerne les travaux d'aménagement de locaux, ce sont principalement les librairies qui demandent une subvention, acceptée dans la majorité des cas : 21 librairies ont reçu une subvention pour effectuer des travaux dans leur magasin, contre seulement 3 éditeurs, sur un total de 76 dossiers subventionnés. Cela peut s'expliquer par le fait que les librairies sont des commerces et ont besoin de locaux en parfaite adéquation avec leur travail ; tout repose sur l'exposition, la mise en valeur, le rangement des livres. Pour les éditeurs, le rôle du local est moindre puisqu'ils ne reçoivent pas de « clients » et ne font pas de ventes. De plus, si des travaux d'aménagement sont envisagés, les éditeurs couplent parfois ce projet avec l'informatisation, ce qui est plus rare pour les libraires. Les subventions accordées à chaque fois sont d'environ 40 000 F.

Pour l'informatisation, le nombre de dossiers subventionnés est encore majoritaire pour les librairies, 26 projets contre seulement 9 pour les éditeurs. Il faut souligner qu'il existe beaucoup plus de librairies en région Rhône-Alpes que d'éditeurs, et que ces derniers se concentrent surtout sur la publication des ouvrages et font donc plus de dossiers d'aide à l'édition. Il arrive également que le travail informatique soit fait par sous-traitance, opération impossible pour les libraires.

L'investissement dans du matériel informatique coûte cher et les subventions accordées tournent autour de 40 000 F (certaines peuvent aller jusqu'à 100 000 F, par

exemple lorsqu'il s'agit de matériel de flashage). La plupart des établissements aidés pour ce projet, lors de la demande de subvention, étaient dans une situation financière qui ne leur permettait pas de prendre tout à leur charge (baisse du chiffre d'affaires, qui peut même être déficitaire).

Les autres opérations aidées par la DRAC auprès des éditeurs concernent la diffusion/distribution, le développement de la structure avec un changement de nature juridique et la promotion/lancement de collection. Elles représentent une faible part des dossiers subventionnés, étant dans la majorité des cas couplées avec un autre projet. Les subventions accordées sont de l'ordre de 30 000 F pour la promotion et la diffusion/distribution, et de 20 000 F pour la transformation juridique (à ce niveau d'importantes variations peuvent être constatées puisqu'il est arrivé qu'une subvention de 100 000 F soit accordée à une maison d'édition).

La DRAC ne subventionne qu'exceptionnellement la création de librairie (cf. 3.2.1) et effectivement 5 dossiers de création de librairie ont été refusés ; les 2 seuls acceptés ont obtenu une aide mais sous un autre intitulé (informatisation, aménagement de locaux). Les deux dernières catégories de projets pour les librairies concernent la constitution et/ou l'accroissement du stock, ainsi que des animations littéraires. Là-aussi, peu de dossiers ont été déposés au service livre et lecture : le premier projet étant associé la plupart du temps avec une autre opération (subvention allant jusqu'à environ 40 000 F) et les animations littéraires subventionnées par la DRAC relevant d'une autre enveloppe que celle « économie du livre ». Pour la DRAC, il s'agit de deux aides différentes, l'aide aux manifestations rentrant dans une logique autre que celle de l'aide à l'entreprise (qui est le but principal de la DRAC). Il faut également signaler que peu de libraires en font la demande, considérant cette activité comme faisant partie de la vie de la librairie.

Le Ministère de la Culture est rarement disposé à jouer les « tiroirs-caisses » ; ainsi, faute de pouvoir estimer a posteriori les résultats, il exige la rédaction d'un « projet » établi a priori et juge « sur dossier ». S'agissant des aides à la publication, les décisions sont renvoyées à une commission d'experts qui donne son avis. Mais n'y a-t-il pas un risque que les experts ne choisissent que des auteurs, éditeurs, librairies, déjà connus d'eux ou appartenant à des réseaux « sécurisants » ? Qu'en pensent exactement les professionnels du livre ?

---

D'un côté, la majorité des personnes interrogées s'accorde sur le fait qu'il existe une transparence des procédures pour le mode de sélection des dossiers, mais de l'autre, certains soulignent l'existence de quelques « problèmes » dans l'allocation des aides. Il est donc nécessaire de garder un oeil critique face aux critères de sélection énoncés par la DRAC pour l'obtention d'une subvention, et ce qu'en dise les professionnels du livre.

4 éditeurs et 4 libraires sont en accord avec les critères de sélection de la DRAC : se baser sur le travail effectué par l'établissement, sa place dans la vie culturelle, son engagement en région... Il faut reconnaître les diversités des types de librairies et de maisons d'édition et affirmer des choix prioritaires en faveur des entreprises représentatives par leur importance, la qualité et la régularité de leur travail (et de leur production pour les éditeurs). Le professionnalisme reste la caractéristique essentielle pour l'obtention d'une subvention : un projet crédible porté par une entreprise crédible. Un éditeur a même rajouté qu'il était préférable de donner une subvention aux professionnels, pour l'aide à la publication, et renvoyer les petits projets aux grosses structures ; en effet, les petits éditeurs n'ont pas toujours le système de diffusion adéquat qui leur permettrait de faire connaître leur production.

Les professionnels ajoutent également que le système d'allocation marche beaucoup par confiance, qu'il existe un réseau de professionnels où tout le monde se connaît. Le rôle des salons, où même s'il n'y a pas de retombées financières, est très important puisqu'il permet une reconnaissance par le milieu professionnel et montre la place de l'établissement dans la vie culturelle. Et ceci peut être un facteur décisif pour l'obtention d'une subvention.

Pour l'aide à la publication et l'aide à l'entreprise, les procédures sont claires aux yeux des libraires et éditeurs : 2 sessions par an, une commission « Vie littéraire » composée de personnes ayant chacune une approche différente du monde du livre. La composition de cette commission n'est pas critiquée par les éditeurs, commission qui est synonyme pour eux de non-manipulation et d'une certaine indépendance de l'esprit.

En général, les libraires et les éditeurs comprennent que les choix des dossiers au niveau de la DRAC doivent être difficiles et que parfois il n'est pas possible d'aider. Toutefois, cette position est plus perçue du côté des professionnels qui ont déjà été aidés et qui sont donc plus enclin à aller dans le sens de la DRAC.

Par ailleurs, une autre partie des personnes interrogées fait confiance aux choix de la DRAC, tout en ne comprenant pas exactement son travail. Cette sorte de « confiance aveugle » se retrouve essentiellement chez les libraires (environ 4 sur 10) qui ne savent pas comment sont attribuées les subventions et ne s'interrogent pas sur le « pourquoi » et le « comment ». Ils supposent que la DRAC doit avoir une bonne connaissance des dossiers présentés et que le fonctionnement est équitable. A la différence des éditeurs qui se posent beaucoup de questions sur les choix opérés par la DRAC (surtout au niveau de l'aide à l'entreprise où il n'y a pas de ratios techniques qui aident à l'appréciation des projets, comme il en existe pour l'aide à la publication), les libraires ne désirent pas avoir plus d'informations « techniques » sur le système d'attribution des subventions. Pour 2 librairies, la DRAC apparaît même comme une sorte de « tirelire », un organisme qui ne ferait qu'allouer des subventions.

Les entretiens effectués auprès des libraires et des éditeurs soulèvent quelques interrogations à propos du système d'attribution des subventions. Plusieurs professionnels ont parlé d'un réseau de professionnels, réseau reconnu également par la DRAC, qui permet de nombreux contacts et une reconnaissance dans le milieu du livre. Que deviennent donc toutes les petites structures animées par des militants (souvent bénévoles pour les maisons d'édition en association) et qui ont un rôle actif dans la promotion du livre et de la lecture ?

De leur côté, il est très difficile d'obtenir une subvention, de part leur position « instable » du point de vue financier ; leurs relations avec le « réseau » sont faibles et elles ne peuvent pas participer aux diverses manifestations qui leur permettraient pourtant de se faire connaître. Il est alors compréhensible qu'elles s'étonnent que certains « grands » établissements reçoivent des subventions, alors que leur situation sur le marché du livre en Rhône-Alpes est établie et qu'ils auraient pu prendre en

charge le projet sans le soutien de la DRAC. Il existerait donc un pourcentage d'erreur dans le choix des projets subventionnés, pourcentage heureusement très faible.

Cette situation concerne principalement l'aide aux entreprises où il n'existe aucune commission comparable à celle opérant pour l'aide à la publication. La solution résiderait peut-être par la mise en place d'un jury constitué de professionnels disposant d'un certain recul et d'un règlement clair et précis dès le départ, détaillant autant qu'il est possible les critères d'appréciation et de choix.

Les éditeurs et les libraires trouvent aussi que les aides ne sont pas adaptées, trop tournées vers l'investissement, le commerce : ce ne sont pas des subventions qui servent à la culture. Pour cela, il faudrait qu'elles concernent la promotion du livre et non le fonctionnement de la structure. Comme cela a été mentionné précédemment, le réseau de librairies traditionnelles est menacé en France et, selon les professionnels, il serait nécessaire, de la part de la DRAC, de mener une action en direction des librairies qui font un vrai travail autour du livre (conseils, animations, rencontres...), qui développent des actions visant à accueillir de nouveaux publics.

Certains libraires préconisent des subventions pour des animations auprès des jeunes et des enfants, jusqu'aux adultes ; il s'agirait de faire découvrir le livre par un apprentissage auprès des plus petits, par exemple par la bande-dessinée, plus ludique qu'un livre classique, puisque ce sont les futurs lecteurs de demain. Les quelques libraires interrogés estiment que ce travail de fond n'est pas assez développé en région Rhône-Alpes et que la DRAC est toujours inadaptée en fonction du monde de la librairie.

Ce problème au niveau de la promotion se pose également pour les éditeurs ; la littérature est un domaine difficile pour les petits éditeurs, elle nécessite un travail de militant et rencontre peu de rentabilité de la part des médias. Or, sans promotion et sans diffusion, la maison d'édition « coule ». Accorder une aide publique en amont, à savoir à l'entreprise ou à la publication, risque d'être une mesure inefficace faute d'avoir envisagé dans quelles conditions les productions aidées seraient promues et distribuées. Ce qui serait le mieux pour aider la structure, selon les éditeurs interrogés, ce serait une véritable aide à la diffusion, faire connaître la production de la maison d'édition auprès des institutions du livre.

D'autres solutions ont été proposées par quelques professionnels :

- ◆ L'achat, par la DRAC, lorsqu'il s'agit de revues, d'abonnements (cas qui a été observé auprès de la DRAC de Franche-Comté) : ce système se révélerait être excellent( pour 2 éditeurs) car subsisterait une chance que les gens prolongent l'abonnement.
- ◆ Faire acheter aux bibliothèques, aux comités d'entreprises... les livres régionaux des petits éditeurs, afin de relancer la production régionale.
- ◆ Certains éditeurs étant aussi des prestataires de services, la DRAC pourrait leur donner du travail, à savoir des documents à imprimer, toute sa communication écrite...

Les professionnels demandent à ce qu'il y ait un travail plus en amont des problèmes, et non pas trop tard, au dernier moment, comme le reprochait un libraire.

A propos de l'intervention publique en amont, plusieurs libraires reprochent l'absence d'aide à la création de librairie sur les crédits de la DRAC. Selon eux, il faut aider les libraires à leurs débuts, et pour cela la DRAC devrait adapter sa politique économique en fonction du terrain : subvention à la création et à l'aménagement du fonds afin de commencer dans une certaine souplesse de fonctionnement.

Cependant, la logique des aides de la part de la DRAC est totalement différente: les subventions servent au développement des entreprises , celles qui existent déjà. La DRAC intervient dans l'économie de marché, dans le secteur privé, et il est donc légitime que l'Etat reste prudent et regarde si l'établissement fait preuve d'une certaine fiabilité. Il arrive, très exceptionnellement, qu'un dossier de demande de subvention pour une création de librairie soit retenu ; les conditions sont alors très favorables : il s'agit d'un professionnel du livre connu et/ou reconnu, il possède les capitaux nécessaires, ou un libraire qui veut changer de ville... Pour une personne inconnue de la DRAC et qui emprunte, la DRAC ne s'engage pas ; éventuellement, elle va l'orienter vers le FISAC (cf. annexe 5), mais lui aussi reste prudent et refuse lorsque le marché est concurrentiel. Une fois que l'établissement a fait « ses preuves », la DRAC aide.

Certains libraires se rangent aux côtés de la DRAC et trouvent tout à fait normal qu'elle n'aide pas à la création : si la librairie subventionnée ferme ensuite, l'argent de l'Etat aura été perdu. Pour eux, il est préférable de favoriser les reprises, la modernisation des librairies qui prennent un « coup de vieux » et surtout aider à comprendre le marché du livre avant d'ouvrir.

Une toute dernière question mérite d'être posée : est-il légitime qu'un établissement bénéficiant déjà d'un autre soutien public, reçoive en plus une subvention de la part de la DRAC ? La position de la DRAC est claire à ce sujet : il n'existe pas, normalement de double aide du Ministère de la Culture, elle essaie d'éviter tout recoupement avec le CNL ; mais elle ne voit pas d'inconvénient à ce que la librairie ou la maison d'édition bénéficie d'aides d'autres Ministères ou de collectivités publiques. Toutefois, il arrive par exemple que certains éditeurs aidés par la DRAC pour la publication d'un ouvrage ou d'une revue, cumule cette subvention avec deux, voir trois, autres subventions publiques. A côté, plusieurs demandes sont rejetées. La DRAC ne devrait-elle pas être plus sensible à ce phénomène et aider en priorité ceux qui n'obtiennent aucune autre subvention ?

facile à joindre, fonctionne dans une logique plus conviviale. Selon les professionnels interrogés, la DRAC reste une administration avec ses bons et ses mauvais côtés : gestionnaire des crédits d'intervention, elle a une bonne connaissance des dossiers et sait les défendre, mais par ailleurs elle manque de dynamisme à propos de la vie culturelle et reste trop fonctionnaire.

Se pose alors le problème de la lisibilité politique de la DRAC : effectivement, en ne communiquant pas d'informations sur sa politique de soutien en faveur de la filière livre, cette politique reste indépendante ; mais de ce fait, son action peut être interprétée de diverses façons par les professionnels et pas toujours de manière très positive. Ce défaut de lecture, combiné à la baisse des crédits depuis fin 1996 et à l'augmentation des critères pour les subventions, soulève de plus en plus d'interrogations de la part des éditeurs et des libraires sur la véritable prise en compte du monde professionnel par la DRAC.

Néanmoins, une autre partie des personnes interrogées ne reprochent pas à la DRAC cette absence d'informations ; elles estiment qu'au bout d'un certain temps les informations arrivent, les libraires et les éditeurs connaissent la DRAC et son rôle (même s'il faut une période plus ou moins longue avant d'accéder à la reconnaissance de la DRAC). Ils savent quels sont les interlocuteurs du côté de la DRAC et de l'ARALD. Cette position des professionnels (surtout des éditeurs) renforce l'idée, déjà citée précédemment, de l'existence d'un réseau professionnel où le bouche à oreille permet la circulation des informations ; réseau qui a des contacts réguliers avec l'ARALD (certains font même partie de son conseil d'administration) et avec la DRAC (rencontrent directement les conseillers). Selon ses « membres », il n'existe pas trop de problèmes concernant la circulation des informations, à la différence des petits éditeurs et des librairies de taille modeste pour qui le problème reste posé. Les responsables doivent chercher l'information par eux-mêmes, se « bouger » pour voir les possibilités de subventions ; ils affirment que si de leur côté ils n'avaient pas été à la rencontre de la DRAC et de l'ARALD, ils n'auraient obtenu aucun renseignement. Il est nécessaire de nuancer ces propos car une majorité de ceux qui n'ont pas d'informations admettent volontiers qu'ils devraient aussi plus se renseigner (et ce principalement pour les libraires). Un libraire a même affirmé à propos de ses confrères qu'ils se conduisaient parfois en « assistés » : peu présents aux réunions de l'ARALD, aux différentes rencontres organisées au Club de la presse rue de la charité... Ils reprochent aux conseillers de la DRAC d'être peu présent sur le terrain alors qu'eux-mêmes n'y vont pas. Toutefois, lorsqu'une librairie qui a plus de 10 ans d'existence, dit qu'elle ne sait pas encore quel est le rôle de la DRAC ou de l'ARALD, cela laisse perplexe.

Ainsi, la DRAC, l'ARALD et les professionnels auraient chacun et chacune leur part de responsabilité à propos de ce manque de communication et d'informations :

- ◆ La DRAC affirme elle-même qu'elle n'a pas intérêt à fournir l'information ; il ne faut pas faire naître le besoin, surtout qu'elle ne possède pas les moyens de subventionner plus. Il y a suffisamment de dossiers de qualité reçus à la DRAC, pour la plupart préparés avec l'ARALD, et si l'information était diffusée plus largement, il risquerait d'y avoir un afflux massif de demandes, dossiers qui seraient sûrement de moins bonne qualité. Par ailleurs, la lecture du tableau récapitulatif des subventions accordées (tableau A), permet de voir qu'environ un dossier sur 2 est subventionné, donc l'information arrive. L'ARALD fait circuler les informations auprès du réseau professionnel, le bouche à oreilles fonctionne bien, comme peut l'attester l'augmentation du nombre de dossiers présentés à la DRAC d'année en année. Cependant, les échanges entre la DRAC et l'ARALD restent peu nombreux, il n'y a pas d'habitudes particulières, de processus réguliers de transmission de l'information.
- ◆ Même si l'ARALD est plus souvent sur le terrain que la DRAC, la diminution de ses moyens financiers et le faible effectif de son équipe réduisent les possibilités d'un véritable travail d'information auprès des librairies et des éditeurs.
- ◆ Ensuite, c'est aussi aux professionnels de se renseigner sur les moyens mis en oeuvre pour soutenir la filière du livre, de participer aux quelques réunions organisées par l'ARALD, rencontrer les conseillers à la DRAC lorsque cela est possible.

Dès lors, la DRAC doit comprendre qu'un soutien financier aux librairies et aux maisons d'édition ne suffit pas et qu'un travail de communication et d'information doit être rempli (même si l'ARALD comble en partie le manque). L'absence d'informations renforce l'image qu'ont certains professionnels de la DRAC, à savoir une « tirelire » existant juste pour accorder des subventions, et laisse les malentendus s'installer (par exemple, lors de l'attribution de subvention à certains établissements). Bien que les mesures existantes s'expliquent et se justifient par référence aux objectifs politiques visés, ceux-ci n'émergent pas spontanément des explications fournies et des présentations faites par les pouvoirs publics eux-mêmes ; il faut donc rendre plus lisible les priorités et les objectifs du Ministère et la DRAC doit faire ce travail au niveau de la région Rhône-Alpes : affirmer sa position dans le milieu du livre, ainsi que son action, définir ses orientations, ses nouvelles impulsions... Cette « mise à jour » auprès de tous les professionnels du livre permettrait un meilleur dialogue entre les différents acteurs et rendrait encore plus efficace la politique de soutien à la filière livre.

La DRAC apparaît « éloignée » du monde professionnel pour les libraires et les éditeurs ; selon ces derniers, il serait peut-être utile de davantage professionnaliser la DRAC, en lui permettant de disposer d'un bagage culturel au moins égal à son bagage administratif, qu'elle soit porteuse non-seulement d'une compétence mais aussi d'une adhésion au terrain. En outre, la plupart des professionnels du livre désireraient qu'elle fournisse des informations structurelles et/ou conjoncturelles sur l'évolution des métiers de libraires et d'éditeurs, qu'elle fasse le point sur les difficultés existant sur le marché du livre en Rhône-Alpes, les nouveaux problèmes... c'est-à-dire aborder les problèmes de fonds et ce en amont de la filière. Mais est-ce vraiment là le rôle de la DRAC, et surtout en a-t-elle les moyens (financiers et humains) ?

En résumé, c'est la notion de relations entre pouvoirs publics et bénéficiaires du soutien public qui est à approfondir, dans la mesure où c'est bien la qualité de rapport entre les personnes, entre le responsable de l'établissement, le Directeur Régional des Affaires Culturelles et les conseillers, qui est déterminante.

---

En 1996, la DRAC Rhône-Alpes a suspendu les aides attribuées aux éditeurs pour la publication d'ouvrages de littérature et critique littéraire. Cette disparition d'un soutien économique à l'édition ne fut pas trop mal vécu par les éditeurs puisque le Conseil Régional, la même année, a repris ses interventions dans le domaine des sciences-humaines auquel s'est ajouté la littérature.

Au début, l'aide de la Région en faveur des maisons d'édition a rencontré quelques difficultés de mise en oeuvre, compte tenu du statut juridique de ces structures qui interdit une aide financière directe à leur production de la part des collectivités. Après avoir envisagé diverses procédures administrativement et juridiquement acceptables, le soutien de la Région a pris la forme d'une commande d'espace d'information à la fin de chaque livre sélectionné.

---

Les éditeurs ne relèvent pas de différence entre les subventions accordées sur les crédits de la DRAC et celles sur les crédits de la Région ; le système reste le même étant donné que l'ARALD joue toujours le rôle d'intermédiaire entre la Région et les professionnels : elle s'occupe des devis d'achat d'encart publicitaire, réunit les commissions d'experts, transfère les demandes au Conseil Régional... Les éditeurs reconnaissent que sans elle, ce serait sûrement plus compliqué, déjà que quelques problèmes subsistent.

5 éditeurs, sur les 10 interrogés, s'indignent contre l'encart publicitaire qu'ils jugent trop voyant et qu'ils qualifient même de « torchon », d'horreur, d'un certain « mauvais goût ». Déjà qu'ils trouvent « stupide » de mettre de la publicité dans un livre, ils estiment qu'il aurait été possible que celle-ci soit plus discrète. De plus, il aurait été plus valorisant pour la Région d'être sur la page de titre (comme lorsque l'ouvrage bénéficie du soutien d'un autre Ministère, du CNRS...), qu'à la fin du livre.

En outre, quelques éditeurs trouvent que la politique de la Région a changé : au début, elle aidait les ouvrages difficiles, tandis qu'aujourd'hui, avec l'encart publicitaire, il est préférable pour elle qu'il soit vu par une majorité de personnes, donc que le livre soit distribué et vendu le plus possible ; c'est-à-dire des ouvrages de

ventes faciles. Environ 3 éditeurs sur 10 parlent d'un changement dans les critères de sélection : le fait d'être aidé par la DRAC était un signe de qualité (« une certaine allure »), signe qui serait différent pour la Région. L'ARALD joue toujours le même rôle auprès de la Région que celui qu'elle avait pour la DRAC, à savoir réunir une commission d'experts qui sélectionne les dossiers, qu'elle transmet ensuite à la Région. C'est à ce niveau que les éditeurs pensent que les choses ont changé et que les instances régionales attribuent les aides selon des critères différents de ceux de la DRAC, mais ne disent pas lesquels. Ils poursuivent en disant que le montant des subventions accordées sont minimes comparés à celles de la DRAC. Or, la lecture du bilan des aides à l'édition de la région Rhône-Alpes pour les années 1996 et 1997 permet de se rendre compte que les aides à l'édition par la Région sont d'un montant bien supérieur à celles de la DRAC (en moyenne de plus de 10 000 F). Il y aurait donc un fossé entre la vision des éditeurs et la réalité, fossé qui viendrait peut-être du manque de transparence du travail de la Région au niveau du soutien à l'édition.

Par ailleurs, les relations entre la Région et les éditeurs sont rares ; mais comme l'ARALD sert d'intermédiaire entre ces deux acteurs, le problème n'est pas trop grave. Effectivement, si l'ARALD n'existait pas, plusieurs difficultés seraient à signaler. Il faut quand même souligner que si les relations avec le Conseil Régional sont rares, comme celles avec la DRAC, ces dernières étaient cependant plus faciles puisque les conseillers au livre et à la lecture sont des interlocuteurs compétents dans le domaine du livre.

## ESPACE D'INFORMATION

COMMUNIQUE INSERE SUR UNE PAGE LIBRE A LA FIN DE L'OUVRAGE

# Editer en région Rhône-Alpes



L'histoire de la littérature et des idées en Rhône-Alpes est marquée par le séjour de grands hommes comme Voltaire, Stendhal, Rousseau.

Aujourd'hui, plusieurs centaines d'auteurs, de traducteurs et d'éditeurs, dont beaucoup ont acquis une audience nationale et internationale, contribuent au rayonnement de la vie intellectuelle.

Encourager la publication d'œuvres de littérature et de sciences humaines par des éditeurs professionnels soucieux de la meilleure diffusion donnée à leur catalogue, mettre en valeur la place que tiennent les éditeurs de cette région au sein d'une culture de l'écrit, tels sont les points forts de la politique de soutien engagée par la Région Rhône-Alpes.

Cette politique culturelle volontariste et concertée avec tous les acteurs entend favoriser le plus large accès à la culture du livre et de l'écrit.



*réunir pour réussir*

11/88

---

Plusieurs professionnels, lors des entretiens, ont évoqué le statut juridique des établissements. En effet, la DRAC (comme le CNL) pousse parfois au changement de nature juridique, surtout en ce qui concerne les éditeurs (passage d'une association à une SARL), et attribue même des subventions pour couvrir les frais de cette transformation.

---

Les éditeurs reconnaissent les avantages du statut de SARL, comparé à celui associatif. Pour être professionnel et reconnu comme tel par le milieu du livre, il faut un statut commercial adapté, sorte de gage de la fiabilité de la maison d'édition, l'affirmation d'une cohérence de la production, un souci de faire durer « l'outil ». Les conseillers au livre et à lecture, à la DRAC, estiment que permettre aux structures associatives de changer de statut témoigne d'une volonté de devenir professionnel et ne plus rester cantonné à un certain amateurisme. De plus, même pour recevoir d'autres aides publiques, le statut juridique est important : le CNL accorde des prêts prioritairement aux éditeurs professionnels et plus exceptionnellement aux associations à vocation éditoriale ; les banques également se penchent sur le statut de l'établissement avant d'accepter une demande de prêt (presque toujours refusée lorsqu'il s'agit d'une association).

Par ailleurs, la SARL présente d'autres avantages : le fonctionnement de l'établissement paraît mieux défini, plus « cadré », la gestion est moins lourde, le responsable est protégé (cf. annexe 11). C'est à ce niveau qu'une distinction entre association et SARL peut être faite : l'association témoigne plus d'un travail d'animation de la part de l'éditeur, un travail avec l'auteur, autour de l'écrit ; tandis que la SARL présente l'établissement comme un commerce. Néanmoins, l'éditeur fait à la fois un travail commercial et culturel. Le mieux adapté pour ces deux fonctions, ce serait une maison d'édition à laquelle est liée une association qui s'occuperait des animations littéraires. L'exemple de Paroles d'Aube est significatif : existait au début l'association Laboratory, au sein de laquelle s'est créée la maison d'édition Paroles d'Aube ; cette dernière, suite à un formidable développement, s'est alors « détachée » de l'association en devenant une SARL. Les actions autour de l'écrit sont toujours assumées par l'association Laboratory (Espace Pandora) et la maison d'édition s'occupe de la publication des ouvrages et des revues. Les membres des deux structures sont les mêmes, seules les fonctions ont été séparées.

Toutefois, le statut SARL est porteur de quelques inconvénients (cf. annexe 11) qu'il ne faut pas négliger selon les professionnels interrogés : contexte plus rigide, frais plus importants, contrôle fiscal..., l'impression que « tout coûte plus cher ».

En ce qui concerne les librairies, le problème se pose différemment : deux conceptions, à propos du statut de la librairie, émergent des entretiens réalisés auprès des professionnels. D'un côté, certains libraires considèrent leur établissement comme un commerce, un lieu où s'effectuent des ventes. Le statut juridique ne pose donc pas de problème particulier. De l'autre, des libraires refusent catégoriquement d'être assimilés à des commerçants, même s'ils reconnaissent que les gens viennent avec des réactions de clients face à n'importe lequel « vendeur » ; ils se considèrent plus comme des prestataires de services, taxés comme tous les commerces. Le statut juridique est alors un inconvénient puisqu'il renforce cette vision de « commerce ». Cependant, tous s'accordent pour dire qu'effectivement la librairie, comme le cinéma, est à la fois un commerce et un vecteur de culture et que malheureusement les gens ont plus conscience de la première fonction, vendre des livres, que de la seconde, promouvoir la lecture.

Un libraire a parlé de la possibilité de créer un statut adapté aux caractéristiques de la librairie ; pour lui, cette question est à analyser parallèlement avec la considération générale de la DRAC à propos du statut juridique. Il n'y aurait pas de lecture faite sur le livre produit et le livre lecture, les deux associés : lorsque les libraires rencontreraient la DRAC, ce serait dans une optique soit culturelle (manifestations, animations...) ou soit commerciale (développement de l'établissement, informatisation...). Il ne s'agit que d'une opinion isolée mais elle reflète cependant une des principales difficultés du rôle du libraire : « vendre » de la culture.

En général, les professionnels désireraient qu'existe un statut juridique particulier pour les librairies (par exemple une SARC, société à responsabilité culturelle), mais trouvent que le système de la SARL ne fonctionne pas si mal.

## **CONCLUSION**

La région Rhône-Alpes témoigne d'une très grande richesse et d'une certaine vitalité dans son offre de lecture ; elle se situe parmi les toutes premières en France : Lyon reste la première grande ville de Province pour le nombre d'éditeurs et Rhône-Alpes la première région française si l'on considère le nombre de librairies par habitant. Cependant, comme toutes les autres régions françaises, elle n'est pas à l'abri des aléas du marché du livre.

Considérant que le livre a bien un rôle majeur à jouer dans la chaîne culturelle, l'Etat a développé une politique de soutien aux éditeurs et aux librairies. L'analyse des chiffres disponibles des subventions accordées par la DRAC Rhône-Alpes de 1989 à 1996, fait apparaître l'évidence d'une politique nationale forte ; en la matière, des moyens significatifs d'investissements, d'équipements ont été mis en oeuvre et des compétences attribuées, consolidant le tissu professionnel et son organisation.

Toutefois, la filière livre, dominée par des contradictions entre des finalités culturelles et des finalités économiques, s'anime de rapports complexes entre ses acteurs et le système de financement public ne va pas sans poser quelques problèmes ; le plus préoccupant concernant le manque d'information et de communication.

En effet, l'absence d'informations auprès des professionnels du livre porte préjudice à la lisibilité politique de la DRAC et à son travail ; pourtant, une meilleure communication éviterait bien des conflits et des interrogations. Fédérer les énergies, instaurer le dialogue, les échanges dans l'interprofession restent les enjeux majeurs, les bases essentielles pour asseoir une politique du livre dynamique et efficace.

« Il y a heureusement tout un pan de la vie culturelle qui se développe en dehors des financements publics, dans le marché. D'autre part, la France est un des derniers pays qui, par un très gros effort financier de toutes les collectivités, a su garder une vie culturelle de qualité, soutenue par les pouvoirs publics. Si celle-ci

n'existait plus, nous risquerions d'être submergés par des modèles venus d'ailleurs, qui n'ont pas été créés chez nous et ne correspondent ni à notre culture nationale, ni même à la culture européenne. Il faut maintenir, à côté du secteur marchand, les financements institutionnels. »

Cette remarque, énoncée par Werner Rauch en 1993, ancien Directeur Régional des Affaires Culturelles de la région Ile-de-France, montre bien l'utilité d'une politique culturelle nationale prise en charge par l'Etat, dans laquelle la filière livre occupe une place essentielle : le livre est quand même le premier maillon de la chaîne culturelle, synonyme de savoir et de loisir.

# BIBLIOGRAPHIE

- MOULINIER, P. - *Politique culturelle et décentralisation*. - Paris : Editions du CNFPT, 1995. - 303 p.-  
ISBN 2-84143-042-1
- BOUVAIST, J.M. - *Pratiques et métiers de l'édition*. - Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1991. - 384 p.-  
ISBN 2-7654-0459-3
- Le métier de libraire*. - Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1985. - 339 p.-  
ISBN 2-7654-0605-7
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE. - *Livre Etat et Culture*. - Paris : La Documentation française, 1993. - 157 p.-  
ISBN 2-11-002911-0
- Lieux du livre en Rhône-Alpes*. - Lyon : DRAC Rhône-Alpes, 1994. - 168 p.-  
ISBN 2-910768-02-3
- ANGLARET, A., ANSELME, L., BERTHELOT, D. - *La gestion de l'entreprise culturelle*. - Lyon : Editions Juris Service/AGEC, 1996. - 190 p.-  
ISBN 2-90764884-5
- LES CAHIERS DU CNFPT. - *La déconcentration*, n°49. - Paris : Centre national de la fonction publique territoriale, 1996. - 122 p.-  
ISBN 0992-4078
- REVUE FRANCAISE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE. - *Administrer la culture*, n°65. - Paris : Institut international d'administration publique (IIAP), 1993. - 178 p.-  
ISBN 0152-7401
- Economie et culture (4ème conférence internationale sur l'économie de la culture, Avignon 12-14 mai 1988), volume III, industries culturelles*. - Paris : La Documentation française, 1989. - 349 p.- (édité par François Rouet).-  
ISBN 2-11-002165-9

# ***ANNEXES***

## ANNEXE 1

*Références des entreprises culturelles (librairies et maisons d'édition)*

### LIBRAIRIES

#### AIN (07)

Blanche-noige  
centre commercial du Bugey  
01500 Ambérieu en Bugey  
04 74 38 15 17  
Joëlle Leclerc

Proust  
70 rue de la République  
01200 Bellegarde  
(n'existe plus aujourd'hui)

#### ARDECHE (07)

Chaix  
place du château  
07200 Aubenas  
04 75 35 26 20  
Yves Henry  
(avant 1994 : 6 grande rue)

Courtial  
37 grande rue  
07300 Tournon  
04 75 08 05 40  
Denise Guironnet

Encre bleue  
rue de l'église  
07000 Privas  
(n'existe plus aujourd'hui)

La Fontaine  
4 place de l'Hôtel de ville  
07000 Privas  
04 75 64 59 00  
Rémy Chalaye

Marquand  
65 boulevard Gambetta  
07202 Aubenas cédex

04 75 35 49 20  
04 75 35 29 58  
Jean-Marie Rengnet

Les Beaux livres de Provence  
4 place de l'église  
07700 Bourg-Saint-Andéol  
04 75 54 51 27  
Françoise Trouvé

#### DROME (26)

La Manufacture  
place du pont-vieux  
26100 Romans  
04 75 02 09 05  
Pierre Bouvagnat

Lib des cinq continents  
5 place du marché  
26130 Saint-Paul-Trois-  
Châteaux  
04 75 04 58 04  
André Zaradzki

Lib. du Château  
32 rue de la République  
26400 Crest  
04 75 40 67 88  
Nigel Gauvin

Lib. des Cordeliers  
13 côte des cordeliers  
26100 Romans-sur-Isère  
04 75 05 15 55  
Denis Beylier

Mosaïque  
35 rue Camille Buffardel  
26150 Die  
04 75 22 01 93  
Florence Bermond et Bernard  
Lelièvre

**ISERE (38)**

Au temps retrouvé  
46 place des martyres  
38250 Villard-de-Lans  
04 76 95 16 36  
Gérard Charbonnel

L'or du temps  
8 bis rue de Belgrade  
38000 Grenoble  
04 76 47 54 29  
Marc Parisi

La Dérive  
10 place Sainte-Claire  
38000 Grenoble  
04 76 54 75 46  
Yves Baruffaldi

Le Marque-page  
8 grande rue  
38160 Saint-Marcellin  
04 76 38 25 25  
Hubert Trouiller

Le Sphinx  
6 rue brocherie  
38000 Grenoble  
04 76 44 55 08  
Geneviève Journault

Les Lucioles  
13 place du Palais  
38200 Vienne  
04 74 85 53 08  
Michel Bazin

Les Mots bleus  
13 rue Beyle-Stendhal  
38000 Grenoble  
04 76 47 07 84  
Georges Elisée

Lib. de l'Université  
2 place Dr Léon Martin  
38000 Grenoble  
04 76 46 61 63  
Françoise Folliot

Lib. du lycée Médiathèmes  
16 place d'armes  
38160 Saint-Marcellin  
04 76 38 06 27  
Jérôme Lécuyer

Notre-Dame  
2 rue Lafayette  
38000 Grenoble  
04 76 42 38 30  
Aymon Paillet

**LOIRE (42)**

Blandine Blanc  
6 rue Sainte-Marie  
42000 Saint-Etienne  
04 77 32 58 49  
Blandine Blanc

Lauxerois  
40 rue Charles De Gaulle  
42300 Roanne  
04 77 71 68 19  
Marguerite Durand et Simone  
Lauxerois

La Grabotte  
5 rue du théâtre  
42000 Saint-Etienne  
04 77 41 38 00  
Annie Planchette

La Préface  
8 avenue de la gare  
42700 Firminy  
04 77 89 06 99  
Daniel le Muhot  
(anciennement Lib. Générale,  
avenue de la gare)

Lib. de Paris  
6-8 rue Michel Rondet  
42000 Saint-Etienne  
04 77 32 89 34  
Denis Vernet et Jean-Luc Roland

## **RHONE (69)**

Alif/Alburda  
130 avenue Maréchal de Saxe  
69003 Lyon  
04 78 71 06 46  
Djamel Meguenani

Choc corridor  
7-9 rue des Trois Maries  
69005 Lyon  
04 78 42 63 42  
Jacques Dugrand et Olivier  
Ulmann

Diffusion Rhodanienne de  
Librairie et Papeterie (D.R.L.P.)  
19 rue de Marseille  
69007 Lyon  
04 78 72 72 45  
H. Fabre  
(en vente actuellement)

JS musique  
Lib. musicale  
52 rue de la charité  
69002 Lyon  
04 78 38 20 47  
Jean-Philippe Roybier  
(magasin d'instruments de  
musique qui désirait créer un  
espace librairie)

L'oiseau de feu  
72 rue de la République  
69740 Genas  
04 78 30 31 06  
Mr Charbonnel

La Librairie  
22 quai Claude Bernard  
69007 Lyon  
Robert Michel  
(n'existe pas aujourd'hui)

Le Papier à musique  
25 quai de Bondy  
69005 Lyon  
04 78 39 84 31  
Danielle Buchot

Le Réverbère  
23 rue longue  
69002 Lyon  
04 78 28 27 48  
Patrice conte  
(avant 1995 : 4 rue neuve)

L'Imaginaire  
4 quai de la pêcheurie  
69001 Lyon  
04 78 27 06 20  
Hélène Page

Lib. Fournier  
6 quai Jules Courmont  
69002 Lyon  
04 78 37 44 95  
Jean-François Fournier

Lib. Michel Descours  
31 rue Auguste Comte  
69002 Lyon  
04 78 42 65 67  
Thierry Debourg

Lib. des Nouveautés  
26 place Bellecour  
69002 Lyon  
04 78 37 16 24  
Robert Bouvier

Lib. Galerie des Pavillons  
12 place des pavillons  
parc scientifique  
69007 Lyon  
04 78 58 58 77  
Claire Druetta

Lib. St Paul  
8 place Bellecour  
69002 Lyon  
04 78 42 26 15  
André Delachaux

## **SAVOIE (73)**

Borghese  
rue Louis Blanc Pinget  
73250 St Pierre d'Albigny  
(n'existe plus aujourd'hui)

Decitre/La fontaine  
75 rue sommeiller  
73000 Chambéry  
04 79 62 80 80  
(anciennement La fontaine aux  
livres)

La Vieille boutique  
10 rue de la trésorerie  
73000 Chambéry  
04 79 62 11 08  
Michel Hagard

Lib. J.J. Rousseau  
175 rue croix d'or  
73000 Chambéry  
04 79 70 18 10  
Jean-Marie Delbonnel

Lib. Nouvelle  
les nouvelles arcades  
73300 St Jean de maurienne  
04 79 64 10 14  
Monique Duruisseau

Lib. Parisienne  
9 rue Daquin  
73100 Aix-les-bains  
04 79 35 21 97  
Dominique Duffey

#### **HAUTE-SAVOIE (74)**

Atchoum livres à souhait  
13 rue du collège  
74000 Annecy  
(n'existe plus aujourd'hui)

Au coin du livre  
13 rue Charles De Gaulle  
74150 Rumilly  
04 50 01 27 37  
Marie-Thérèse Durand

BD fugue  
centre bonlieu  
1 rue Jean Jaurès  
74000 Annecy  
04 50 45 22 80  
Jean-Jacques Roby

Decitre  
19 rue sommeiller  
74000 Annecy  
04 50 33 00 00

Imaginaire  
4 bis rue de la poste  
74000 Annecy  
04 50 51 75 17  
René Vuillermoz

La Procure  
3 rue Jean-Jacques  
74000 Annecy  
04 50 45 25 95  
Pascal Descoings

Les Guillemots  
42 grande rue  
74200 Thonon-les-bains  
04 50 71 98 09  
Christine Rebatel

Lib. Cédille  
1 place de l'église  
74300 Cluses  
04 50 98 73 71  
Bernard Gavard

Lib. des Pommaries  
12 rue des pommaries  
74940 Annecy-le-vieux  
04 50 23 77 22

Maison de la presse Mont-Blanc  
immeuble l'outa  
74400 Chamonix  
04 50 53 29 76  
04 50 53 07 05  
Eric Hébert

Mégève presse  
95 rue Charles Ferige  
74120 Mégève  
04 50 93 09 97  
Bernard Poucel  
(avant 1995 : place de la  
Résistance)

Passaquin  
route des gets  
74110 Morzine  
04 50 79 11 01  
François Passaquin

MAISONS D'ÉDITION

**AIN (01)**

Champ Vallon  
rue de gélin/vieux couvent  
01420 Seyssel  
04 50 56 15 51  
Patrick Beaune

**ARDECHE (07)**

Libre parcours  
5 avenue Lucien Brunel  
07000 Lya  
04 75 64 40 80  
Claire Daniel

Romarin  
07 Ardèche  
\*

**DROME (26)**

A Die  
9 rue Saint-Vincent  
26150 Die  
04 75 22 00 05  
André Pitte

Faire-part éditions (revue)  
17 allée J. Budon  
26000 Valence  
correspondance : Alain Chanéac  
07160 Les nonières  
04 75 29 20 63  
(revue qui n'existe plus  
aujourd'hui)

La Sétérée  
Jacques Clerc éditeur  
4 rue de cromer  
26400 Crest

04 75 25 06 48  
Jacques Clerc

Le Magasin universel  
B.P. 67  
26111 Nyons cédex  
04 75 25 22 38  
Roger Borderie

Nigel Gauvin éditeur  
quartier Péroton  
B.P. 17  
26800 Etoile-sur-Rhône  
04 75 60 63 93  
Nigel Gauvin  
(a cessé son activité en 1995)

**ISERE (38)**

A la recherche des Payan  
38710 Saint-Sébastien  
Mme Jousseaume

Glénat  
6 rue lieutenant Chanaron  
B.P. 177  
38008 Grenoble  
04 76 88 75 75  
Isabelle Fortis

Éditions du Serpaton  
revue « Turbulence »  
Bonnetaire  
38650 St Pierre les Monestier  
Béatrice Puisais et Frédérique  
Peron  
(revue qui n'existe plus  
aujourd'hui)

Esperluette éditions  
La Véronnière  
38620 Montferrat  
04 76 32 30 20  
Philippe Arché-Forest  
(maison ayant cessé son activité  
depuis 1995)

Jérôme Millon éditions  
3 place Vaucanson  
38000 Grenoble  
04 76 56 94 08  
Jérôme Millon

La Cave littéraire  
ancienne mairie-le village  
38090 Villefontaine  
04 74 95 60 32  
Titane Houben

La Pensée sauvage  
12 place Notre-Dame  
38000 Grenoble  
04 76 42 09 37  
Allan Geoffroy  
(avant 1994 : 20 rue Humbert II)

La Vague à l'âme  
B.P. 22  
38701 La Tronche cédex  
04 76 43 46 86  
Georges Elisée  
(n'existe plus aujourd'hui)

Presses Universitaires de  
Grenoble (P.U.G.)  
B.P. 47  
38040 Grenoble cédex 9  
04 76 82 56 51  
Christian Auguste

Planoiseau éditions  
8 rue des érables  
38070 St Quentin Fallavier  
04 74 94 46 42  
G. Bouchard

#### LOIRE (42)

Aires (revue)  
B.P. 221  
42013 Saint-Etienne cédex 2  
04 77 38 92 77  
Christiane Chevigny

Encre Marine  
Fougères  
42220 La Versanne  
04 77 39 62 63  
Marie-Jacqueline Neyme

Jean-Pierre Huguet éditeur  
le pré battoir  
42220 St Julien Molin Molette  
04 72 51 52 27  
Jean-Pierre Huguet

La Bartavelle éditeur  
39 rue Jean Jaurès  
42190 Charlieu  
03 81 56 43 29  
Eric Ballandras

Printer  
14 rue de la Richelandière  
42100 Saint-Etienne  
04 77 42 35 00  
Rémy Guichard

#### RHONE (69)

Aléas  
15 quai Lassagne  
69001 Lyon  
04 78 30 65 60  
Maurice Glaymann

Arclettres  
11 rue burdeau  
69001 Lyon  
04 78 28 97 78

Améthyste  
104 rue tronchet  
69006 Lyon  
04 78 94 61 42  
Philippe Valode  
(groupe actuellement en  
liquidation)

Chardon bleu  
124 rue de Sèze  
69006 Lyon  
04 72 39 02 13  
Dominique Isnard

Chronique sociale  
7 rue du plat  
69288 Lyon cédex 02  
04 78 42 03 18  
André Soutrenon

Déclics et des claps  
B.P. 4661  
69276 Lyon cédex 04  
04 78 42 90 07  
Roland Stevenot

Economie et humanisme (revue)  
14 rue Antoine Dumont  
69372 Lyon cédex 08  
04 78 61 32 23  
Philippe Blancher

Editions Bellier  
41 cours Richard Vitton  
69003 Lyon  
04 72 36 31 07  
Mme Bellier-Tardy

Editions de Borée  
27 rue Lacassagne  
69003 Lyon  
04 72 36 81 77  
Gérard Layani

Editions Oxymoron  
18 rue Pasteur  
69001 Lyon  
04 72 73 42 71  
Patrice Salsa  
(a cessé son activité))

Editions de la tour Gile  
43 rue tronchet  
69006 Lyon  
04 74 21 27 37  
Mr. Festas

Espace latino-américain  
B.P.3044  
69605 Villeurbanne cédex  
Januario Espinosa

Grame  
6 quai Jean Moulin  
69001 Lyon  
04 78 39 32 02  
Florence Catrin

Horvath  
104 rue tronchet  
69006 Lyon  
04 78 94 61 42  
Isabelle Droulez  
(en vente en 1997)

LUGD éditions lyonnaises d'art  
et d'histoire  
3 quai Claude Bernard  
69007 Lyon  
04 78 72 49 00  
Corinne Poirieux  
(a cessé son activité)

Le Croquant  
12 place Maréchal Lyautey  
69006 Lyon  
04 72 74 21 58  
Michel Conatron

Le Pré de l'âge  
8 place de l'église  
69365 St Symphorien d'ozon  
04 72 24 70 64  
Mr Tixier  
(rattaché à la mairie de Vaulx-  
en-Velin : 04 72 04 80 80)

Presses Universitaires de Lyon  
(P.U.L.)  
86 rue Pasteur  
69365 Lyon cédex 07  
04 78 69 20 48  
André Pelletier

Paroles d'Aube/Aube magazine  
16 rue Gaspard Picard  
69200 Vénissieux  
04 72 50 14 78  
Sylviane Crouzet et Thierry  
Renard

Passe-rêve  
Lib. Berthezène-campus  
Université Lumière  
5 avenue Pierre Mendès France  
69500 Bron  
04 78 76 27 54  
Serge Revel

Studio Jean Rich'Art Frezza  
52 chemin de la berthaudière  
69150 Décines Charpieu  
04 78 49 27 85  
Jean Richard Frezza

Poésie rencontres  
chez Marc Porcu  
61 avenue Sidoine Appolinaire  
69009 Lyon  
04 78 64 81 86

### **SAVOIE (73)**

Comp'act éditions/La main de  
singe  
257 carré curial  
73000 Chambéry  
04 79 85 27 85  
Henri Poncet et Annette Coliot-  
Thélène  
(avant 1995 : 9-11 place de la  
République 01420 Seyssel)

Editions Curandera  
73670 Entremont-le-vieux  
04 79 65 80 08  
Denis Arché  
(avant 1993 : domaine de  
Beauplan 38340 Voreppe ; a  
cessé son activité en 1995)

La Fontaine de Siloë  
2 rue Dr Veyrat  
B.P. 65  
73801 Montmélian cédex  
04 79 84 27 84  
Jacques Bourdon

### **HAUTE-SAVOIE (74)**

D.A.O. la petite école  
10 rue Jean-Jacques Rousseau  
74000 Annecy  
04 50 45 44 39  
Daniel Busto

Le Serpent à plumes  
17 boulevard Taine  
74000 Annecy  
ou 3 rue du vieux colombier  
75006 Paris  
01 45 48 58 89  
Pierre Astier  
(structure rachetée en 1997)

## ANNEXE 2

*L'édition en Rhône-Alpes (production 96) et l'édition nationale (chiffres-clés 96)*

### Edition en Rhône-Alpes Production 1996

**1995**  
1 084 livres  
192 revues

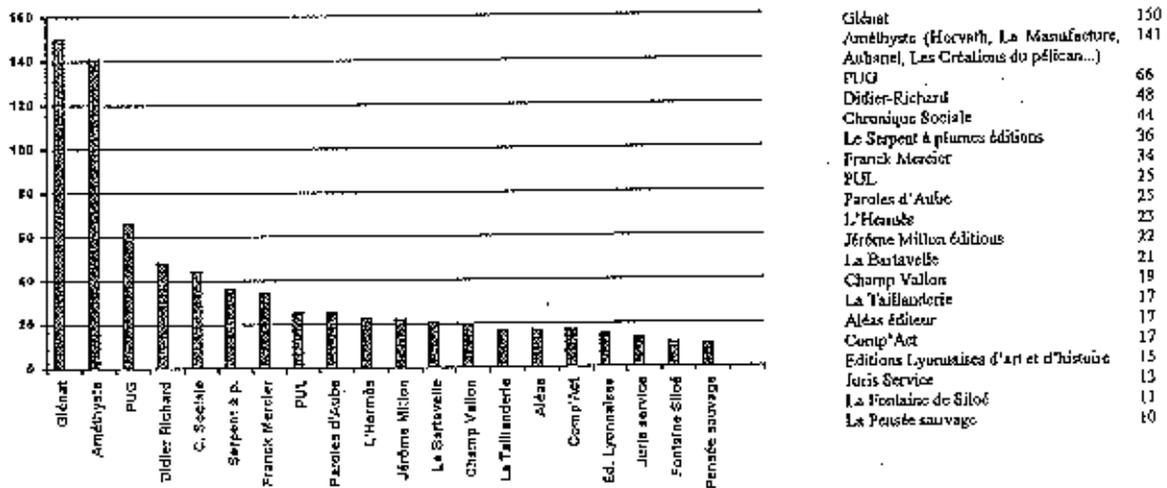
**1996**  
1 118 livres (a)  
203 revues

32 % sciences humaines  
15 % littérature  
10 % régionalisme et tourisme  
12 % bande dessinée  
31 % autres spécialités

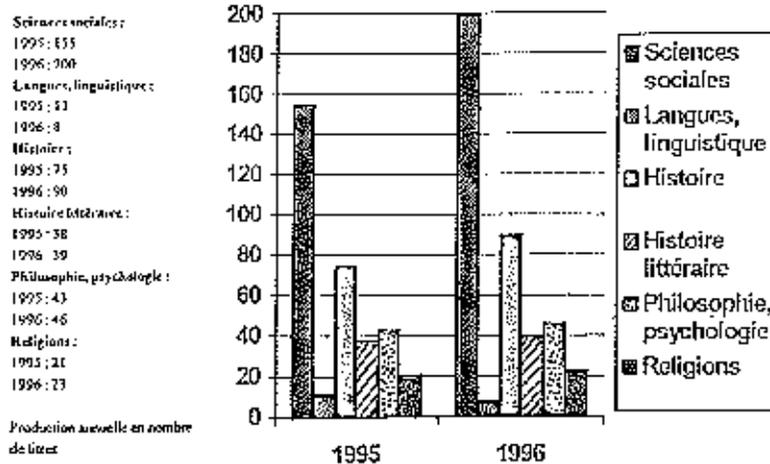
32 % sciences humaines  
17 % littérature  
11 % régionalisme et tourisme  
10 % bande dessinée  
30 % autres spécialités

(a) Augmentation 1995-1996 : + 3 %, dans le même temps, la production nationale augmentait de 16 % globalement. Cette hausse ne touche cependant pas tous les secteurs éditoriaux. Les sciences humaines en particulier échappent à ce mouvement.

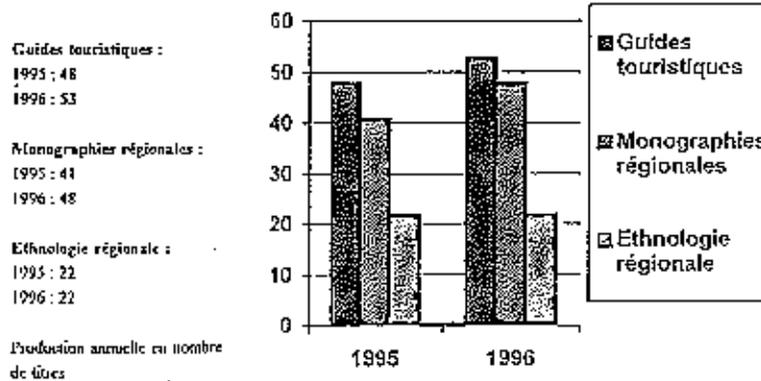
66 % de la production en Rhône-Alpes  
est publiée par 29 éditeurs  
en 1996



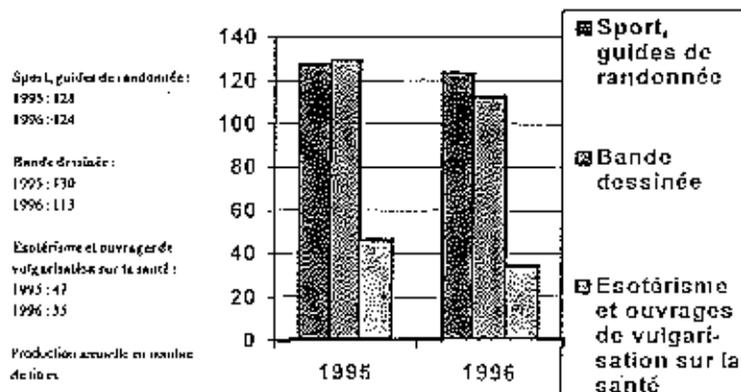
### Maîtrien de la production en sciences humaines et sociales



### Stabilité des secteurs tourisme et régionalisme



### Baisse globale de la production des autres domaines d'édition



En 1996, la production de l'édition française, qui était restée stable au cours des cinq dernières années, fait un bond sans précédent de plus de 16% (hausse qui ne touche cependant pas les sciences-humaines).

En Rhône-Alpes, on n'observe pas une telle augmentation ; le nombre de livres et de revues s'accroît faiblement : 1 118 livres en 1996 (contre 1 084 en 1995) et 203 revues (192 en 1995), soient des variations peu sensibles d'une année sur l'autre : + 3% et + 6%.

Les sciences-humaines et sociales, point fort de l'édition dans cette région, restent prépondérantes en maintenant une part de 32% de la production.

Elles sont suivies par la littérature, qui passe de 15% en 1995 à 17% en 1996, par le tourisme et le régionalisme, dont la proportion ne varie guère et par d'autres spécialités, comme les beaux-arts, les livres de jeunesse, les sciences et techniques... D'autres domaines tendent à diminuer : sport et guides de randonnée, bande dessinée, ésotérisme, ouvrages de vulgarisation sur la santé...

L'année 1996 est marquée par les restructurations : Maxi-livres/Profrance prend le contrôle du groupe lyonnais Améthyste, dont il était déjà actionnaire depuis 1995. Cette reprise concerne des maisons d'édition ancrées dans le régionalisme, comme Horvath, LUGD, Aubanel, Les créations du pélican, La Manufacture..., qui ont cependant maintenu leur niveau de production. Le Serpent à plumes éditions (Annecy-Paris), après une fin d'année difficile, restructure son capital pour reprendre pleinement son activité au printemps 1997.

Heureusement, quelques naissances, anniversaires et prix littéraires sont venus ponctuer un contexte difficile : trois nouvelles structures d'édition se sont créées, deux en littérature à Lyon ; la Fosse aux ours, Le Bel aujourd'hui et la troisième dans le domaine du livre de jeunesse : Les éditions du Ha-Ha !! (Valence). Parmi les maisons les plus anciennes, deux ont fêté leur vingt ans : Les Presses Universitaires de Lyon (560 titres au catalogue) et la revue Verso. Quant aux prix Au.tr.es (auteurs, traducteurs, essayistes), qui succèdent aux Prix Rhône-Alpes du livre, ils ont couronné une jeune traductrice lyonnaise, Céline Sewaller-Balay, pour un livre paru aux éditions du Serpent à plumes : « Indigo » de Marina Warner.

Enfin, il convient de noter que ce millier de livres n'est pas publié à part égale par les 243 lieux d'édition de 1996 : en effet, 24 entreprises éditent 66% des ouvrages, et seules 55 maisons d'édition ont leur publications distribuées en librairie. Du côté de la distribution, malgré la fragilité persistante de la librairie traditionnelle, deux nouvelles librairies se sont créées : Arthaud Campus (Flammarion 2) à Gières et Les Guillemets à Thonon-les-Bains.

# Edition nationale

## Chiffres-clés 1996

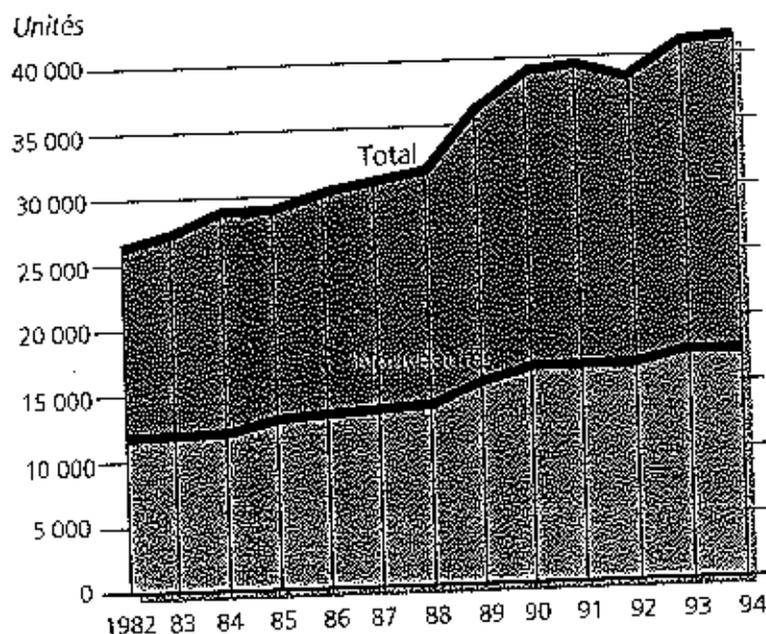
### PRODUCTION DE LIVRES

- ◆ 41 560 titres de livres édités et 377 millions d'exemplaires produits par 355 maisons d'édition.
- ◆ 49 maisons d'édition produisant plus de 200 titres par an éditent 75% du total des titres.

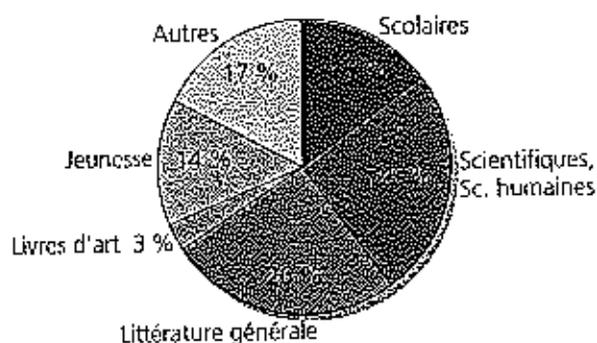
	Titres (unités)	Exemplaires (millions)
Total	41 560	376,9
Nouveautés	17 155	151,5
Rééditions	4 317	57,7
Réimpressions	20 088	167,7

- ◆ Tirage moyen :
  - 9 069 exemplaires,
  - 13 385 exemplaires pour les romans.
- ◆ Chiffre d'affaires des éditeurs : 16,95 milliard de francs dont 2,76 pour les clubs de vente par correspondance.
- ◆ 304 millions de livres vendus par les éditeurs.
- ◆ Edition de livres au format de poche :
  - 23% des titres ;
  - 33% des exemplaires produits ;
  - 11% du chiffre d'affaires des éditeurs pour la vente de livres ;
  - un tirage moyen de 12 700 exemplaires.

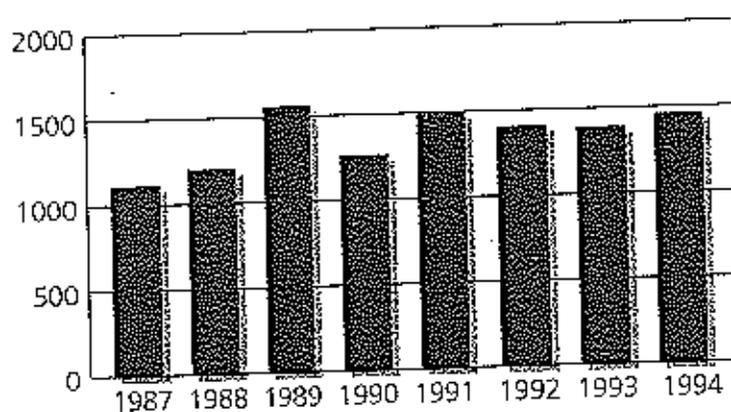
### Évolution de la production de titres



### Titres produits par catégorie



### Droits d'auteur versés par les éditeurs en millions de F



### Points de vente de livres

	<i>en unités</i>
Total	18 000 / 20 000
Librairies	2 200
Hypermarchés	850
Petits points de vente de proximité	10 000 / 12 000
Magasins populaires	230
Rayons livres des supermarchés	5 000

Estimation *Livres hebdo* par recoupement des données des diffuseurs.  
 Librairies : commerces réalisant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires en livres, y compris magasins multimédias et principaux rayons livres de grands magasins.

# ET SI ON REMETTAIT TOUT À PLAT ?

Les contre-performances persistantes du marché du livre mettent en évidence de profondes modifications dans les modes de consommation des produits culturels. Ecartelé entre industrialisation et menace d'extinction, le livre doit remettre en cause les structures de son marché.

« conjoncture » bon dos. L'ampleur du débat dont la presse se fait l'écho aujourd'hui le montre bien : les éditeurs ne se réfugient plus derrière les aléas de la météo économique pour expliquer ce qu'il est désormais convenu d'appeler la « crise » du livre. Mois après mois depuis le début de l'année, les indicateurs *Livres Hebdo* P+C sont venus confirmer des baisses des ventes au détail de l'ordre de 4 à 5% pour presque toutes les catégories de livres (1). Et de nombreuses grandes maisons d'édition, victimes de surcroît du gonflement de l'offre généré par une surproduction endémique, reconnaissent des baisses de chiffre d'affaires d'au moins 8 à 10%.

## « Il y a le feu dans la maison »

Tous les professionnels se sentent concernés par un mouvement qui s'annonce comme durable. Bien sûr le marché du livre se trouve en phase avec les autres secteurs de l'économie. Il ne fait même pas partie des activités les plus touchées par les bourasques de la conjoncture. Mais, depuis janvier, le constat est sans appel : les librairies n'ont jamais été aussi peu fréquentées et les



Pour beaucoup d'éditeurs, il s'agit ni plus ni moins que de « changer le système ».

achats aussi peu élevés, tandis que les retours renouent avec leurs taux records (2). « Il y a le feu dans la maison », s'exclame l'éditeur Jean-Claude Guillebaud. On a descendu une marche, et on ne revicthra pas en arrière. »

## Un marché à double vitesse

Deux événements très différents ont cristallisé les inquiétudes au cours de ce semestre, mettant en lumière l'aspect structurel de la crise : la présentation par la Fnac de son projet Ariane de centralisation des commandes d'une part, la faillite de Distique provoquée par la chute de Maxi-Livres/Profrance, d'autre part. Ariane concrétise, sur un mode très

pragmatique, le système à double vitesse qui régit désormais l'édition : d'un côté les best-sellers, objets de toutes les attentions de la chaîne éditoriale, et dont le traitement est désormais industrialisé ; de l'autre, tout le reste. En adoptant les méthodes de la grande distribution pour son « cœur de l'offre », le premier libraire de France démontre clairement que le « modèle » est désormais de ce côté-là. « La loi Galland en témoigne : la grande surface est aujourd'hui la référence en matière de vente au détail », analyse d'ailleurs François Rouet, statisticien et économiste au service des études du ministère de la Culture, qui avait pronostiqué ce « découplage » en 1992. « Le problème

central, ajoute-t-il, ce sont les réajustements des relations entre les producteurs et les revendeurs qu'entraîne ce nouveau modèle. » Une question d'actualité pour l'édition, dans une période où, après la Fnac, les plus grandes librairies françaises, du Furet du Nord (Lille) à Sauramps (Montpellier), et de Decitre (Lyon) à Mollat (Bordeaux), sont en pleine informatisation.

De son côté, la faillite de Distique — le distributeur des petits éditeurs — a reposé le problème quasi insoluble de la distribution des plus petites maisons d'édition. Mariage de la carpe et du lapin, le rachat de Distique par Maxi-Livres/Profrance en 1992 ne pouvait s'expliquer que par l'absence

(1) Voir « Comment sauver l'été ? », *LH* 258, du 23.5.97, p. 37.

(2) Voir « Neige dégratée sur tous les fronts », *LH* 249, du 16.5.97, p. 48 ; « Seule la bande dessinée échappe à la baisse générale des ventes », *LH* 250, du 23.5.97, p. 44 ; « Les magasins multimédias s'en sont mieux », *LH* 252, du 6.6.97, p. 31.

## ► ET SI ON REMETTAIT TOUT À PLAT ?

de candidat pour assurer ce type de service. On se retrouve aujourd'hui devant exactement le même cas de figure. Mais, entre-temps, les 260 « petits éditeurs » de Distique sont devenus emblématiques d'un marché qui ne sait plus comment traiter ce qui ne répond pas aux normes économiques dictées par la stratégie des grandes masses.

### Une culture du poche

Si ces deux événements prennent autant de relief, c'est qu'ils se déroulent sur fond de crise de la consommation. Ce qui paraît le plus notable à Olivier Cohen, responsable des éditions de L'Olivier et conseiller éditorial du Seuil, « ce n'est pas que les gens achètent moins de livres, mais qu'ils les achètent moins cher. Une culture du poche s'est mise en place. » Après avoir « sidéré » le marché, les livres à 10 francs ont en effet assez rapidement eu un effet positif sur les rayons de livres au format de poche, les seuls qui tournent à peu près correctement aujourd'hui selon les libraires.

Mais, à travers l'inflation des ventes en poche, ce sont encore une fois les équilibres de la profession qui se trouvent bousculés. Pour arriver à « faire du chiffre », le poche doit subir un traitement de masse, ce qui accélère l'industrialisation de la distribution. Plus grave, selon le P-DG d'Albin Michel Francis Esnèmer, la vague des livres à 10 francs... et des dictionnaires à 99 francs a lourdement pénalisé les livres de fond et de moyenne vente en introduisant une confusion sur la « valeur » précise de ces livres. Or « dans le domaine culturel, souligne François Rouet, tout ce qui crée une incertitude sur la valeur est préjudiciable ».

Surtout, comme le note Serge Eyrolles dans l'introduction qu'il nous a accordé (voir ci-contre), le livre n'apparaît plus comme une priorité. Déjà, en mars, notre sondage sur « Les jeunes et la lecture » avait montré que le livre se situait en septième position parmi les loisirs des jeunes (3). La prochaine

(3) Voir LF 239, du 7.3.97, p. 54.

enquête du ministère de la Culture sur les pratiques culturelles des Français, à paraître dans quelques mois, devrait souligner que le livre a perdu son rôle de « marqueur social », sans valeur différente de celle d'un autre « produit » de loisirs. La stabilisation du nombre des non-lecteurs et le maintien fragile, voire la régression, de la proportion des gros lecteurs s'accompagneraient d'une augmentation du nombre des faibles lecteurs, avec la dimension aléatoire attachée au profil du « zappeur » qui achète des livres comme il achèterait autre chose, et au plus faible prix possible.

« Il se passe quelque chose d'irréversible », pronostique un grand éditeur littéraire qui estime qu'il faut « adapter toute notre économie à cette nouvelle situation ». La distribution du livre, en particulier, apparaît inadéquate. « Face au développement de nombreux "micro-marchés" induit par les nouveaux modes de consommation, nos structures fonctionnent encore sur un modèle du XIX<sup>e</sup> siècle, modernisé dans

les années soixante-dix ! », constate François Gêze, directeur général de La Découverte. Pour Jean-Claude Guillebaud, « nous payons la dérive de ces années-là, faite de fuite en avant et de cavalerie. On a exténué la librairie ».

### Remettre en cause l'office ?

Pour beaucoup d'éditeurs, il s'agit ni plus ni moins que de « changer le système ». « Peut-être faudrait-il remettre en cause l'office qui date d'une époque où les libraires avaient le temps de regarder chaque livre », propose même Claude Pingaud, d'Arléa. Chacun le sent bien, la situation demande qu'un minimum de cohésion remplace chez les professionnels la logique habituelle du sauve-qui-peut. Ce n'est qu'en confrontant les expériences et les analyses et en menant une « réflexion commune sur une prospective du livre », comme le souhaite François Rouet, qu'ils pourront espérer acquiescer une légitimité. La revalorisation du livre est à ce prix.

CHRISTINE FERRAND ■

# SERGE EYROLLES : « JE SUIS INQUIET POUR L'AVENIR »

*Le photocollage, le droit de prêt et la limitation de l'édition publique restent les trois priorités du président du Syndicat national de l'édition, pour qui 1997 est une année noire.*

**Livres Hobdo** — Les éditeurs se plaignent énormément de leurs résultats. S'agit-il d'une grogne ponctuelle, ou bien jugez-vous la conjoncture particulièrement dégradée ?

**Serge Eyrolles** — 1997 est une année à marquer dans les annales. C'est la plus mauvaise depuis six ans que je préside le SNE. Les ventes reculent, les retours augmentent, on assiste à une désaffection en librairie où les gens n'achètent pas... c'est très inquiétant. D'autant que 1995 était déjà une mauvaise année, et que 1996 n'a pas été extraordinaire.

Qu'est-ce qui explique cette détérioration ?

Il n'y a pas de phénomène dominant, mais un faisceau de raisons. Tout d'abord le pouvoir d'achat baisse. Les consommateurs resserrent le cordon de leur bourse, et le livre n'est plus une de leurs priorités. Lorsqu'ils doivent faire des choix, l'alimentaire, l'habillement comme les autres loisirs passent avant. Le livre se place en septième position parmi les loisirs des adolescents : c'est bien le signe d'un changement.

D'autre part, l'absence de référence au livre et à la lecture dans les médias audiovisuels constitue un handicap par rapport aux autres supports comme le disque et la vidéo. L'augmentation des emprunts en bibliothèque, très favorable à la lecture, l'est beaucoup moins pour les achats de livres. L'absence de solution nationale en matière de photocollage par l'Éducation nationale nuit à l'édition. Enfin nous pâtissons en France d'une surproduction de livres dans certains domaines.

En total, on assiste à un changement de comportement de la clientèle. Le livre est à une phase cruciale de son histoire. Il nous faut prendre conscience que nous traversons une situation grave, où la défense de l'écrit devient un enjeu essentiel.

Cependant, en librairie, le climat semble s'améliorer depuis le début du mois de juin.

Un peu. Mais c'est tout de même la première fois que sur une longue période, mois après mois, les ventes baissent dans tous les secteurs de l'édition à l'exception des formats poche et des livres bon marché !



Serge Eyrolles :  
« C'est la première fois que sur une longue période les ventes baissent dans tous les secteurs de l'édition. »

Nous avons fait, et les libraires aussi, un important effort de modernisation. En outre, tous les prix, des livres d'art aux ouvrages scientifiques et techniques, ont été tirés à la baisse : le livre n'est pas trop cher, au contraire. Mais les clients ne viennent pas. On constate qu'ils n'ont plus le temps d'aller en librairie, qu'ils sont dévorés par leur quotidien... Je suis inquiet pour l'avenir. D'autant que le livre n'est pas un secteur aidé comme le cinéma.

#### Vous le regrettez ?

Non. Mais je suis préoccupé quand je vois le mal que nous avons à expliquer à la Commission de Bruxelles la nécessité d'un prix unique du livre, malgré les effets désastreux de sa disparition en Grande-Bretagne. L'exception culturelle est une question de survie pour le livre et pour l'édition. Et il faut que l'on comprenne une fois pour toutes qu'il faut protéger les libraires, les vrais libraires, qui misent sur l'accueil, le conseil et présentent un large assortiment.

Parmi les victimes de la conjoncture, il y a Distique. Or, bien que cette filiale du Maxi-Livres distribue quelques 260 petites maisons d'édition, le SNE est resté silencieux. Pourquoi ?

Ce n'est pas parce que nous ne faisons pas de communiqué de presse que nous n'agissons pas. Nous sommes sur le pied de guerre depuis le premier jour, mais c'est un dossier qui manque de transparence : on ne nous dit pas grand-chose. Aussi nous conseillons l'association d'éditeurs distribués qui vient de se créer, nous avons rencontré les pouvoirs publics, mais nous attendons de savoir ce qui s'est passé, et d'obtenir un état des comptes. Nous sou-

haitons une poursuite de l'activité. Ce métier est trop concentré pour qu'on puisse créer une nouvelle structure à partir de rien. L'entreprise marche ; il serait scandaleux qu'elle soit la victime des usines à gaz que l'on monte dans ce pays.

#### Qu'attendez-vous du nouveau ministre de la Culture ?

La même chose que ce que j'attendais de son prédécesseur ! En premier lieu, je souhaite qu'elle règle une fois pour toutes, en intervenant auprès de son collègue de l'Éducation, le problème de la reprographie, et que la loi de 1995 soit appliquée. En second lieu, nous demandons une table ronde sur

le droit de prêt, réunissant auteurs, éditeurs et bibliothécaires autour d'un animateur qualifié. Enfin, j'attends toujours le rapport de Jean-Claude Grosheins sur l'édition publique, et je souhaite qu'il ne soit pas mis aux oubliettes car il faut qu'un cahier des charges fixe des limites à l'activité de l'édition d'État.

Nous attendons un rendez-vous avec Catherine Trautmann. Pour l'instant, elle n'a fait aucune déclaration sur l'écrit. Je souhaite en tout cas qu'elle ait à cœur de conserver une direction dédiée au livre et à la lecture.

Vous n'êtes donc pas favorable à la préconisation du rapport Rigaud de fusionner la DLL au sein d'un ensemble plus vaste ?

Je suis d'abord étonné que le SNE n'ait pas été contacté par Jacques Rigaud. Cela me semble un peu cavalier pour quelqu'un qui entend formuler des propositions sur le livre...

Cela dit, je souhaite que subsiste une direction du livre. Nous avons par ailleurs commencé à travailler avec le CNL pour améliorer les qualités de l'outil.

PROPOS RECUEILLIS PAR  
FABRICE PIAULT ■

## UN BUDGET EN BAISSSE DE 30 %

L'assemblée du SNE, le 25 juin, doit entériner une forte réduction des cotisations.

Pour Serge Eyrolles, qui antenne sa septième année à la tête du SNE, « il faut faire vivre le syndicat comme une entreprise : quand le CA baisse ; on restructure ». Le 25 juin, le bureau proposera à l'assemblée générale du SNE de réduire ses recettes de 30 %, à quelque 9 MF, et donc de diminuer les cotisations d'autant. « Dans un contexte difficile, ce sera une bouffée d'oxygène pour les éditeurs », se réjouit Serge Eyrolles, pour qui, grâce à une restructuration de l'organigramme, « le syndicat ne réduira pas sa productivité technique ». Des économies seront obtenues grâce à des « allègements de charges fixes », au « recours à la sous-traitance » (CIP pour le Salon du livre, France Édition pour l'international) et à la « suppression des taux frais ». F. P. ■

## ANNEXE 4

### *Les autres aides proposées aux librairies et maisons d'édition*

---

#### LIBRAIRIES

##### 1. Aides accordées par des organismes parapublics

A. le Centre National du Livre (CNL) accorde des prêts sans intérêts, sur 10 ans, avec un an de franchise, destinés à soutenir le développement économique des petites et moyennes entreprises de librairie. La vente de livre au détail doit représenter au moins 60% du chiffre d'affaires global. L'aide à la création peut-être envisagée suivant la viabilité du projet. Il accorde également des prêts sans intérêts, sur 5 ans, pour la création d'un rayon multimédia.

Le CNL octroie aussi des subventions aux librairies pour la création ou l'extension de leurs fonds d'art, de cinéma, de poésie, de théâtre, de littérature classique et de bande dessinée, ouvrages obligatoirement parus depuis plus d'un an, édités en langue française.

Les demandes sont à adresser au :

Centre National du Livre  
Bureau de l'édition et de la librairie  
53 rue Verneuil  
75343 Paris cedex 07  
Contact : Mme Françoise Brousse  
01 49 54 68 07

B. l'Association pour le développement de la librairie de création (ADELC), accorde également des prêts sans intérêts.

Adresser les demandes à :

**ADELIC**  
Maison des écrivains  
53 rue de Verneuil  
75007 Paris  
01 49 54 68 80

C. l'Institut pour le financement du cinéma et industries culturelles (IFCIC) :  
cet organisme se porte caution auprès des banques dans le cas de prêts que celles-ci consentent pour les investissements importants.

Les demandes sont à adresser à :

**IFCIC**  
66 rue Pierre Charon  
75008 Paris  
01 43 59 88 09  
Contact : Mr Jean-Louis Cordebard

## II. Soutien à l'installation des commerces culturels de proximité

De nouvelles dispositions, instaurées en 1995, permettent d'aider les commerces culturels de proximité. Les aides peuvent porter sur :

- l'aménagement des locaux ;
- l'acquisition de matériel immobilier ;
- l'étude de marché.

L'aide peut également être une aide au démarrage (allègement du loyer si le local est propriété d'une collectivité).

Les conditions d'éligibilité sont au nombre de 5 :

- ouvrir en centre ville, une surface inférieure à 400 m<sup>2</sup> ;
- répondre à une situation de carence ;

- être viable économiquement ;
- disposer d'un personnel qualifié ;
- offrir un fonds d'au moins 10 000 titres.

Les demandes sont à déposer auprès de la Préfecture du département concerné. Elles sont ensuite instruites conjointement par le Directeur régional des Affaires culturelles et le Délégué régional au commerce et à l'artisanat, sous l'autorité du Préfet de Région.

Les dossiers doivent comprendre l'indication du maître d'ouvrage, le descriptif du projet, le plan de financement et un mémoire permettant de vérifier si les conditions d'éligibilité sont bien remplies.

### **III. Conseil/Etude/Interprofession en Région**

**Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation  
(ARALD)**

**Centre Bonlieu  
1 rue Jean Jaurès  
74000 Annecy  
04 50 51 64 63**

**Directrice : Geneviève Dalbin  
Contact : Jocelyne Bidal**

## **MAISONS D'EDITION**

### **I. Le Ministère de la culture**

En plus des actions de la DRAC Rhône-Alpes, l'Etat conserve des interventions au plan national, soit par l'intermédiaire de la Direction du Livre et de la Lecture, au Ministère de la Culture, soit par l'intermédiaire d'établissements placés sous sa tutelle ou financés par lui.

## A. La Direction du Livre et de la Lecture :

La DLL attribue des aides à l'entreprise sous la forme de subventions accordées dans le cadre d'une commission mixte DLL/CNL.

Contact : voir coordonnées CNL.

## B. Le Centre National du Livre :

Les aides du CNL sont de deux types :

### *1. aides à la publication et à la traduction :*

- sous forme de prêts sans intérêts : pouvant atteindre 50% des frais de fabrication pour l'édition d'ouvrages relatifs au patrimoine littéraire, scientifique et culturel dans les domaines suivants :

littérature classique et antique, littérature pour la jeunesse, bande dessinée, littératures étrangères, théâtre lorsqu'il s'agit d'ouvrages sur l'histoire du théâtre et de la dramaturgie, sciences humaines et sociales, littérature scientifique et technique, arts, philosophie.

La catégorie des romans contemporains, à l'exception des romans traduits de langues étrangères, ne fait pas l'objet d'aide à l'édition.

Ces avances, remboursables sur 10 ans ou 5 ans par annuités forfaitaires, sont accordés prioritairement aux éditeurs professionnels et plus exceptionnellement aux associations à vocation éditoriale. Leur attribution fait l'objet entre l'éditeur et le CNL d'un contrat qui fixe les engagements réciproques des deux parties.

- sous formes de subventions : en ce qui concerne : les actes de colloques, certains programmes éditoriaux tels que les grands projets éditoriaux et les « introuvables » ou projets prioritaires proposés par le CNL, la publication d'oeuvres de poésie et de théâtre contemporains français et étrangers, la bibliophilie, crédits de préparation pour les coûts intellectuels des grands projets éditoriaux et les coûts d'écriture des projets multimédia à dimension culturelle.

L'aide à la traduction en français d'ouvrages de langue étrangère ou régionale se présente aussi sous la forme d'une subvention ; elle est calculée en fonction de la rémunération du traducteur. Elle fait l'objet d'un contrat entre le CNL et l'éditeur bénéficiaire.

## *2. aides aux entreprises d'édition :*

Sous forme de prêts sans intérêts : remboursables sur 10 ans avec une année de franchise. Ces avances sont destinées à soutenir le développement économique des petites et moyennes entreprises indépendantes d'édition, de diffusion et de distribution qui existent depuis moins d'un an et ont une vocation nationale.

**Centre National du Livre  
Département de l'économie et du livre  
53 rue Verneuil  
75007 Paris**

**Contact : Jean Guy Boin, chef du département de économie du livre  
Valérie Mesguez, chef du bureau de l'Édition et de la Diffusion  
01 49 54 68 06**

## **II. L'IFCIC (Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles)**

L'IFCIC a repris les procédures développées par les 2 sociétés de caution mutuelle SOCMEF & SOCAUDELP, et gère les fonds de garantie que lui a confiés le Ministère de la Culture.

Types de crédits garantis :

Crédits moyen et long termes, notamment les prêts participatifs et les crédits-bails. La durée des crédits est de 2 à 7 ans, la garantie de l'IFCIC varie de 50 à 75% maximum.

Les conditions générales d'intervention et le dossier de demande de garantie sont à retirer à :

**IFCIC  
66 rue Pierre Charon  
75008 Paris  
01 43 59 88 03**

**Contact : André Nicolas ou Jean-Louis Cordebard (directeur-adjoint de l'IFCIC)**

### **III. Ministères de la Recherche et de la Technologie**

Les aides du CNRS s'adressent à des ouvrages de type scientifique. Sont exclus les thèses et les actes de colloque.

L'aide à la rédaction et à l'édition est limitée strictement aux projets d'ouvrages de synthèses de haut niveau, correspondant à des enseignements universitaires de 2ème et 3ème cycles. Le cumul des deux aides est exceptionnel.

Les projets sont sélectionnés pour leur qualité scientifique et rédactionnelle. Dans le cas des ouvrages collectifs, la volonté de synthèse et la qualité du travail de coordination font l'objet d'un examen vigilant. Les actes de colloque, les atlas, les dictionnaires sont exclus. Les rééditions sont à priori exclues.

#### **CNRS**

**1 place Aristide Briand**

**92195 Meudon cedex**

**01 45 07 50 50**

**Contact : Ministère de la Recherche et de la Technologie**

**1 rue Descartes**

**75005 Paris**

**01 46 34 35 35**

### **III. Ministères des Affaires étrangères, sous-direction du livre et de l'écrit**

Approvisionnement en ouvrages et en revues des établissements français, des Universités et Instituts de recherche à l'étranger.

Echange de missions d'auteurs, d'éditeurs et traducteurs.

**Contact : Yves Mabin**

**01 43 17 86 88**

**IV. Organismes pouvant informer et conseiller les éditeurs en Rhône-Alpes**

**Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation  
(ARALD)**

**Centre Bonlieu  
1 rue Jean Jaurès  
74000 Annecy  
04 50 51 64 63**

**Directrice : Geneviève Dalbin  
Contact : Jocelyne Bidal ou Philippe Camand**

**Antenne de Lyon : 04 78 39 58 87**

**Juris service et juris conseil (conseils juridiques)**

**12 quai Lassagne  
69001 Lyon  
04 78 27 00 38**

**Agence Régionale de Services aux Entreprises Culturelles (ARSEC)  
(conseils, prestations et gestion des entreprises culturelles)**

**8 rue du Griffon  
69001 Lyon  
04 78 39 01 05**

# DES AIDES POUR LES LIBRAIRIES DE PROXIMITÉ

La convention « Un disquaire, un libraire au coin de la rue », signée par Alain Madelin et Jacques Toubon, ouvre aux petites et moyennes librairies de centres-villes l'accès à des subventions gouvernementales alimentées par la taxe sur les grandes surfaces

**V**oilà un document qui devrait mettre du baume au cœur des libraires : plusieurs centaines sont en effet potentiellement concernés par la convention signée le 19 avril par Jacques Toubon et Alain Madelin. Reconnaisant la spécificité des commerces culturels, le ministre de la Culture et celui des Entreprises et du Développement économique ouvrent aux libraires et aux disquaires l'accès au Fisac, le Fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales.

Créé à la fin décembre 1991 en application d'une loi adoptée deux ans plus tôt, celui-ci se présente comme une sorte de « fonds de solidarité » : il gère chaque année quelque 300 millions de francs de subventions aux commerçants et artisans indépendants, prélevés sur la taxe sur les grandes surfaces.

## Jusqu'à 700 000 francs par magasin

Sous le label « Un disquaire, un libraire au coin de la rue », quelques dizaines de millions de francs pourraient ainsi être affectés, dès cette année, aux commerces de disques, livres et supports multimédias. « Cette mesure vise à la dynamisation des centres-villes par la revitalisation des commerces culturels spécialisés, dont le nombre a singulièrement baissé ces dernières années face au développement de la grande distribution située en périphérie des centres urbains », souligne un communiqué commun des deux ministères, qui rap-



Revitaliser les librairies de moins de 400 m<sup>2</sup> dont le nombre a singulièrement baissé face au développement des grandes surfaces.

pelle que « les disquaires en particulier ne sont plus que deux cents aujourd'hui contre deux mille en 1980 ».

La convention, qui veut favoriser « l'implantation, la réhabilitation et la rénovation au cœur des villes de "com-

merces culturels de proximité" d'une surface ne dépassant pas 400 m<sup>2</sup> », prévoit des apports financiers pouvant s'élever jusqu'à 700 000 francs par magasin, dans la limite de 20 % de la dépense totale ou de 50 % des charges de loyer. Seule condition, outre évidemment la viabilité économique du projet : « Qu'ils exposent un minimum de 10 000 références de livres et/ou de disques et mettent au service du public un véritable conseil et un personnel spécialisé. »

## Un ballon d'oxygène

Cette mesure vient à point pour apporter un ballon d'oxygène aux petites et moyennes librairies de centres-villes. Depuis plusieurs années, un projet législatif de la Direction du livre et de la lecture vise bien à autoriser les collectivités locales à aider les librairies de proximité, à la manière des salles de cinéma. Mais il se heurte à la résistance de collectivités locales qui estiment ne pas disposer des moyens d'assumer cette responsabilité, et peine à sortir des cartons. Au point que le gouvernement a d'ailleurs renoncé à faire de cette mesure une priorité : le ministre de la Culture ne la citait plus dans son panorama de la politique du livre présenté lors du Salon du livre de Paris.

La convention Madelin/Toubon mise sur d'autres moyens. Mais elle poursuit le même objectif

PATRICK PLAULT ■

Renseignements : chambres de commerce et d'industrie des départements.

Le dispositif d'aide à l'équipement et à la rénovation prévu par la convention « un disquaire, un libraire de proximité », signée le 19 avril par Jacques Toubon et Alain Madelin, alors respectivement ministre de la Culture et ministre des Entreprises (1), se met progressivement en place. Dans certains départements, cependant, des libraires rencontrent toujours des difficultés pour obtenir les

informations nécessaires à la formulation d'une demande de subvention. Précisons à leur intention que les préfets ont désormais été complètement informés des conditions dans lesquelles les libraires de contrée peuvent bénéficier — d'une surface de moins de 400 m<sup>2</sup> mais présentant un assortiment minimal de 10 000 titres —, jusqu'à 700 000 francs, du soutien du Fisac (Fonds d'intervention pour

la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales).

Dès le 2 mai, Alain Madelin leur a adressé une lettre-circulaire qu'ils devaient diffuser, en particulier auprès des municipalités et des groupements de commerçants. Celle-ci confirme que les préfets assureront l'instruction des dossiers avec l'appui des directions régionales des affaires culturelles (Drac) et des délégués régionaux au commerce et à l'artisanat (DRCA). Les Drac et les DRCA donneront en effet leur avis sur chaque dossier, qui doit notamment comprendre l'indication du maître d'ouvrage, le descriptif du projet et de son plan de financement, ainsi qu'un mémoire permettant de vérifier que les conditions d'éligibilité à ce dispositif sont bien remplies par le candidat. F. P. ■

(1) Voir « Des aides pour les librairies de proximité », *LH* 158, du 28.4.95, p. 37 ; et « Aides aux librairies de proximité : où s'adresser ? », *LH* 159, du 5.5.95, p. 39.

## LE CNL POURSUIT SON SOUTIEN AUX LIVRES DU FONDS

Alors que 25 libraires ont bénéficié en mai, pour l'acquisition d'ouvrages de fond dans le domaine de l'art, du soutien du Centre national du livre (1), une commission examinera en juillet les dossiers de libraires souhaitant développer leur fonds dans les secteurs du cinéma et du théâtre, puis en octobre ceux concernant les fonds de poésie. Ce dispositif permet aux libraires de bénéficier d'une aide à hauteur de 50 % du prix d'achat des ouvrages. Le CNL examinera aussi en juillet les demandes d'aides à l'installation d'un fonds multimédia en librairie », pour lesquelles il a dégagé un budget d'un million de francs pour l'année 1995.

Renseignements : CNL, 53, rue de Vernouil, 75007 Paris. Tél. : (1) 49. 54. 68. 07.  
(1) Voir « De nouvelles aides du CNL », *LH* 155, du 7. 4. 95, p. 66.

## Aides aux librairies de proximité : où s'adresser ?, *Livres Hebdo* n° 159, 05/05/95

L'article publié dans le dernier numéro de *Livres Hebdo* sur la convention « Un disquaire, un libraire au coin de la rue », conclue par le ministre de la Culture Jacques Toubon, et par celui des Entreprises et du développement économique Alain Madelin (1), nous attire une question fort légitime de nombreux libraires : « Où s'adresser pour obtenir informations et dossiers ? » En effet, renseignement pris auprès des ministères concernés, nous n'avons pu orienter les libraires intéressés que vers

les chambres de commerce et d'industrie. Or plusieurs libraires ont testé vainement cette piste.

### Par les préfetures des départements

Le ministère des Entreprises nous indique aujourd'hui que les dossiers de subvention seront en fait traités par les préfetures des départements, mais que les préfets reçoivent seulement ces jours-ci la circulaire ministérielle leur permettant de mettre en œuvre la convention. Les libraires sont donc invités à attendre la mi-

mai avant toute démarche. Ils pourront aussi s'adresser aux directeurs régionaux du commerce et de l'artisanat (DRCA), généralement installés dans les bureaux des conseils régionaux. Relais du ministère des Entreprises dans les régions, ceux-ci sont, en principe, au courant. Enfin les chambres de commerce et d'industrie peuvent aussi appuyer les commerçants dans leurs démarches.

F. P. ■

(1) « Des aides pour les librairies de proximité », *LH* 158, du 28.4.95, p. 37.

## LE CNRS NE RÉPOND PLUS

La décision du CNRS de suspendre ses subventions à l'édition privée en 1997 fragilise des petits éditeurs de sciences humaines. Mais elle a le mérite de réveiller la vieille question du rapport entre édition publique et privée.

La décision est tombée de manière brutale : confrontée à de sérieuses difficultés budgétaires, le Centre national de recherche scientifique a signifié au début de l'année aux éditeurs privés qu'il ne subventionnerait aucun ouvrage en 1997. Bien que relativement modestes et en chute constante (1,1 million de francs en 1996 contre 3,6 millions en 1993), ces aides jouaient une fonction de « coup de pouce » fort utile pour les petits éditeurs de sciences humaines. Elles leur permettaient de publier des ouvrages de recherche à petits tirages à un prix de vente accessible. Bien sûr, il s'agit officiellement d'une suspension, et non d'une suppression sans appel. De plus, le CNRS n'est pas la seule source de financement possible. Le Centre national du livre contribue de façon souvent plus importante au soutien de l'édition de savoir et de référence, par le biais d'avances remboursables et de prêts sans intérêt (1).

### Ouvrage fondamental mais peu vendable

Mais le CNRS est l'un des rares organismes à offrir des subventions à fonds perdus, très utiles pour couvrir une partie des frais d'éditeurs spécialisés tels que Vrin ou les Presses universitaires de Lyon. Ces aides touchent des ouvrages souvent très pointus écrits par des chercheurs de renom, mais aussi par de jeunes thésards encore inconnus, qui seront les premiers pénalisés. Gérard Paulhac, directeur des éditions Vrin, juge ainsi « invraisemblable qu'un organisme comme le CNRS arrête ses subventions, qui font partie de sa mission depuis l'après-guerre ». Un exemple classique d'ouvrage fondamental mais peu vendable dont la publication a été possible grâce à l'aide publique est



Les aides touchaient des ouvrages souvent très pointus, écrits par des chercheurs de renom, mais aussi par de jeunes thésards.

cet essai de 992 pages écrit par un grammairien du II<sup>e</sup> siècle et tiré par Vrin à 1 000 exemplaires en version bilingue grec-français. La subvention du CNRS a permis de ramener le prix de vente de 1 000 à 450 francs en faisant baisser le prix de revient de près de 40 %. Avec un quart de sa production annuelle habituellement aidée par le CNRS, soit près de cinq ouvrages en 1996, l'éditeur est obligé de suspendre certaines publications prévus pour 1997. « Les plus touchés sont les auteurs, souligne Gérard Paulhac. Après des années de travail, c'est dur de ne pas voir son livre aboutir. » Ces derniers peuvent toujours essayer d'obtenir quelques subsides de leur université, du Collège de France, ou encore utiliser l'argent d'un prix reçu, mais ces possibilités sont fort aléatoires.

### Manque de clarté

Pour Jean-Paul Terrenoire, du Syndicat national des chercheurs scientifiques, cette décision est dramatique pour les

chercheurs, les éditeurs, et les sciences humaines en général. « Même modestes, ces subventions permettaient aux éditeurs de bénéficier du label CNRS et de toucher ainsi une audience plus large. Elles contribuaient directement à la nécessaire diffusion des connaissances scientifiques et de la recherche française dans le monde. » Un argument de poids, auquel certaines voix viennent pourtant mettre un bémol. Le manque de souplesse de la procédure, la rareté des commissions et la longueur des délais (environ 8 mois entre la remise des manuscrits et la prise de décision) sont autant d'inconvénients qui expliquent la préférence de la majorité des éditeurs pour le CNL.

Autre reproche des éditeurs, le manque de clarté entourant l'activité de la branche éditoriale du centre, les Editions du CNRS. « Je souhaite depuis longtemps un aménagement des politiques de financement du CNRS. J'ai toujours été sceptique quant à l'articulation entre leur propre activité d'édi-

tion et l'aide accordée au secteur privé », remarque François Gêze, directeur général de La Découverte, et président du groupe des éditeurs de sciences humaines. Denis Fryon, directeur de L'Harmattan, va plus loin : « Le secteur public doit rester dans ses fonctions de recherche et laisser les éditeurs privés faire leur métier. J'aimerais que le CNRS publie le détail des subventions qu'il accorde dans un souci de clarification. »

Dans l'immédiat, et pour tenter de combler le manque, le CNL a engagé une réflexion destinée à définir les conditions et les moyens d'une intervention accrue dans le secteur des sciences humaines, qui pourrait le conduire à prendre le relais du CNRS. « L'édition de savoir et de référence est pour nous un champ naturel et prioritaire », explique Michel Marian, secrétaire général. La décision sera prise fin novembre, lors du conseil d'administration du CNL.

Imparfaites et critiquées, les subventions publiques représentent à l'heure actuelle une part faible des 1,7 milliard de francs de chiffre d'affaires du secteur SHS. Mais pour François Gêze, « si les aides publiques fonctionnent à la marge, il serait dommage de s'en priver » car « elles peuvent avoir un effet de levier très important ».

SOPHIE NOËL ■

(1) Les aides du CNL ont concerné 84 ouvrages en 1996, auxquels s'ajoutent 75 aides à la traduction.

## ANNEXE 7

*Liste des librairies et éditeurs en région Rhône-Alpes  
aidés par le CNL en 1995 et 1996*

### LIBRAIRIES

1995

RHONE-ALPES	AVANCES REMBOURSABLES		SUBVENTIONS FONDS THEMATIQUES			
	développement de l'entreprise	création d'un rayon multimédia	art	cinéma	poésie	théâtre
Devclay (Villefranche sur Saône)		35 000 F				
Collines (Genoble)		44 000 F				
Manufacture (Romans)		39 000 F				
Colophon (Grignan)					1 469,78 F	
Decitre (Lyon)		100 000 F	6 128,74 F			
L'Imaginaire (Lyon)					10 354,23 F	
La Proue (Lyon)						5 066,76 F
Lib. Blandine (St Etienne)					1 657,41 F	
Lib. des Cordeliers (Romans)					887,22 F	
Lib. des Nouveautés (Lyon)					4 177,50 F	
Lib. Prétexte (Digne-les-Bains)					991,45 F	
Quartier latin (St Etienne)					3 424 F	

1996

RHONE-ALPES	AVANCES REMBOURSABLES		SUBVENTIONS FONDS THEMATIQUES				
	Librairies	développement de l'entreprise	création d'un rayon multimédia	art	cinéma	poésie	théâtre
	Lettres constellées (Thonon-les-bains)		50 000 F				
	Mosaïque (Die)		9 000 F				
	Gardet Decitre (Annecy)			2 100 F			
	Decitre (Ecully)			2 000 F			
	Decitre (Lyon)			2 600 F	2 700 F		
	L'Imaginaire (Lyon)					5 800 F	2 700 F
	Lib. des Nouveautés (Lyon)					2 600 F	2 800 F
	Quartier latin (St Etienne)					2 400 F	2 000 F

## EDITEURS

ANNEE	MAISON D'EDITION	PRET CNL AUX ENTREPRISES	SUBVENTION DLL AUX ENTREPRISES
1995	Paroles d'Aube (Vénissieux)		50 000 F
1996	La Pensée sauvage (Grenoble)		100 000 F

## ANNEXE 8

*Liste des librairies en région Rhône-Alpes  
aidées par l'ADELC de 1989 à 1995*

LIBRAIRIES	AIDE AU CAPITAL	AIDE AU COMPTE COURANT	SUBVENTION
<b><u>Rénovations et agrandissement</u></b>			
Lib. Montbarbon (Bourg-en-Bresse)	X	X	
Lib. La Hulotte (Annonay)			X
Lib. La Grabotte (St Etienne)	X	X	
Lib. des Nouveautés (Lyon)	X	X	
Lib. Imaginaire (Annecy)	X	X	
<b><u>Aide permettant l'allègement de frais financiers</u></b>			
Lib. La Grabotte (St Etienne)		X	
Lib. La Proue (Lyon)			X
Lib. La Vieille boutique (Chambéry)			X
<b><u>Création</u></b>			
Blandine Blanc (St Etienne)			X
La Préface (Firminy)			X
L'oiseau de feu (Genas)			X
<b><u>Rachat</u></b>			
Lib. Mosaïque (Die)	X	X	
Lib. La Vieille boutique (Chambéry)	X	X	
<b><u>Déménagement</u></b>			
Les Lucioles (Vienne)	X		

## *BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES*

- . Patrimoine écrit : participation au « Mois du patrimoine écrit » impulsé par le Ministère de la Culture et co-organisation du colloque national à Roanne, animation d'une réflexion collective des bibliothèques, préparation d'un plan de microfilmage des périodiques locaux et régionaux.
- . Réseaux documentaires : édition d'un CD-Rom des fonds locaux et régionaux des bibliothèques, animation de collectifs de travail, organisation de journées d'étude.
- . Jeunesse : coproduction d'une exposition sur l'illustratrice Nicole Claveloux.

## *MANIFESTATIONS*

Partenariat avec les manifestations (Festival du 1er Roman de Chambéry, Fête du livre de Bron, Une région très livre à Grenoble, Festival Est-Ouest de Die, Le Temps des livres, initiative franco-genevoise, etc.) ; expertises pour la Région (manifestations, échanges littéraires internationaux).

## *INFORMATION, INTERPROFESSION*

Publication d'"Actualité Rhône-Alpes du livre" dans Livres-Hebdo et Livres de France, élaboration de documents d'information thématiques, organisation de rencontres interprofessionnelles.

**Statut juridique :** Association loi 1901  
sous conventions avec l'Etat et la Région  
**Financements :**  
Conseil régional Rhône-Alpes  
Direction régionale des Affaires culturelles  
Centre national du Livre

**Président :** Claude Burgelin  
**Équipe :**  
Directrice : Geneviève Dalbin  
Secrétaire Général : Christophe Doutau  
Information - Communication : Léon Azatkhanian  
Vie littéraire : Philippe Camand  
Édition - Librairie : Jocelyne Bidal  
Base CORRAL : Silvia Ceccani  
Bibliothèques - Centres documentaires : Hélène Dubois  
Secrétaire de direction : Elisabeth Ferventin  
Secrétariat : Marie Lecomte - Nadia Mirech

**Lieux d'implantation :**  
Édition, librairie, bibliothèques et administration.  
1 rue Jean-Jaurès, 74000 Annecy,  
Tél. 50.51.64.63. Fax. 50.51.82.05.  
Information et communication.  
25 rue Chazière, 69004 Lyon,  
Tél. 78.39.58.87. Fax. 78.39.57.46

## ANNEXE 10

### *Composition d'une commission « Vie littéraire »*

---

12 septembre 1995

Sous la présidence de Patrice Beghain, Directeur régional des affaires culturelles, Jacques Oudot, Vice-président du Conseil régional, Claude Burgelin, Président de l'ARALD.

Jean-Luc	Bayard	responsable animations culturelles à l'UJFM
Geneviève	Berthezène	directrice Librairie Berthezène
Jean-Noël	Blanc	écrivain, sociologue
Agnès	Boissy	responsable du Festival Est Ouest (Die)
Claude	Burgelin	Président de l'ARALD
Philippe-Jean	Catinchi	collaborateur au Monde des Livres
Jean-François	Carrez-Corral	directeur MLIS
Roger	Dextre	écrivain, directeur de collection
Françoise	Folliot	directrice Librairie de l'université
Brigitte	Giraud	fête du livre de Bron
Jean-Pierre	Martin	écrivain, universitaire
Hervé	Micollet	écrivain, universitaire
Annie	Périsson	responsable bibliothèque G. Brassens, Chambéry
Bernard	Simeone	écrivain, traducteur, directeur de collection

#### **Direction régionale des affaires culturelles :**

Gilles	Lacroix	conseiller technique pour le livre et la lecture
--------	---------	--

#### **Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation :**

Geneviève	Dalbin	directrice
Philippe	Camand	chargé de mission Vie Littéraire

## ANNEXE 11

### *Définitions de termes économiques, statuts juridiques*

---

#### LES ENTREPRISES CULTURELLES

« Les entreprises culturelles sont de petites entreprises du secteur privé, souvent aidées par la puissance publique, se situant dans la mouvance des industries culturelles mais s'appuyant principalement sur le travail vivant comme facteur de production. »

André Canas in *Revue française de gestion*, mars 1997

Cette tentative de définition des « entreprises culturelles » par André Canas illustre la difficulté que l'on rencontre pour décrire précisément les organisations agissant dans le secteur culturel, une fois « écartés » les établissements plus ou moins directement gérés par l'Etat et les collectivités territoriales.

On peut entendre par entreprise, une « unité économique de production ou de distribution » autrement dit, la mise-en-oeuvre organisée de moyens (humains et matériels) mobilisés pour une action ; et par culturel, le champ d'intervention de ces organisations. Ce dernier se révèle vaste : des métiers d'art à l'édition, on recouvre un large secteur, dont les caractéristiques économiques, les contraintes légales et les modes de financement sont souvent bien différents, comme sont souvent bien différents les statuts juridiques adoptés par les entreprises.

L'entreprise culturelle n'est pas une entreprise culturelle comme les autres. A la contrainte de rentabilité financière et de recherche de profit, se superposent d'autres contraintes, moins « mathématiques » qui compliquent de fait la tâche du gestionnaire culturel.

Culturelle, elle reste entreprise et en tant que telle elle doit être pilotée, elle doit prévoir et chiffrer son développement, elle doit continuer d'avancer.

## **LE COMPTE D'EXPLOITATION**

Ce film va s'efforcer de synthétiser les événements vécus par l'entreprise pendant une période de temps donnée, en général 1 an. Pendant cette année :

- la librairie a acheté des livres, elle a payé son personnel, réglé ses frais... elle a décaissé de l'argent, qui est venu à son débit ;
- cette même librairie a vendu des livres : elle a encaissé des sommes qui sont venues à son crédit.

Ces flux de capitaux sont comptabilisés, pour les flux entrants dans la colonne crédit du compte d'exploitation, pour les flux sortants dans la colonne débit du même compte. Le compte d'exploitation va donc permettre, par différence entre les flux entrants et les flux sortants, de déterminer ce qu'il reste dans l'entreprise, son profit, son enrichissement, son bénéfice (éventuellement ses pertes).

## **LE RESULTAT (DU COMPTE D'EXPLOITATION)**

Le résultat de l'exercice est théoriquement égal tant à la différence entre les produits et les charges qu'à la variation des capitaux propres entre le début et la fin de l'exercice.

## **LE BILAN**

Le bilan reflète l'ensemble des emplois et ressources constatés par l'entreprise entre la date de création de la structure et la date d'établissement du document. C'est une photographie du patrimoine de l'entreprise.

Les emplois figurent à gauche du bilan et prennent le nom d'actif. Les ressources figurent à droite et prennent le nom de passif.

En résumé, c'est l'état des éléments actifs, des éléments passifs et de leur différence, qui correspond aux capitaux propres.

#### **LE TABLEAU DE FINANCEMENT**

Le tableau de financement est le seul moyen qu'a l'entreprise de vérifier à priori que sa politique d'investissement et de financement de l'activité est pertinente. C'est l'un des tableaux prévisionnels les plus importants : tableau des emplois et des ressources qui explique les variations du patrimoine de l'entreprise au cours de la période de référence.

#### **LE PLAN DE FINANCEMENT**

Le plan de financement reprend la logique du tableau de financement abordé ci-dessus, mais prolonge l'étude dans le temps (4 ou 5 années).

#### **LES FORMES JURIDIQUES DU SYSTEME PRIVE**

D'une manière générale, le choix d'un statut juridique devrait être la résultante de l'analyse de plusieurs critères et en particulier :

- le cadre législatif ou réglementaire ;
- le besoin et la capacité de financement ;
- le capital minimum ;
- les caractéristiques des associés (nombre, type, responsabilité) ;
- les objectifs et marchés ;
- le fonctionnement, le pouvoir et le contrôle.

### L'entreprise individuelle (ENTNOMP)

Nombre d'associés	Capital minimum	Responsabilité des associés et dirigeants
<i>Aucun</i>	<i>Pas de minimum</i>	<i>responsabilité infinie sur les biens de l'entrepreneur</i>

L'entreprise individuelle est un statut très courant pour des activités de type commercial « traditionnelles ».

Ses avantages sont essentiellement, une facilité de constitution et de fonctionnement, et une totale autonomie du dirigeant unique. Les inconvénients majeurs tiennent au manque probable de fonds propres (pas de capital minimum, difficulté à collecter des capitaux en l'absence de personnalité morale) et à la responsabilité infinie du dirigeant sur ses biens propres en cas de difficultés. C'est donc un statut à éviter dans le cas d'activités « à risque ».

### L'association (loi du 1er juillet 1901)

Nombre d'associés	Capital minimum	Responsabilité des associés et dirigeants
<i>2 adhérents minimum</i>	<i>Pas de capital</i>	<i>Le Président peut être responsable fiscalement et socialement</i>

L'association n'a pas été à l'origine prévue pour réaliser des activités économiques. Elle ne peut donc pas être inscrite au registre de commerce. Ceci dit, rien ne l'empêche formellement de pratiquer des actes de commerce, s'ils ne sont pas contradictoires avec l'objet de l'association, sous réserve bien-entendu, de ne pas partager les bénéfices résultant de l'activité, et de respecter l'ensemble des réglementations fiscales et sociales liées à leur activité. Certains économistes parlent de para-commercialité pour caractériser les activités commerciales des associations.

Environ 70% des entreprises du secteur culturel ont été créées sous forme associative, ce qui ne va pas sans poser de nombreux problèmes, notamment en matière de gestion, la plupart de ces associations ayant été constituées sans dotation en fonds propres, et rencontrent de ce fait des problèmes financiers, dès que leur activité dépasse un certain seuil.

Qu'il s'agisse d'éditeurs de vocation choisissant la formule associative pour concrétiser leurs premiers projets sans perdre pour objectif le profit, ou d'associations qui ont besoin de publier pour répondre aux attentes de leurs adhérents, 20% des nouvelles structures d'édition ont choisi le statut d'association 1901. Aucun capital de départ n'est exigé et la philosophie associative est séduisante. Mais à la longue, le statut « 1901 » paraît plus souvent source d'inconvénients et de blocages que d'avantages et de libertés.

### SARL et EURL

Nombre d'associés	Capital minimum	Responsabilité des associés et dirigeants
1 (EURL) 2 à 50 (SARL)	50 000	Limitée au montant des apports

Sociétés commerciales à but lucratif, la SARL (société à responsabilité limitée) et l'EURL (entreprise unipersonnel à responsabilité limitée) qui en est un cas particulier, présentent plusieurs avantages :

- constitution et fonctionnement peu complexes (2 associés pour la SARL, un seul pour l'EURL) ;
- capital minimum (50 000 F) facile à rassembler ;
- responsabilité des dirigeants limitée à leurs apports (sauf faute de gestion) ;
- l'EURL bénéficie d'un statut juridique qui permet au dirigeant de mettre à l'abri sa fortune personnelle.

Ces avantages, sont au regard de la gestion, en eux mêmes porteurs d'inconvénients potentiels :

- le capital minimum peut se révéler trop faible au regard des besoins générés par l'activité ;
- le contrôle peut se révéler difficile, l'obligation de recourir à un commissaire aux comptes n'étant prévue que pour les sociétés atteignant deux des trois seuils suivant :
  - 20 millions de CA ;
  - 10 millions d'actif net au bilan ;
  - 50 salariés.

Ce manque de contrôle obligatoire peut inquiéter les financeurs potentiels.

### La société anonyme (SA)

Nombre d'associés	Capital minimum	Responsabilité des associés et dirigeants
<i>7 minimum</i>	<i>250 000</i>	<i>Limitée au montant des apports</i>

La SA est à priori une formule adaptée pour des entreprises d'une certaine importance : 7 associés au moins apporteurs d'un capital minimum de 250 000 F. Son fonctionnement fait l'objet d'un formalisme assez lourd.

Les avantages sont donc une structure financière à priori adaptée, sous réserve d'une détermination exacte du capital nécessaire à l'exercice de l'activité. Ce capital, l'existence d'une personne morale et l'obligation de recourir aux services d'un commissaire aux comptes sont autant de garanties offertes aux tiers.

### Société en nom collectif (SNC)

Nombre d'associés	Capital minimum	Responsabilité des associés et dirigeants
<i>2 minimum)</i>	<i>Pas de capital minimum</i>	<i>Indéfinie et solidaire</i>

Cette forme juridique est rarement utilisée a fortiori dans le secteur culturel. La responsabilité indéfinie et solidaire des dettes sociales entre les associés dissuade généralement d'y recourir.

## ANNEXE 12

*Circulaire d'emploi des crédits déconcentrés pour 1997 (Ministère de la Culture)*  
*Chapitre/Article : 43.50/72*

---

### **Livre et lecture :**

Le Plan d'action pour le livre et la lecture fixe les objectifs prioritaires du ministère dans ces secteurs.

#### - Économie du livre :

- *La librairie demeure une priorité absolue.* Les subventions pourront porter sur :

\* l'acquisition ou le renouvellement des moyens de fonctionnement en vue du développement des activités.

\* le développement de l'entreprise (notamment agrandissement, déménagement, modernisation, acquisition des stocks ou extension, en particulier ceux à rotation lente). L'attribution de l'aide repose sur le diagnostic global de l'intérêt culturel et la viabilité de l'entreprise, et est subordonnée au respect de la loi n°81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre, comme au caractère significatif de la contribution de la vente de livres au chiffre d'affaires de l'entreprise.

Lorsque des projets présentent un grand intérêt culturel ou d'excellentes garanties de viabilité, l'aide à la création peut être envisagée. Elle ne saurait toutefois, en aucun cas, absorber l'essentiel des moyens consacrés à la librairie.

Il vous est rappelé que les librairies peuvent bénéficier du FISAC.

De manière générale, vous vous efforcerez d'inciter les collectivités locales à privilégier davantage les critères de qualité de service dans leur politique d'achat afin que les commandes publiques bénéficient le plus largement possible aux librairies locales.

- *L'aide aux maisons d'édition* demeure également subordonnée au respect de la loi relative au prix du livre et s'applique au développement de l'entreprise (modernisation et restructuration) et non à la publication ponctuelle d'ouvrages.

L'accompagnement en région du « Mai du livre d'art » participera de votre aide à l'édition et à la diffusion du livre.

#### - Elargissement des publics :

- Vous favoriserez l'implantation et la desserte de nouveaux lieux de lecture, en particulier de relais livre en campagne (là où les communes ou zones de peuplement comprennent moins de 2000 habitants)

- Vous encouragerez la médiation entre le livre et le public. Vous soutiendrez notamment :

\* les projets comportant la formation et le recrutement de médiateurs du livre dans les zones urbaines défavorisées ;

\* le recrutement de coordinateurs régionaux pour la lecture en milieu carcéral rattachés aux agences de coopération entre bibliothèques (missions de 2 ans).

- Vous soutiendrez le développement de services destinés aux non ou malvoyants dans les bibliothèques publiques (fonds d'ouvrages sur disquettes, cassettes sonores, petit matériel, formation du personnel).

- Vous incitez à la création ou à l'extension des bibliothèques dans les hôpitaux, en partenariat avec les bibliothèques publiques.

- Les sites universitaires les plus engagés dans des opérations de développement de la lecture sont également à soutenir.

- Dans la suite de l'action organisée en 1996 « 20 000 jeunes à la rencontre du livre », une nouvelle initiative vous sera proposée à l'occasion de l'édition 1997 du Salon du livre de Paris.

- Vous favoriserez l'installation dans les communes, sous l'autorité des maires, de « missions locales pour la lecture », rassemblant les acteurs professionnels, culturels, éducatifs et associatifs ; ces instances auront en particulier en charge l'élaboration de plans locaux pour le développement de la lecture.

- Vous vous efforcerez d'encourager la lecture dans les transports en commun.

- Mise en réseau :

- Vous favoriserez le rapprochement entre bibliothèques municipales, bibliothèques départementales de prêt, bibliothèques du tiers réseau, bibliothèques d'établissements scolaires, bibliothèques universitaires ou d'autres institutions à vocation culturelle ou documentaire.

- Vous veillerez, sur la base d'une collaboration entre le conseiller pour le livre et la lecture et le conseiller pour le théâtre à la poursuite des jumelages entre bibliothèques et théâtres.

- Le soutien à la coopération en matière bibliographique et documentaire se fondera sur les critères suivants :

\* implication des collectivités territoriales, en particulier des conseils régionaux,

\* développement d'outils originaux, distincts ou complémentaires des outils nationaux (CCF notamment),

\* implication des bibliothèques à vocation de tête de réseau, particulièrement des grandes bibliothèques municipales et des bibliothèques départementales de prêt..

\* nombre d'établissements participants significatif.

- Vie littéraire :

Vous encouragerez les animations autour du livre et vous accorderez un soutien particulier aux actions en faveur de la poésie ; vous veillerez à l'impact auprès du public des opérations d'animation littéraire soutenues.

D'une manière générale et pour l'ensemble des actions intéressant le livre et la lecture, vous veillerez à ce que les bénéficiaires des aides de l'Etat soient des partenaires actifs du Temps des livres.

Vous veillerez à soutenir les manifestations s'inscrivant dans le *Temps des livres* et à ce que la mention du *Temps des livres* et le visuel correspondant soient utilisés dans les documents de communication et les manifestations.

- Patrimoine écrit :

Les soutiens à la mise en valeur et à la sauvegarde des fonds patrimoniaux pourront inclure des actions de repérage et d'inventaire des collections, de transfert sur des supports de substitution des documents anciens, rares ou précieux (notamment des périodiques) et de promotion (*Mois du patrimoine écrit* ou autres expositions). Vous favoriserez, autant que possible, la mise en oeuvre de projets de numérisation, en particulier concernant les fonds patrimoniaux des bibliothèques municipales, en relation avec l'agence de coopération entre bibliothèques. De manière générale, les plans régionaux sont à favoriser, qu'il s'agisse de conservation partagée ou de transfert de documents sur des supports de substitution.

Vous vous efforcerez de soutenir les projets de restauration du patrimoine écrit et graphique, votre soutien contribuant à développer l'emploi culturel dans ce secteur d'activité ; la mise en place de partenariats Etat-collectivités territoriales devra être favorisée. Les restaurations à privilégier porteront sur des documents présentant un intérêt particulier au regard de l'histoire régionale, dans le respect du décret relatif au contrôle technique de l'Etat.